Nations Unies

S/PV.7929



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7929e séance

Jeudi 20 avril 2017, à 10 heures

New York

Président :	Mme Haley/Mme Sison	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Rakhmetullin
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Kyslytsya
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 10 avril 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/305)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

17-10632 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 10 avril 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/305)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, du Bangladesh, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, des Émirats arabes unis, d'Haïti, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Liechtenstein, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, du Nicaragua, du Nigéria, de la Norvège, d'Oman, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, du Pérou, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Turquie et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnalités ci-après à participer à la présente séance : S. E. M. Neville Melville Gertze, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose également que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/305, qui contient une lettre datée du 10 avril 2017, adressée au Secrétaire général par ma délégation, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je souhaite la bienvenue à M. Mladenov, et je lui donne la parole.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner à nouveau l'occasion de faire un exposé au Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. J'ai pris note de l'intérêt exprimé par la présidence du Conseil ce mois-ci d'examiner plusieurs questions concernant la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Je vais donc me concentrer sur certaines de ces questions dans mon exposé et laisser aux autres Envoyés des Nations Unies qui font régulièrement des exposés au Conseil le soin de donner plus de détails sur nombre de ces défis.

Aujourd'hui, le Moyen-Orient est pris dans une véritable tempête, qui continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Des millions de personnes ont été forcées de se déplacer, provoquant la plus grande crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans de nombreux pays, les sociétés sont profondément divisées sur des bases ethniques ou religieuses. Les acteurs non étatiques ont pris le contrôle de territoires et les attentats terroristes se propagent sans discrimination, frappant des civils de toutes les origines et confessions. D'emblée, je voudrais rendre hommage aux nombreuses victimes de ces actes de violence insensés et demander à la communauté internationale de démontrer son engagement total et inébranlable à vaincre la terreur et l'incitation à la violence, à appuyer les forces modérées face à l'extrémisme et à trancher le nœud gordien constitué par les forces politiques, économiques et étrangères qui sont à l'origine de multiples conflits qui frappent le Moyen-Orient.

L'évolution du conflit israélo-arabe continue d'avoir des répercussions dans toute la région. La question palestinienne reste un symbole puissant et un cri de ralliement qui est facilement détourné et exploité

par des groupes extrémistes. Il est vrai que la fin de l'occupation et la concrétisation d'une solution de deux États ne permettront pas de résoudre tous les problèmes auxquels la région est confrontée, mais tant que le conflit persistera, il continuera d'alimenter ces problèmes.

Des violences sporadiques se sont poursuivies ces dernières semaines. Cinq Palestiniens et un Israélien ont été tués suite à des actes de violence. Parmi les morts, il y avait deux adolescents palestiniens, qui ont été abattus par des forces de sécurité israéliennes près de Ramallah, et une femme britannique, qui a été assassinée par un Palestinien à Jérusalem.

En mars, Israël a approuvé l'implantation d'une nouvelle colonie de peuplement et a proclamé terres domaniales environ 97 hectares de terrain à l'intérieur du territoire palestinien occupé. Ces mesures sapent encore davantage la continuité territoriale d'un futur État palestinien en Cisjordanie. En outre, des appels d'offre ont été émis pour la construction de près de 2 000 logements, la grande majorité dans de grandes agglomérations près des lignes de 1967. Je prends note des informations récentes selon lesquelles Israël a adopté une politique de retenue au titre de laquelle les activités de construction seront menées « presque exclusivement » dans les zones antérieurement développées au sein des colonies de peuplement, mais il est encore trop tôt pour savoir comment cette politique sera exécutée sur le terrain. Les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international et je demande qu'il y soit mis fin.

Du côté palestinien, de nombreux faits inquiétants continuent d'approfondir les divisions entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et intensifient dangereusement le risque d'escalade. En avril, le Gouvernement palestinien a réduit les paiements versés à des milliers d'employés de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza. Il importe de répartir équitablement les conséquences de décisions visant à réduire les dépenses et de prendre en compte dans les conditions de vie difficiles des habitants de Gaza.

Il y a quatre mois, les Palestiniens de Gaza sont descendus dans la rue car ils n'avaient plus accès à l'électricité que pendant quelques heures par jour. La situation a pu être réglée temporairement avec l'aide du Qatar. Toutefois, une crise plus grave s'annonce, car les habitants n'ont accès à l'électricité que pendant moins de six heures par jour. Il ne faut pas sous-estimer les conséquences sociales, économiques et politiques d'une telle situation.

Entre-temps, le Hamas continue de renforcer son emprise sur Gaza. Il a créé un comité administratif, et cette décision est largement considérée comme une remise en cause de l'autorité du Gouvernement palestinien légitime. À la suite de l'assassinat d'un de ses militants, le Hamas a temporairement mis en place une série de restrictions empêchant les Palestiniens et les internationaux de quitter le territoire et interdisant les activités de pêche pendant deux semaines.

Le 6 avril, le Hamas a exécuté trois Palestiniens en violation flagrante du droit international et sans un procès équitable. Ces actions ont été condamnées par le Secrétaire général. Je suis vivement préoccupé par d'autres exécutions extrajudiciaires prévues à Gaza. Le 7 avril, neuf personnes ont été tuées dans le contexte d'affrontements armés opposant les forces de sécurité conjointes palestiniennes qui ont été constituées récemment à des militants islamistes ayant des liens avec Al-Qaida, dans le camp de réfugiés palestinien d'Ein el Hilweh au Liban. Je tiens à indiquer que les jeunes Palestiniens qui se trouvent dans les camps de réfugiés dans la région sont particulièrement vulnérables face à l'influence des extrémistes et des radicaux religieux, car les conditions de vie dans ces communautés restent extrêmement difficiles. Le 17 avril, environ 1 500 prisonniers et détenus palestiniens ont entamé une grève de la faim illimitée pour protester contre leurs conditions de vie dans les prisons israéliennes. Je suis également préoccupé par les informations reçues aujourd'hui concernant une tentative d'introduire en contrebande des matières explosibles en Israël de Gaza en utilisant du matériel médical. De telles actions ne feront qu'exacerber les tensions existantes.

En ce qui concerne le contexte plus large de dynamiques régionales, l'afflux de réfugiés syriens continue d'imposer une lourde charge à plusieurs États de la région. S'il est vrai que la communauté internationale doit faire davantage pour manifester sa solidarité avec les pays voisins de la Syrie en augmentant l'aide fournie et en assumant une part plus importante des charges, il faut remédier aux causes sous-jacentes des déplacements grâce à une solution politique au conflit en cours.

En Syrie, de graves lacunes en matière de démocratie, une répression systématique et des violations généralisées des droits de l'homme, y compris par le Gouvernement – à qui incombe au premier chef l'obligation de protéger les droits de l'homme de tous les civils dans le pays – associés à un conflit

prolongé ont créé un terrain fertile pour la polarisation confessionnelle, le radicalisme et l'extrémisme violent. L'une des contributions majeures que nous pouvons tous apporter aujourd'hui en faveur de la défaite des organisations terroristes inscrites sur les listes du Conseil de sécurité telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra est de parvenir à un règlement politique complet et crédible au conflit syrien et de lancer une transition politique inclusive, démocratique et participative. Cette réalisation permettrait également à la communauté internationale d'adopter une démarche plus unifiée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

J'aimerais évoquer brièvement les informations récentes faisant état de l'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie. Si elle était confirmée, cette action ignoble constituerait une grave violation du droit international et une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'un domaine dont la responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité, et j'espère que celui-ci pourra faire preuve d'unité pour envoyer collectivement un message ferme que les auteurs de ces attaques seront amenés à répondre de leurs actes.

Au Liban, le 12 avril, le Président Aoun a décidé de suspendre les séances du Parlement libanais pendant un mois. On espère que cela donnera du temps aux dirigeants libanais pour se mettre d'accord sur une loi électorale, conformément à la Constitution. Le Conseil recevra bientôt le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004), qui demande que toutes les milices soient dissoutes et désarmées. Compte tenu des progrès importants accomplis en vue du rétablissement des institutions libanaises et de leur plein fonctionnement, le pays doit tirer parti de l'élan actuel pour s'attaquer au problème des armes qui ne sont pas sous le contrôle de l'État, dont le nombre serait en train d'augmenter.

Comme le Représentant spécial Kobler l'a indiqué au Conseil hier dans son exposé (voir S/PV.7927), la Libye a fait des progrès importants en matière de lutte contre l'EIIL, qui ne contrôle plus de territoires dans ce pays. Cependant, l'application de l'Accord politique libyen, qui est au point mort, contribue à un vide politique et en matière de sécurité, ce qui risque de déstabiliser davantage la Libye et ses voisins. Les groupes armés ont commis des violations graves de droits de l'homme. Il importe au plus haut point de relancer le processus politique avec l'appui de la communauté internationale.

En Iraq, les forces de sécurité, avec l'appui de Coalition internationale contre l'EIIL, font des progrès en vue de la libération de Mossoul. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour sécuriser et reconstruire les zones détruites et promouvoir le processus de réconciliation nationale. Cela sera essentiel pour priver l'EIIL de toute légitimité, d'un accès aux ressources et d'appuis.

Dans toute la région, l'exclusion et la marginalisation sociales, en particulier dans les zones qui connaissent des conflits prolongés et non réglés, créent souvent un terrain fertile pour la montée de l'extrémisme violent. L'unité entre les différentes ethnies et religions, la réconciliation et un partage équitable des ressources permettent de panser les blessures et d'isoler les extrémistes.

Les organisations terroristes inscrites sur les listes du Conseil de sécurité et d'autres acteurs non étatiques, notamment des groupes armés comme le Hezbollah, ont prospéré dans ce climat de mauvaise gouvernance et d'incapacité à protéger les droits de l'homme qui règne dans la région. On estime que plus de 30 000 combattants terroristes étrangers en provenance de plus de 100 États Membres se sont rendus au Moyen-Orient ces dernières années pour joindre les rangs de tels groupes. Leur présence sur de vastes étendues de territoire et l'accumulation de ressources et d'armes exacerbent les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Certains combattants étrangers sont déjà rentrés dans leur pays d'origine, propageant la violence dans leurs communautés.

Les conflits au Moyen-Orient ont des conséquences humanitaires et sociales catastrophiques. En Syrie, des centaines de milliers de personnes ont été tuées depuis 2011 et près de la moitié de la population est déplacée. Plus de 5 millions de réfugiés sont inscrits auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont près de 3 millions en Turquie, plus d'un million au Liban, et plus de 650 000 en Jordanie, ce qui exerce sur ces sociétés d'énormes pressions sociales, économiques et sécuritaires.

En Iraq, plus de 334 000 personnes au total sont actuellement déplacées du fait des combats à Mossoul. Il convient de noter que la plupart sont des personnes qui ont vécu pendant deux ans sous le joug barbare de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Grâce aux efforts intenses déployés par le Gouvernement et les partenaires humanitaires en Iraq, les opérations ont progressé au rythme des besoins croissants, mais les capacités sont

mises à rude épreuve. Au Yémen, pays le plus pauvre du Moyen-Orient, la situation continue de se détériorer et, sur les 18,8 millions de Yéménites qui ont besoin d'une assistance humanitaire, un nombre choquant - 10,3 millions de personnes - en ont besoin sans attendre. Plus de 2 millions de personnes sont déplacées et plus de 2 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë.

J'exhorte le Conseil de sécurité et toutes les parties prenantes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les civils et leur épargner les effets brutaux de ces conflits, comme l'exige le droit international. Indépendamment des causes, qu'il s'agisse de défense ou de lutte antiterroriste, les atteintes aux droits de l'homme dans le cadre d'un conflit quelconque sont injustifiables dans tous les cas. Elles ne servent qu'à renforcer les facteurs fondamentaux de l'extrémisme et de la violence.

Du fait de la complexité des conflits de la région, des règlements politiques fondés sur la justice, la dignité et la cohésion sociale sont impératifs pour instaurer et pérenniser la paix. La situation continue d'évoluer sur le plan politique. Au Yémen, l'Envoyé spécial, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, a engagé des consultations avec les principaux acteurs régionaux et internationaux, afin de mobiliser un appui aux pourparlers de paix, ainsi que pour atténuer les effets des hostilités militaires sur la population civile.

S'agissant de la Syrie, le Conseil de sécurité a entendu le 12 avril (voir S/PV.7921) l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, qui a souligné qu'il ne peut y avoir qu'une solution politique à ce conflit sanglant. Je me fais l'écho de son appel urgent au Conseil afin qu'il s'unisse pour appuyer les pourparlers intersyriens convoqués par l'ONU à Genève sur la transition politique, en application de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

Les efforts visant à relancer le dialogue entre Israéliens et Palestiniens dans le but de parvenir à une paix négociée et durable doivent également être intensifiés. À cet égard, je suis encouragé par les efforts déployés actuellement par l'Égypte, la Jordanie et les États-Unis pour promouvoir les perspectives de paix. Le 29 mars, la Ligue des États arabes s'est réunie en Jordanie pour son vingt-huitième sommet annuel, au cours duquel les dirigeants de 22 pays ont une fois encore approuvé l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, je voudrais rappeler les paroles du Secrétaire général, M. Guterres, selon lequel la région a besoin d'un surcroît de diplomatie en faveur de la paix. Les États Membres, en particulier par le biais d'un Conseil de sécurité uni, devront assumer un rôle dirigeant, notamment en accélérant la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans le monde d'aujourd'hui, rien ne peut justifier le terrorisme ou la glorification de ceux qui commettent de tels actes. Mais en l'absence de justice, de dignité et de protection des droits de l'homme, les communautés continueront de se fracturer et d'offrir un terrain fertile aux extrémistes. C'est pourquoi il faut remédier à la fragilité des États. Les gouvernements doivent répondre aux exigences légitimes de leurs populations et renforcer la cohésion sociale et la réconciliation. C'est la première ligne de défense contre l'extrémisme. Les efforts visant à renforcer les voix de la modération et à promouvoir la tolérance religieuse doivent également être intensifiés.

Les divisions dans la région ont ouvert la voie à des ingérences et à des manipulations extérieures, alimentant l'instabilité et les conflits sectaires. Des approches et une coopération multilatérales sont nécessaires pour répondre à des conflits interdépendants, aux incidences humanitaires transfrontalières et à l'extrémisme violent. N'oublions pas que derrière les images de sauvagerie, derrière les statistiques choquantes concernant les souffrances humaines, des millions de personnes luttent chaque jour, non seulement pour leur propre survie, mais pour l'essence humaine véritable de leurs cultures et de leurs sociétés. Ils sont les vrais visages du Moyen-Orient, et nous devons faire tout notre possible pour les aider à triompher.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de cet exposé exhaustif.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous félicite, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je suis convaincu que les États-Unis sauront guider les importants travaux du Conseil avec habileté. Je remercie également le Royaume-Uni du leadership dont il a fait preuve à la présidence du Conseil au mois de mars.

J'adresse également mes remerciements au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant

personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, pour l'exposé qu'il a présenté devant le Conseil.

Avant de prononcer ma déclaration à titre national, je tiens à noter que, bien que l'État de Palestine préside le Groupe des États arabes pour le mois d'avril, le Conseil des ambassadeurs arabes a décidé que c'est la Jordanie qui, en sa qualité de Président et de pays hôte du Sommet arabe en 2017, prononcera la déclaration qui sera faite aujourd'hui au nom du Groupe des États arabes. Nous souscrivons à cette déclaration, ainsi qu'à celles qui seront faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment marqué par des crises latentes, des tensions croissantes et un optimisme en recul s'agissant des perspectives de paix au Moyen-Orient. Au cœur de l'instabilité dans notre région figure la question de Palestine, une injustice grave qui perdure sans remède, fait souffrir des millions de personnes, et continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Le fait que cette injustice persiste continue également à alimenter les impressions de partialité et de deux poids, deux mesures, et les éléments extrémistes s'en servent comme d'un outil de recrutement et pour justifier leurs agissements ignobles. Il est impossible de parler de lutter contre la terreur extrémiste et de stabiliser la région sans prendre acte de cette réalité, ainsi que de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans notre région afin de les régler intégralement et de nous permettre d'entamer une nouvelle ère au Moyen-Orient.

Cela dit, il est plus qu'évident que le conflit palestino-israélien est dû au refus des droits inaliénables d'un peuple, ainsi qu'à une occupation étrangère prolongée; il ne s'agit pas d'un conflit dû à l'incitation ou à la terreur. Une solution territoriale et le respect des droits, voilà ce qui permettra de régler le conflit : mettre fin à l'occupation israélienne de nos terres, concrétiser les droits et les aspirations nationales des Palestiniens, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté, et trouver une solution équitable pour les réfugiés palestiniens, en conformité avec le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer et une responsabilité à assumer pour promouvoir ce règlement juste et pacifique, conformément à son mandat en vertu de la Charte des Nations Unies. La résolution 2334 (2016), texte le plus récent dans lequel le Conseil articule ses positions, ses décisions et sa détermination à cet égard, reflète le consensus international de longue date sur la question. Nous réaffirmons que la résolution 2334 (2016) n'est pas contre Israël; elle est contre les colonies de peuplement, contre la violence et contre les violations du droit international, et elle est donc, de fait, ouvertement favorable à la paix et à la solution des deux États – la Palestine et Israël – et le monde l'a accueillie comme telle. Cette résolution prévoit le chemin le plus sûr pour préserver la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, et pour créer les conditions requises dans le but de mettre fin à l'occupation, apporter un règlement juste à tous les aspects de ce conflit et faire de la paix et la sécurité palestino-israéliennes une réalité.

Une fois encore, nous demandons que la résolution 2334 (2016) soit pleinement respectée. À cet égard, nous accueillons favorablement le rapport préparé par le Secrétaire général conformément à la résolution, tel qu'il a été oralement présenté le 24 mars 2017 (voir S/PV.7908). Néanmoins, nous rappelons que nous attendons des rapports écrits de nature à fournir une documentation adéquate de l'état de mise en œuvre des dispositions de la résolution et des faits nouveaux qui vont dans le sens de ses objectifs ou y font obstacle.

En outre, si le rapport a, à juste titre, renouvelé l'appel à mettre complètement fin aux colonies de peuplement israéliennes illégales, il a également fait écho à l'appel à mettre un terme aux violences et à l'incitation, réaffirmé le consensus mondial sur la solution des deux États, pris note des efforts internationaux dans ce sens, et il a donné une image de l'inquiétante réalité sur le terrain. Nous estimons qu'une analyse plus poussée, fondée sur le droit international et placée dans le contexte de l'occupation, ainsi que des recommandations visant à corriger les tendances négatives, seront nécessaires dans les futurs rapports pour aider le Conseil à s'acquitter de ses obligations. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport en juin, qui coïncidera avec les 50 ans d'occupation.

Nous condamnons le mépris d'Israël pour les décisions du Conseil de sécurité, tel que le montrent ses violations flagrantes de la résolution 2334 (2016). Des milliers de violations ont été délibérément commises, notamment la poursuite de la construction d'au moins 6000 nouveaux logements dans les mois qui ont suivi l'adoption de la résolution – y compris la création d'une nouvelle colonie de peuplement – ainsi que d'autres violations dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est. Les activités de peuplement sont en train d'éroder la solution des deux

États sur la base des frontières de 1967 et doivent cesser immédiatement dans toutes leurs manifestations, tel qu'exigé par le Conseil. La colonisation, la fragmentation et l'annexion de notre territoire n'apporteront jamais la paix. Ici, nous rappelons aussi les affirmations claires du Conseil

> « qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations » (*résolution 2334* (*2016*)*, par. 3*);

et réitérons aussi la demande faite à tous les États

> « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 » (*ibid., par. 5*).

Il est plus urgent que jamais d'agir conformément à ces dispositions.

Chaque jour, alors que de nouvelles violations enracinent l'occupation, l'espoir et la possibilité d'une solution se réduisent considérablement. Dans le même temps, le mépris d'Israël nuit à la stature et à la crédibilité du Conseil et compromet gravement sa capacité d'agir avec autorité dans d'autres crises autour du monde.

Comment une telle situation peut-elle être acceptable pour tout un chacun, et encore moins pour les membres du Conseil? Les résolutions du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre sans exception aucune. Comme dans tous les autres cas, Israël doit se conformer aux demandes du Conseil et à ses obligations juridiques, ou doit avoir à en répondre. Il ne peut continuer à être absous de sa responsabilité pour ces crimes et violations, pour perpétuer le conflit et faire obstruction à la paix.

J'en viens maintenant à la dimension humaine de ce conflit et des souffrances sans fin infligées au peuple palestinien, jeunes et vieux, par l'occupation illégale et brutale imputable aux forces israéliennes d'occupation et aux colons israéliens extrémistes.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, plus de 1000 Palestiniens observent une grève de la faim pour dénoncer pacifiquement leurs conditions de détention, le traitement inhumain et les tortures infligés par Israël. Cette grève de la faim, menée par Marwan Barghouti, député et responsable politique palestinien détenu depuis maintenant 15 ans, vise à appeler l'attention sur le sort de plus de 6500 Palestiniens emprisonnés ou détenus arbitrairement, à savoir des hommes, des femmes, des jeunes, des enfants et des responsables élus, ainsi qu'à garantir le respect de leurs droits légitimes, dont les prive Israël en violation grave de la Quatrième Convention de Genève.

Nous appelons à la solidarité internationale avec nos prisonniers – que nous saluons de cette salle – dans un effort pacifique visant à contraindre Israël à se conformer à la loi, à respecter leurs droits fondamentaux et à prévenir les conséquences dangereuses d'une détérioration de cette situation. Nous pensons que le Comité international de la Croix-Rouge peut jouer un rôle positif de facilitation, et demandons instamment que tous les efforts nécessaires soient faits à cet égard. En outre, nous soulignons que la libération de nos prisonniers et de nos détenus est indispensable pour la paix et qu'elle est l'un des indicateurs les plus importants de la disposition à mettre fin à l'oppression et à l'occupation et à instaurer la paix et favoriser la coexistence.

Aujourd'hui, nous devons aussi rappeler au Conseil les conditions de captivité effroyables de deux millions de Palestiniens dans la bande de Gaza sous le blocus illégal imposé par Israël, acte de châtiment collectif de masse et crime contre l'humanité. Depuis près de 10 ans, une population entière est emprisonnée, privée de liberté de circulation, d'accès aux moyens de subsistance et aux fournitures de base, même aux médicaments pouvant sauver des vies, privée d'eau potable et d'énergie et forcée de vivre dans les ruines de la guerre, alors même que la reconstruction continue d'être entravée et qu'au moins 40 000 personnes sont encore déplacées du fait des destructions causées par l'agression israélienne de 2014. Nous mettons en garde contre le fait que l'espoir s'estompe et que le désespoir monte à Gaza, et réitérons notre appel en faveur de la levée du blocus et du respect par Israël de ses obligations en tant que puissance occupante, en vertu du droit international humanitaire.

Nos appels au respect du droit international vont de pair avec notre disposition à nous engager dans des négociations visant à instaurer la paix. Les dirigeants palestiniens se sont clairement engagés en faveur de négociations et ont agi de bonne foi pendant plus de deux décennies de processus de paix. Nous insistons toutefois pour dire que le droit international est le fondement et le garant de la paix. La résolution 2334 (2016) le reconnaît pleinement et les dirigeants palestiniens sont déterminés à respecter cette résolution.

Nous mettons tout en œuvre pour promouvoir une solution juste. Cela inclut la coopération avec le nouveau Gouvernement américain du Président Trump. Plusieurs dirigeants arabes ont rencontré le Président depuis le Sommet arabe, réaffirmant leur attachement à la paix, conformément à l'Initiative de paix arabe, dont le quinzième anniversaire a été marqué le mois dernier. Cette Initiative a été de nouveau remarquablement réaffirmée, et on attend qu'Israël y fasse une réponse réciproque.

Le Président Abbas se rendra bientôt à Washington. Je crois savoir qu'il sera reçu par le Président Trump le 3 mai. Il est prêt à s'engager dans un dialogue politique avec les États-Unis et d'autres partenaires concernés, notamment le Quatuor, pour ouvrir un horizon politique crédible sur une base et des délais clairement définis, menant à une solution qui mettra fin à l'occupation israélienne et garantira l'indépendance de l'État de Palestine, avec pour capitale Jérusalem-Est, sur la base de la solution des deux États à l'intérieur des frontières de 1967, où les peuples palestinien et israélien pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Dans le même temps, au plan interne, nous continuons de poursuivre le développement et de renforcer nos institutions nationales et aussi d'aplanir les divisions au sein du système politique palestinien. Nous espérons que les efforts de réconciliation en cours aboutiront, étant donné l'impératif de l'unité aux fins de la concrétisation de nos aspirations nationales légitimes.

L'incapacité de régler la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, nous a conduits à de regrettables jalons cette année : cinquantième année de l'occupation israélienne de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, la bande de Gaza et d'autres territoires arabes depuis juin 1967; centenaire de la Déclaration de Balfour; soixante-dixième anniversaire de la décision de l'Assemblée générale d'autoriser la partition de la Palestine par sa résolution 181 (II), qui a conduit à la Nakba des Palestiniens, laquelle se poursuit à ce jour : et 10 années de blocus inhumain imposé par Israël à Gaza.

Le statu quo est bien plus qu'intenable. Cela est clairement montré par la grève de la faim de nos prisonniers, l'immense désespoir à Gaza, les tensions accrues en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, alors que la construction de colonies et du mur, la démolition de maisons palestiniennes, la violence des raids militaires et des campagnes d'arrestation par Israël, la terreur et les provocations des colons israéliens contre nos civils se poursuivent sans relâche; ainsi que par les drames douloureux vécus par nos réfugiés partout dans la région.

C'est une situation explosive qui requiert une action immédiate pour faire respecter le droit, inverser la détérioration de la situation sur le terrain et prévenir d'autres crises. C'est pourquoi nous appelons à des efforts collectifs responsables pour promouvoir un véritable processus de paix afin de parvenir rapidement à la fin de l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, et à la paix durable et globale que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

Nous prions la communauté internationale, avec le Conseil de sécurité au premier plan, d'entendre nos appels et de se mobiliser d'urgence afin d'honorer ses obligations pour faire renaître l'espoir quant à la possibilité de réaliser la paix et concrétiser cet espoir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Avant tout propos, je me dois de réagir aux odieux mensonges proférés par le représentant palestinien en ce qui concerne les prisonniers palestiniens. Marwan Barghouti, le leader des prisonniers en grève, est un terroriste et un meurtrier reconnu. M. Barghouti a supervisé des dizaines d'attentats-suicide et des assassinats de civils innocents. Il a été arrêté et a eu droit à un procès équitable et transparent. Il a été reconnu coupable d'avoir directement participé à l'assassinat de cinq personnes, notamment trois hommes dans un restaurant de produits de mer, un moine qui se rendait en voiture à son monastère, et Yoela Chen, qui était mère de deux enfants. Non seulement la glorification des terroristes nous éloigne de la paix, mais elle salit également la mémoire des victimes innocentes.

Je félicite les États-Unis de la réussite avec laquelle ils président le Conseil de sécurité depuis le début du présent mois. Israël apprécie leur position morale claire et le fait qu'ils respectent le principe d'équité dans l'exercice de son rôle.

Depuis 17 ans, le Conseil se réunit régulièrement pour débattre de la situation au Moyen-Orient sur la base de l'hypothèse erronée selon laquelle tous les maux de la région sont imputables à Israël. En ce qui concerne le Moyen-Orient, le Conseil se borne à répéter les mêmes déclarations au lieu de rechercher de nouveaux moyens d'aller de l'avant pour réaliser la stabilité dans notre partie du monde. La vérité est que dans une région

infestée de dictatures brutales et balayée par un mépris infini des droits civils et de la vie humaine, Israël reste la seule lueur d'espoir. Nous restons la seule véritable démocratie de notre région et le seul pays dans lequel les personnes sont réellement libres, indépendamment de leur race, de leur religion, de leur sexe ou de leur orientation sexuelle. Pour faire simple, Israël est un partenaire véritable de la lutte contre le terrorisme et un partisan du changement positif au Moyen-Orient.

Il est indéniable que le Moyen-Orient est dans un piteux état. Les États se dissolvent, les dictateurs emploient des armes horribles contre leurs propres citoyens et les terroristes tuent des innocents. Nous nous félicitons que l'Ambassadrice des États-Unis ait insisté pour que la présente séance porte sur les causes réelles de tant d'instabilité au Moyen-Orient. Je vais être clair. Il est un pays qui répand un chaos dangereux dans tout le Moyen-Orient. Là où triomphe la terreur, là où triomphe la mort, là où triomphe le mépris total de la vie humaine, il y a l'Iran. Il y a à peine quelques semaines, nous avons été témoins de la plus odieuse manifestation de l'influence de l'Iran en Syrie. Nos cœurs ont saigné lorsque nous avons vu les terribles images d'enfants, voire de bébés, gazés par le régime syrien. Ces images étaient dévastatrices. Quel genre de dirigeant fait subir cela à ses propres citoyens? Quel genre de monstre peut faire cela à des êtres humains?

Israël appuie pleinement la frappe américaine contre le régime d'Assad. C'était une prise de position morale face à de terribles crimes contre l'humanité. Il est maintenant temps que la communauté internationale honore enfin l'engagement qu'elle a pris en 2013 et retire toutes les armes chimiques de Syrie. Il est indéniable que la responsabilité principale de ces crimes revient à Damas. Dans le même temps, il ne faut pas oublier que Téhéran est complice des atrocités qui sont commises jour après jour en Syrie. Al-Assad et ses sbires sont les marionnettes des Iraniens et sont financés par leurs deniers, formés par leurs conseillers militaires et dotés de leurs armes.

L'influence de l'Iran en Syrie est omniprésente, des milices qui arpentent les villes aux tentatives iraniennes de construire un port sur la Méditerranée. Israël sait de première main que l'Iran tente de semer la terreur et la violence dans toute la région. Nous avons présenté au Conseil les dernières informations que nous avons récoltées concernant l'organisation terroriste Hezbollah au Liban. Nous avons expliqué de manière très détaillée comment ses roquettes visent des maisons, des écoles et des bureaux israéliens. Cet intermédiaire de l'Iran implanté le long de notre frontière septentrionale place ses armes dans des maisons, des mosquées et des hôpitaux avec l'intention de commettre à nouveau un double crime de guerre – cibler nos civils tout en utilisant des femmes et des enfants libanais comme boucliers humains.

Nous continuons d'attirer l'attention sur le fait que le stock du Hezbollah est passé d'à peine 6 000 roquettes et missiles en 2006 à près de 150 000 armes encore plus perfectionnées aujourd'hui. D'où proviennent ces armes? D'Iran, évidemment. La Force Al-Qods forme des combattants du Hezbollah, leur envoie de l'argent et fournit directement aux terroristes ces armes meurtrières. Nous savons également que le Hezbollah ne cesse d'allonger la portée et d'améliorer la précision de ses roquettes et qu'il est maintenant capable d'atteindre 90 % du territoire de mon pays.

Le Hezbollah est également en train de se renforcer sur le plan politique. Des hauts dirigeants du Gouvernement libanais ont récemment manifesté leur appui à ces terroristes, et certains sont allés jusqu'à décrire le Hezbollah comme une force légitime au Liban. Au lieu d'œuvrer avec la communauté internationale à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), ces extrémistes font taire les modérés libanais qui veulent réaliser le véritable potentiel de leur pays. Non seulement le Hezbollah menace le calme délicat de notre frontière, mais il compromet également les chances du Liban de devenir un jour un État stable et pacifique. L'Iran ne s'arrête à rien pour armer le Hezbollah. Il envoie des armes par convois terrestres, tente de les faire passer illégalement par voie maritime et va jusqu'à les placer dans des avions civils – notamment de Mahan Air – pour les envoyer à Damas et Beyrouth.

L'Iran ne se contente pas de menacer notre région par le biais de ses intermédiaires. Il le fait également par voie directe en soutenant le terrorisme au Moyen-Orient et en continuant de procéder aux essais de ses missiles balistiques. Ces essais défient éhontément la communauté internationale, et le Conseil a clairement affirmé que l'Iran est

> « tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques » (*résolution 2231* (*2015*), *Annexe B, par. 3*).

Pourtant, depuis l'adoption de la résolution 2231 (2015), l'Iran a effectué pas moins de 14 essais de missiles balistiques. Les Iraniens ne cachent pas leurs intentions.

De fait, il y a à peine deux jours, ils ont écrit sur un de leurs missiles, « Mort à Israël ».

Cet appel violent à la destruction d'Israël, écrit sur ce missile, peut être retrouvé dans la charte du Hamas. Je rappelle au Conseil que le Hamas est un intermédiaire de l'Iran. Il règne sur la bande de Gaza et retient la population de cette région en otage. Le document fondateur du Hamas stipule qu' « il n'existe d'autre solution à la question palestinienne que le jihad ». Comme le sait le Conseil, Israël s'est complètement retiré de la bande de Gaza en 2005. Nous l'avons fait dans l'espoir que les Palestiniens créeraient une économie florissante et abandonneraient la voie de la terreur. Nous avons détruit toutes les habitations israéliennes, toutes les synagogues et retiré toutes les tombes juives.

Malheureusement, ces espoirs de paix et d'une vie meilleure pour les Israéliens et les Palestiniens ont été étouffés. Le Hamas s'est emparé de la bande de Gaza et a dépensé des millions de dollars – dont une grande partie ont été dérobés à l'aide humanitaire extérieure – pour se procurer des roquettes, des armes et creuser des tunnels de la terreur. Pendant ce temps, les Palestiniens continuent de souffrir. Presque chaque semaine, nous découvrons un nouvel incident dans lequel le Hamas manipule la bonne volonté de la communauté internationale. Des employés d'organismes humanitaires reconnus ont été surpris en train d'aider l'infrastructure de la terreur. Les denrées alimentaires et les biens destinés à la population de Gaza sont détournés vers le marché noir, où ils sont vendus pour obtenir des fonds servant à acheter des armes. Quant aux fonctionnaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ils n'incitent pas seulement à la violence contre les Israéliens, mais servent aussi de représentants du Hamas.

Au cours de la décennie qui s'est écoulée depuis que nous avons quitté Gaza, Israël a été contraint à maintes reprises de combattre le Hamas et de défendre sa population. Lors de la dernière phase des combats dans le cadre de l'opération Bordure protectrice, en 2014, le Hamas a mené plus de 3 000 attaques à la roquette contre des civils israéliens. Parallèlement, il a utilisé des tunnels terroristes sophistiqués pour tenter d'attaquer nos municipalités frontalières. Son plan est d'une simplicité démoniaque. Son objectif est d'attaquer les jardins d'enfants et les centres communautaires dans l'espoir de massacrer le plus d'innocents possible.

Les membres du Conseil doivent comprendre que le Hamas nous mène malheureusement au prochain conflit. Depuis la fin de l'opération Bordure protectrice, nous estimons que le Hamas a porté son arsenal à plus de 12 000 roquettes. Dans le même temps, il a continué à creuser ses tunnels terroristes, jour après jour. Nombre de ces tunnels, qui s'étendent sur le territoire israélien, atteignent une longueur de 2,5 kilomètres, ce qui est plus long que le Lincoln Tunnel qui passe sous l'Hudson et relie New York au New Jersey. Le Lincoln Tunnel est utilisé par des millions de personnes pour se rendre à leur travail puis rentrer chez elles auprès de leur famille le soir venu. Mais les tunnels du Hamas sont destinés eux à kidnapper et à tuer autant d'Israéliens que possible.

J'ai ici un graphique illustrant la portée et l'ampleur du réseau des tunnels terroristes construits par le Hamas depuis la dernière opération à Gaza. La ligne verte représente la frontière. Et on peut voir ici les entrées des tunnels à Gaza. On remarquera comment le Hamas utilise les maisons et les hôpitaux civils pour cacher les entrées. Voici maintenant où ces tunnels débouchent : près de Nahal Oz, de Saad, de Kfar Aza, à quelques mètres seulement des villes israéliennes. Le Hamas dépense des millions de dollars pour ces tunnels.

Les membres du Conseil se demandent peut-être comment le Hamas continue à s'armer et à reconstituer ses stocks d'armes. La réponse a été donnée par le chef du Hamas, Mousa Abu Marzook, qui a déclaré en juin dernier que :

> « [l]'appui de l'Iran à la résistance palestinienne – en termes de logistique, de formation ou de financement - était inégalé et dépassait les capacités d'autres pays. Le soutien et l'appui de l'Iran à la résistance et à la cause palestinienne sont catégoriques ».

Le représentant du Hamas n'exagère pas les liens qui existent. Le porte-parole du Ministère iranien des affaires étrangères, Hossein Jaberi Ansari, a déclaré en effet que « les mouvements de résistance faisaient partie de la politique étrangère iranienne ». Cela mérite qu'on y réfléchisse.

Pour la plupart des Membres de l'ONU, l'aide étrangère à Gaza prend la forme de dons faits à l'UNICEF ou à la Croix-Rouge; un argent qui sert à fournir de l'eau potable, à financer l'éducation et la santé. Pour l'Iran, l'aide étrangère signifie fournir des missiles meurtriers et former des terroristes.

Nous accueillons avec satisfaction le nouvel angle d'approche qui a été proposé au Conseil de sécurité concernant les séances sur le Moyen-Orient. Notre propre expérience nous a appris qu'il n'y a qu'une voie à suivre pour ceux qui veulent vraiment la paix dans notre région. Comme nous l'avons dit tant de fois, la paix entre Israéliens et Palestiniens ne sera pas le résultat de vaines manœuvres au sein des instances internationales, et certainement pas de résolutions unilatérales ici au Conseil de sécurité.

La perspective d'une paix réelle ne se matérialisera que le jour où les Palestiniens abandonneront la terreur, mettront fin aux provocations et retourneront enfin à la table de négociation. Mais surtout, les chances de paix et de stabilité pour notre région sont tributaires de la capacité du Conseil de sécurité, et de la communauté internationale dans son ensemble, de reconnaître les vraies menaces lorsqu'elles se présentent. Je pose une question simple à ceux qui insistent pour maintenir l'accent ici au Conseil de sécurité sur Israël : Israël est-il responsable de l'essor de l'État islamique d'Iraq et du Levant? Israël est-il à l'origine de la terrible situation qui règne au Yémen? Israël est-il coupable des massacres qui sont commis tous les jours en Syrie? La réponse est clairement « non ».

Nous nous félicitons des efforts visant à élargir la portée des séances du Conseil de sécurité pour se concentrer sur les dangers réels au Moyen-Orient. Le moment est venu d'arrêter de se focaliser de manière obsessionnelle sur Israël. Le moment est venu d'arrêter de rendre l'État juif coupable de toutes les guerres et de tous les conflits dans notre région. Le Conseil devrait plutôt chercher à arrêter les pays qui soutiennent les dictateurs sadiques qui gazent leur propre peuple. Le moment est venu pour le Conseil de parler d'une voix claire et de classer enfin le Hezbollah et le Hamas dans la catégorie des organisations terroristes. Nous mettons en garde contre le fait qu'une alliance du mal, avec l'Iran en son centre, est en train de répandre dans tout le Moyen-Orient. L'objectif est de semer le chaos, la terreur et l'instabilité dans une région jadis connue comme le berceau de la civilisation. Nous demandons au Conseil de condamner le comportement dangereux de l'Iran.

La bonne nouvelle c'est qu'Israël n'est plus seul à se dresser contre ces menaces. Les pays de bonne volonté dans toute notre région placent les perspectives de paix et de sécurité et l'espoir d'un avenir meilleur pour leurs populations avant les conflits du passé. Israël forme aussi l'espoir que le Conseil tendra à une vraie probité morale en ce qui concerne le Moyen-Orient. Ce n'est qu'alors qu'il pourra enfin s'acquitter efficacement de son rôle qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales pour le monde entier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Chaque mois, le Conseil de sécurité convoque une séance sur le Moyen-Orient. Nous tenons de nombreuses séances sur des pays ou des conflits précis dans cette région, mais le débat d'aujourd'hui est l'occasion pour nous de parler du Moyen-Orient dans son ensemble. C'est l'occasion pour nous de nous pencher sur les menaces qui dépassent les frontières nationales, ces menaces qui ne concernent pas seulement tous les pays du Moyen-Orient mais aussi, bien souvent, chacun d'entre nous.

Malheureusement, ces séances mensuelles se transforment régulièrement en séance de dénigrement d'Israël. Voilà des années que le Conseil de sécurité fonctionne de cette manière et c'est une formule qui témoigne d'un parti pris ridicule à l'encontre d'un pays. C'est une formule qui, hélas, donne une vision très étroite des conflits dans la région. Et c'est une formule qui ne fait rien pour aider à trouver des solutions. La vérité, c'est que ces séances du Conseil de sécurité ne rendent service à personne dans la région, et surtout pas aux Israéliens et aux Palestiniens. Ces séances ne font rien pour rapprocher les parties; elles ne font même que les éloigner un peu plus l'une de l'autre. Les États-Unis sont intimement convaincus que la paix est possible entre Israël et les Palestiniens, et nous travaillons activement à cet objectif. La paix ne sera le résultat que de négociations directes, et pas des séances et des résolutions partisanes du Conseil de sécurité.

Ces débats tendancieux sur le Moyen-Orient ont aussi un coût bien réel. Les menaces évoluent et ignorent royalement les frontières. En se limitant ainsi, le Conseil ignore les menaces urgentes qui sont juste devant nous. Ces séances mensuelles sur le Moyen-Orient devraient être l'occasion de parler des facteurs à l'origine des conflits dans la région. Je remercie M. Mladenov de son exposé d'aujourd'hui et du fait qu'il est passé outre le dénigrement d'Israël habituel et a évoqué les problèmes de frontières dont souffre la région. Je fais en faire autant et j'encourage les autres pays à suivre cet exemple. C'est en brisant les vieux carcans habituels mais hélas contreproductifs que nous réussirons peut-être à obtenir des résultats utiles.

Parler de manière honnête des conflits au Moyen-Orient, c'est d'abord parler du coupable no 1, l'Iran, et de son principal partenaire, le Hezbollah. L'Iran et le Hezbollah conspirent ensemble pour déstabiliser le Moyen-Orient et leurs activités sont en train de s'étendre. Pendant des décennies, ils ont commis des actes terroristes dans toute la région. Aujourd'hui, ils soutiennent la sauvagerie de Bashar Al-Assad, se battant aux côtés de ses forces, complices du meurtre de milliers de civils et de la souffrance de millions de réfugiés. Ils forment des milices meurtrières en Iraq et arment les militants houthistes au Yémen. Le Conseil n'a accordé que trop peu d'attention à cette menace croissante; ce ne sera pas le cas pour les États-Unis. Nous allons dire ce que nous pensons de l'Iran et du Hezbollah et nous agirons contre leur non-respect de la loi.

Au Liban, le Hezbollah, une organisation terroriste, cache dans les agglomérations ses dizaines de milliers de roquettes illégales. En Syrie, le Hezbollah contrôle des territoires. Sur les instructions de l'Iran, ses milices se tiennent aux côtés des soldats syriens lorsqu'ils massacrent la population syrienne. Parfois, c'est le Hezbollah qui commande les combattants d'Assad. Le Hezbollah a aidé Assad à affamer et à détruire Alep. Selon des rapports de presse, lorsque des partisans du régime syrien meurent au combat, leurs cercueils sont parfois drapés des drapeaux du Hezbollah. Comme l'a dit un militant récemment : « Le Hezbollah conçoit et la Syrie exécute ». Il semblerait que même des enfants syriens sont recrutés au sein d'organisations de jeunesse pro-Hezbollah pour être endoctrinés dans un nouveau pays par son idéologie malfaisante.

Le Hezbollah est un groupe terroriste qui étend son influence au Moyen-Orient avec l'aide d'un État. L'Iran se sert du Hezbollah pour réaliser ses aspirations régionales. Ils travaillent de concert pour propager des idéologies extrémistes au Moyen-Orient. Cette menace devrait être au cœur de nos débats au Conseil de sécurité.

Les États-Unis ne choisissent pas l'attentisme. Nous avons imposé des sanctions ciblées au Corps des gardiens de la révolution islamique de l'Iran et à son Ministère du renseignement en raison de leur appui au régime d'Assad. Nous avons récemment imposé des sanctions à des organisations terroristes soutenus par l'Iran à Bahreïn. L'Iran est toujours inscrit sur la liste des États qui parrainent le terrorisme, et nous continuons d'appliquer toutes les sanctions résultant de l'appui de l'Iran au terrorisme et de ses activités déstabilisatrices dans la région. Les États-Unis œuvreront encore davantage avec leurs partenaires et leurs alliés pour perturber l'appui accordé par l'Iran aux groupes militants et terroristes.

Les États Membres de l'ONU doivent respecter leurs obligations. Les essais de missiles balistiques de l'Iran défient les résolutions du Conseil de sécurité et déstabilisent la région. Nous appelons tous les États à mettre pleinement en œuvre la résolution 2231 (2015), qui interdit le transfert d'armes vers et depuis l'Iran, ainsi que l'embargo sur les armes visant les houthistes, conformément à la résolution 2216 (2015), et le Liban, conformément à la résolution 1701 (2006). Les États-Unis œuvreront de concert avec leurs partenaires pour documenter et traiter toute action menée en violation de ces résolutions. Nous devons être fermes face au comportement dangereux et illégal de l'Iran et du Hezbollah.

La façon dont on choisit de passer son temps est indicative des priorités établies. Cela est également vrai du Conseil de sécurité. La question israélo-palestinienne est importante et mérite notre attention, mais c'est une question qui, certes, suscite beaucoup d'attention de la part du Conseil de sécurité. Le caractère incroyablement destructeur des activités de l'Iran et du Hezbollah au Moyen-Orient exige que nous leur accordions bien plus d'attention. Cette question devrait devenir la priorité du Conseil dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je rappelle aux personnes ici présentes de respecter les orateurs et de tenir leurs conversations hors de la salle afin qu'ils puissent faire leurs déclarations.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence des États-Unis d'avoir convoqué ce débat public à un moment de grande incertitude au Moyen-Orient.

S'agissant de la Syrie, nous avons commencé l'année 2017 avec le même ensemble de facteurs qui ont anéanti tous les efforts déployés l'an dernier pour parvenir à la paix. La logique militaire continue de prévaloir sur la volonté politique de se réconcilier et le siège des villes et l'utilisation de la famine comme armes de guerre se poursuivent sans relâche. L'utilisation d'armes non conventionnelles et interdites semble être

devenue une nouvelle norme et ceux qui s'en servent restent impunis.

Nous regrettons qu'en raison du huitième veto imposé par la Fédération de Russie la semaine dernière, le Conseil a encore une fois manqué à ses devoirs. L'incapacité continue du Conseil à aborder la question des armes chimiques utilisées en Syrie ne fait qu'accroître le climat d'impunité et semble signaler à leurs utilisateurs qu'ils n'ont rien à craindre.

La guerre par procuration menée en Syrie et le fait que des milices contrôlées par des puissances étrangères s'implantent durablement sur le terrain sont de plus en plus inquiétants. Pour qu'une paix et une stabilisation durables s'installent en Syrie, il faut que ces milices se retirent rapidement et dans l'ordre. Cette question revêt une importance particulière pour l'avenir des institutions publiques syriennes.

L'Ukraine condamne dans les termes les plus vifs l'attaque terroriste perpétrée à Rachidin le 15 avril, durant l'évacuation des villes de Fouaa et Kefraya.

L'extrême instabilité des conditions de sécurité en Syrie continue d'aggraver la situation humanitaire. Cette catastrophe humanitaire reflète l'ensemble de la situation sur le terrain. Le Conseil doit être proactif face à cette question cruciale. Il est urgent d'instaurer un mécanisme de suivi, de vérification et d'application plus efficace.

S'agissant du volet politique syrien, manifestement aujourd'hui nous sommes au plus bas. Suite aux deux séries de pourparlers intra-syriens tenus à Genève, nous pouvons dire hélas, en toute honnêteté, que nous n'avons pas vu les progrès escomptés dans les 4 (3+1) « corbeilles ». Comment cela se fait-il? La réponse est évidente : c'est à cause du manque de volonté politique de la part du régime syrien de négocier de bonne foi sur les questions de fond. L'Ukraine est déçue par le fait que le processus d'Astana et le cessez-le-feu qui en a découlé n'ont pas vraiment produit de résultats. Nous avons bien peur que l'impasse du processus politique ne donne lieu à de nombreuses alternatives qui ne plairont à personne. Damas et ses alliés doivent bien comprendre que la quête d'une victoire finale est un mirage qui ne mènera nulle part, prolongera la crise et exacerbera l'extrémisme.

Nous sommes convaincus que tout progrès politique sera intenable en l'absence du respect manifeste de la lettre et de l'esprit du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), de la résolution 2254 (2015) et d'un calendrier transparent et rigoureux de la transition politique. Nous espérons que les pourparlers intra-syriens à Genève reprendront en mai. Damas et ses alliés auront ainsi le temps de montrer qu'ils ont modifié leur état d'esprit, leurs intentions et leur attitude.

La situation au Liban reste cruciale pour la sécurité et la stabilité du Levant. Il faudra donc, après l'élection présidentielle et la formation du Gouvernement, que le processus politique maintienne une dynamique positive. La stabilité du Liban reste, dans une large mesure, tributaire de l'évolution de la situation en Syrie et de l'ensemble de la situation régionale. C'est pourquoi il est urgent, à ce stade, d'aider le Liban à contrôler effectivement ses frontières avec la Syrie et à empêcher le transfert illégal d'armes.

L'Ukraine estime urgent de mettre fin à la violence au Yémen. Nous sommes préoccupés par la détérioration rapide de la situation humanitaire dans le pays. La communauté internationale est confrontée au risque imminent de voir toute une génération de Yéménites traumatisés par la faim et la guerre. Il ne s'agit pas seulement d'un problème humanitaire immédiat, mais d'un défi à long terme posé à la stabilité du Yémen et de l'ensemble de la région.

La réalisation d'une solution politique négociée demeure compliquée. Tandis que les parties continuent de lutter pour améliorer leurs positions militaires, le Conseil doit faire montre d'unité s'agissant du Yémen afin de renforcer la position de l'Envoyé spécial et du Secrétaire général qui tentent de briser l'impasse actuelle et de donner une chance à la paix. Nous appelons les parties à reprendre les pourparlers directs sans conditions préalables et à négocier de la manière la plus souple et la plus constructive possible afin de parvenir rapidement à un accord final global.

Nous réitérons notre préoccupation devant la nette intensification en 2017 des attaques à la roquette lancées par les forces houthistes au Yémen visant des objets situés sur le territoire saoudien et des navires opérant près de Bab Al-Mandab. Ces attaques doivent cesser immédiatement et les mesures nécessaires doivent être prises pour apaiser la situation. Les forces d'Al-Houthi et de Saleh doivent renoncer à leur arsenal de missiles balistiques dans tout futur accord de paix. Aucun règlement à long terme du conflit ne sera viable sans cela.

Davantage doit être fait pour empêcher un plus grand nombre d'armes sophistiquées de parvenir au Yémen depuis l'étranger. Faute de dialogue constructif,

le résultat pourrait être catastrophique, et les seuls qui en bénéficieraient sont les groupes terroristes qui sont de plus en plus actifs au Yémen. Il est extrêmement inquiétant de voir Al-Qaida dans la péninsule arabique continuer à démontrer sa capacité d'élargir sa base d'appui opérationnel au Yémen et d'exploiter les profondes fractures qui divisent la société yéménite déchirée par la guerre.

En ce qui concerne la Palestine et Israël, l'Ukraine a toujours appuyé le processus de paix au Moyen-Orient et le principe d'une solution à deux États, avec la Palestine et Israël coexistant dans la paix et la sécurité. L'absence de dialogue direct, conjuguée à un processus de négociations dans l'impasse, a conduit à une situation extrêmement imprévisible et explosive. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Ukraine est fermement convaincu – et partage la conviction de l'actuelle Présidente du Conseil – que seules des négociations directes permettront d'instaurer la paix.

Sous-estimer la capacité de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'Al-Qaida à exploiter les griefs liés au conflit israélo-palestinien, toujours non résolu, pourrait avoir des conséquences très inattendues et dangereuses. Afin de prévenir un tel scénario, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit. Les priorités immédiates sont de mettre fin à la violence et de désamorcer la situation. Toutes les parties doivent prendre des mesures concrètes pour apaiser les tensions, ramener les parties à la table des négociations, relancer le processus de paix et rétablir une certaine confiance vis-à-vis du concept de solution à deux États qui s'éloigne de jour en jour.

La menace terroriste, qui ne cesse d'évoluer, transcende toutes les frontières, quelle que soit la région. Elle exploite les conflits existants et continue de déstabiliser des pays dans tout le Moyen-Orient. Nous sommes préoccupés par le fait qu'en dépit de graves revers militaires, l'EIIL continue de faire peser une menace réelle sur la sécurité régionale et mondiale, comme à Mossoul, par exemple, qui est considérée à juste titre comme le dernier bastion de l'EIIL en Iraq et où l'opération militaire est en cours pour libérer la ville. Ses habitants ont énormément souffert ces deux dernières années sous le joug despotique de l'EIIL, mais ils ont maintenant enfin une chance d'être libérés des griffes de leurs abominables maîtres terroristes.

En attendant la défaite militaire définitive et inévitable de l'EIIL, il est indispensable que nous élaborions une stratégie pour l'après-victoire dans laquelle les acteurs régionaux doivent jouer un rôle de premier plan pour prévenir la résurgence de clones de l'EIIL. Sans une solution claire aux multiples crises qui déchirent le Moyen-Orient, en particulier la Syrie, le Yémen et l'Iraq, ainsi que le conflit israélo-palestinien qui couve toujours, il sera impossible d'endiguer la menace croissante de l'extrémisme violent et la propagation mondiale des groupes terroristes.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire que mon pays condamne fermement l'attentat terroriste odieux qui a été perpétré le 15 avril à Al-Rachidine, tuant plus de 120 femmes et enfants et blessant des centaines de civils innocents, la plupart originaires de Kafraya et de Fouaa. Au nom de mon gouvernement et du peuple kazakh, je voudrais présenter nos sincères condoléances au peuple syrien, en particulier aux familles des victimes, et souhaiter un prompt rétablissement aux blessés.

Nous tenons à remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient et aimerions faire quelques observations sur certaines questions clefs.

En ce qui concerne la question palestinienne, nous exhortons les deux parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord de paix historique et tant attendu en renforçant le lien entre la paix, la sécurité et le développement. La promotion de mesures de confiance entre les parties contribuera à accélérer un règlement politique fondé sur le principe de deux États pour deux peuples. Ce concept doit garantir le droit inaliénable des Palestiniens à un État et celui d'Israël à la sécurité. Nous sommes d'avis que les négociations doivent reprendre dès que possible dans un format bilatéral, sans conditions préalables, facilité par le Quatuor pour le Moyen-Orient.

La catastrophe en Syrie s'est propagée au-delà de la région et a des répercussions mondiales. Le Kazakhstan appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie, la Turquie et la communauté internationale pour rapprocher le Gouvernement syrien et l'opposition. La prochaine réunion qui aura lieu à Astana les 4 et 5 mai vise à contribuer aux négociations de Genève qui doivent avoir lieu peu après.

Nous exhortons la communauté internationale à déployer des efforts concertés pour combattre les activités terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres organisations, tout en faisant

tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le bien-être du peuple syrien. À cet égard, nous voudrions rappeler au Conseil l'initiative proposée par le Kazakhstan concernant l'élaboration d'un code de conduite pour les opérations antiterroristes, qui représenterait un pas important vers la mise en place d'une coalition ou d'un réseau mondial sous l'égide des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Au Liban, la formation d'un nouveau Gouvernement et l'élection d'un nouveau Président sont des événements positifs devant conduire à la tenue d'élections législatives libres et régulières. Nous devons aider le Liban à consolider sa Constitution et sa démocratie, qui demeurent tributaires de l'évolution de la situation chez son voisin, la Syrie. L'Armée libanaise joue un rôle vital dans le maintien de la sécurité à la frontière avec la Syrie et dans l'ensemble du Liban, contribuant ainsi à prévenir les menaces de l'EIIL et du Front el-Nosra. Le Liban compte aujourd'hui plus de 1,5 million de réfugiés syriens, et la communauté internationale doit lui accroître l'aide qu'elle lui fournit.

Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit au Yémen; à l'instar de tous les autres conflits et crises, seul un règlement diplomatique et politique permettra de le résoudre. Toutes les parties impliquées dans le conflit, avec leurs alliés, doivent mettre fin à toutes les activités de guerre et à l'usage de la force militaire sous toutes ses formes. Il est évident que les contradictions profondes au sein de la société yéménite ne peuvent être résolues que par le biais d'un large dialogue national ouvert à tous.

La détérioration de la situation humanitaire au Moyen-Orient exige une action urgente de la part de nous tous pour atténuer les souffrances des populations locales, en particulier dans les villes assiégées. La crise humanitaire empêche de faire des progrès dans les processus politiques, et l'incapacité de réaliser des progrès politiques fait obstacle au règlement de la crise humanitaire. De même, l'exode de réfugiés de la Syrie et d'autres pays de la région a créé des problèmes politiques dans les pays hôtes et provoqué des tensions géopolitiques lourdes de conséquences en Europe et dans d'autres pays du monde, déstabilisant plus encore la situation. En outre, nous assistons à des flambées de xénophobie, d'hostilité et d'islamophobie, qui doivent être traitées d'urgence si nous voulons maintenir l'harmonie dans et entre les pays.

Enfin, je voudrais souligner que le Kazakhstan est fermement déterminé à faire en sorte que la paix tant attendue au Moyen-Orient puisse être instaurée, sur la base des principes fondamentaux du compromis, du respect mutuel et du dialogue politique.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé. L'ONU et ses institutions méritent d'être félicitées pour le travail toujours plus difficile qu'elles accomplissent sur le terrain dans tout le Moyen-Orient. Je voudrais commencer par trois questions relatives au processus de paix au Moyen-Orient.

Premièrement, la question palestinienne est à l'ordre du jour de l'ONU depuis la création de l'Organisation. Aujourd'hui, 70 ans plus tard, après des décennies de violence et de souffrances touchant les deux parties, et après 50 ans d'occupation, il semble clair que les parties elles-mêmes sont incapables de régler le problème et de parvenir à la solution à laquelle œuvre le Conseil de sécurité – deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La conclusion d'un accord sur le statut final aurait plusieurs effets secondaires positifs dans la région.

Cela permettrait de renforcer la coopération régionale, de réduire les tensions régionales et d'invalider certains arguments utilisés pour recruter et radicaliser les jeunes dans la région et au-delà. Si l'Initiative de paix arabe était prise en compte dans le cadre de cette solution, ces effets secondaires positifs seraient multipliés, créant une nouvelle dynamique régionale dans l'intérêt de toutes les forces positives. Cela met en évidence l'importance qu'il y a à maintenir le processus de paix au Moyen-Orient et la question palestinienne à l'ordre du jour du Conseil. De concert avec les Israéliens et les Palestiniens, la communauté internationale et le Conseil ont la responsabilité de rester engagés pour parvenir à un règlement juste, global et durable au conflit, et les partenaires régionaux ont un rôle clef à jouer à cet égard.

Deuxièmement, il faut agir d'urgence en ce qui concerne la question des colonies de peuplement. L'évolution de la situation sur le terrain continue de nous éloigner de la solution des deux États. L'idée d'un statu quo est une illusion. L'augmentation du nombre de logements dans les colonies de peuplement et de cas de démolitions de maisons et d'infrastructures palestiniennes ne fera qu'entraîner plus de souffrances. Cette situation provoquera de nouvelles violences, qui, bien entendu, doivent être condamnées. Elle aura également de graves répercussions sur la paix et la

stabilité régionales. Les activités de peuplement, la construction d'un mur de séparation dans les territoires occupés, la démolition de maisons et les expulsions sont illégales au regard du droit international. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux des Palestiniens et mettent en péril la solution de deux États. En effet, très bientôt, la solution des deux États pourrait n'être plus viable du tout. Par conséquent, Israël doit mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie.

Conformément à la politique de l'Union européenne, la Suède condamne fermement la loi dite de régularisation, qui autoriserait la confiscation de terres privées palestiniennes. Cette loi, ainsi que les annonces faites par Israël concernant la construction illégale de milliers de logements dans les colonies de peuplement dans les territoires occupés et la décision de créer la première colonie de peuplement en Cisjordanie en plus de 20 ans constituent des violations flagrantes du droit international, tel qu'indiqué dans la résolution 2334 (2016). Elles sapent également la paix et la viabilité de l'État palestinien. La résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité qui porte sur les colonies de peuplement, les actes de violence et la distinction qui doit être faite entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés est également conforme aux recommandations importantes formulées par le Quatuor dans son rapport de juillet 2016 (voir S/2016/595). La résolution contient des messages clairs à l'intention des deux parties, et celles-ci sont tenues de mettre en œuvre ses dispositions.

Troisièmement, la situation à Gaza demeure tendue et n'est pas viable. Toutes les parties doivent agir de manière responsable et dans l'intérêt des habitants de Gaza. Il faut prendre des mesures pour changer radicalement la situation sur le plan politique, économique et de la sécurité. Je pense notamment à la réconciliation intra-palestinienne, à l'accélération des efforts de reconstruction et à la fin de la politique de bouclage menée par Israël. Il est essentielle de garantir le passage sans entrave et durable des organisations humanitaires et des représentants des États aux points de passage, en tenant dûment compte des besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité.

Je voudrais à présent dire quelques mots au sujet de la Syrie et du Liban.

Le conflit en Syrie est entré dans sa septième année, avec son cortège de souffrances humaines indicibles. L'emploi d'armes chimiques, à plusieurs reprises dans le contexte de ce conflit, est un acte ignoble et doit cesser immédiatement. Nous sommes favorables à ce que des enquêtes approfondies soient menées sur l'attaque qui a pris pour cible la région de Khan Cheikhoun le 4 avril et aux travaux menés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à cet égard. Nous condamnons dans les termes les plus vifs l'attentat ignoble perpétré à Rachidine le 15 avril, qui a fait 126 morts, dont beaucoup d'enfants. Nous nous félicitons de la volonté exprimée par l'ONU d'accroître l'aide apportée aux personnes évacuées et nous appelons toutes les parties à protéger les civils, comme elles en ont l'obligation au titre du droit international humanitaire.

Il faut redoubler d'efforts de toute urgence pour parvenir à un véritable cessez-le-feu à l'échelle nationale. Un accord politique sur la base de la résolution 2254 (2015), prévoyant notamment une transition politique crédible, est la seule voie qui permettra d'instaurer une paix durable en Syrie. Les principales parties prenantes doivent intensifier leurs efforts pour faciliter les progrès durant le prochain cycle de pourparlers intersyriens dirigés par les Nations Unies à Genève sous l'égide du Secrétaire général, M. Guterres, et de son Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura.

Nous nous félicitons des progrès accomplis récemment au Liban. Il faut maintenant parvenir à un accord sur un nouveau cadre électoral et organiser des élections législatives en temps voulu.

Pour terminer, il est principalement dans l'intérêt d'Israël et de la Palestine de faire aboutir le processus de paix au Moyen-Orient et de concrétiser la solution des deux États, mais c'est également dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la région dans son ensemble, car cela créera des conditions plus propices pour régler d'autres conflits et apaiser les tensions dans la région. Une solution des deux États doit permettre de répondre aux besoins des deux parties en matière de sécurité, de répondre aux aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, de mettre fin à l'occupation et de régler les questions relatives au statut final. La solution des deux États est en péril, et nous devons nous abstenir de préjuger de l'issue des négociations futures, comme le statut de Jérusalem en tant que capitale future des deux États.

Les parties détiennent la clef d'une solution sur le statut final, mais la communauté internationale, notamment les acteurs régionaux, doit également assumer ses responsabilités en appuyant leurs efforts pour sortir de l'impasse actuelle. Nous saluons les efforts déployés

par les États-Unis d'Amérique pour faire avancer cette question. Bien évidemment, le Conseil a également un rôle à jouer en assumant cette responsabilité et en proposant des idées concrètes et constructives sur les moyens permettant de régler le conflit. Une tâche très importante nous attend.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé. Nous remercions également la délégation américaine d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Néanmoins, nous voudrions exprimer notre désaccord face à la tentative d'adapter cette séance au contexte national et aux priorités de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique.

Par exemple, dans le document de réflexion(S/2017/305, annexe) relatif à ce débat, dont l'ordre du jour a toujours été intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne», nos collègues américains sont restés silencieux sur la question palestinienne. En outre, dans le document élaboré par la délégation américaine, nous ne voyons aucune mention de la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et d'autres groupes extrémistes et terroristes de tout acabit, ni des souffrances que leurs exactions continuent d'infliger aux civils en Syrie, en Iraq et en Libye. Les attentats terroristes perpétrés par ces groupes ont semé la mort bien au-delà de la région.

Peut-être que les auteurs du document de réflexion n'ont rien à leur reprocher. En effet, on nous demande de considérer comme terroristes ceux qui combattent ces groupes en Syrie. Les auteurs du document demandent au Conseil de sécurité d'examiner la question suivante : « Qui sont les acteurs régionaux qui bénéficient le plus du chaos dans la région? » Nous aussi, nous nous posons une question : ne faut-il pas chercher ces acteurs également en dehors de la région?

En fait, il faut partir du principe que le problème israélo-palestinien et - dans un contexte plus large - le règlement du conflit israélo-arabe, doit rester en tête des priorités de la région et de la communauté internationale. Sans un règlement à ce conflit de longue date, il sera impossible de stabiliser l'ensemble du Moyen-Orient à long terme. Même si la région est à feu et à sang en raison d'autres conflits violents et dévastateurs, la situation exige du Conseil de sécurité de ne pas perdre de vue la recherche de moyens permettant de trouver une formule à même de garantir la coexistence pacifique et en toute sécurité de ces deux États au sein de la région - Israël et la Palestine. Nous ne devons pas oublier le sort tragique des Palestiniens et les graves violences dont Israël et les territoires palestiniens occupés font l'objet.

La situation actuelle en ce qui concerne la question israélo-palestinienne demeure extrêmement complexe. Divers incidents en Cisjordanie et à Jérusalem, ainsi que les tensions sporadiques autour de la bande de Gaza, prouvent qu'il existe toujours de risques graves d'escalade du conflit. Les mesures unilatérales prises par Israël font partie des raisons qui expliquent la montée de l'extrémisme parmi les Palestiniens. Ces mesures visent à créer des faits irréversibles sur le terrain, notamment par l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires occupés.

À cet égard, nous voudrions rappeler que la Russie a voté pour la résolution 2334 (2016), car nous pensons qu'elle se fonde sur des formules éprouvées. Nous pensons que cette résolution envoie un message clair, à savoir que les mesures unilatérales sont inacceptables – qu'elles soient le fait d'Israël ou des Palestiniens –, tout comme les mesures qui préjugent de l'issue des négociations de paix. La résolution souligne également qu'il importe de préserver les perspectives d'une solution des deux États.

Ensemble, nous devons trouver les moyens d'intensifier les efforts en faveur du processus de paix israélo-palestinien. Nous sommes favorables à la coordination des efforts internationaux en faveur du règlement du conflit au Moyen-Orient, sur la base de mécanismes qui ont fait leurs preuves ainsi que ceux qui ont été entérinés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient des médiateurs internationaux. Notre proposition d'organiser une rencontre entre Mahmoud Abbas et Benjamin Netanyahu à Moscou tient toujours. Nous espérons qu'en dépit d'éventuelles considérations politiques internes, les dirigeants israéliens et palestiniens démontreront leur engagement en faveur d'un règlement pacifique et engageront des pourparlers directs.

Le 6 avril, le Ministère russe des affaires étrangères a publié une déclaration officielle à l'appui de la solution des deux États, en insistant sur l'impératif de créer un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967. Nous reconnaissons Jérusalem-Est comme la capitale de cet État. Dans le même temps, les autorités russes ont pris la décision de reconnaître Jérusalem-Ouest

comme étant la capitale de l'État d'Israël. Nous pensons que cette mesure est compatible avec les fondements juridiques internationaux bien connus d'un règlement au Moyen-Orient. Dans la pratique, notre reconnaissance de Jérusalem-Ouest ne changera toutefois rien tant que les parties ne se seront pas entendues sur toutes les questions relatives au statut final, y compris le statut futur de Jérusalem. Nous entendons conserver notre ambassade à Tel-Aviv.

Un problème extrêmement grave au Moyen-Orient est celui du terrorisme, qui a pris une ampleur sans précédent. Il se propage vers l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Les mesures unilatérales sont vaines, comme nous l'avons déjà vu à maintes reprises. Nous devons régler ces problèmes ensemble, au sein de l'ONU. Malheureusement, en raison des nombreuses violations de la Charte des Nations Unies, et du mépris dans lequel on tient les principes fondamentaux qui y sont énoncés, tels que l'indépendance et l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement pacifique des différends, la situation dans de nombreux pays jusqu'alors stables du Moyen-Orient est devenue effroyable. Par exemple, les conséquences de l'occupation de l'Iraq, lancée sous des prétextes manifestement fallacieux, continuent de faire peser un lourd fardeau sur le peuple de ce pays.

Nous avons également été témoins de la grossière manipulation des mandats attribués par le Conseil de sécurité, ce qui a entraîné la destruction et un chaos inexorable en Libye, de l'incitation méthodique encourageant une guerre fratricide en Syrie, et des intrigues qui ont aggravé la spirale de violence et d'hostilité mutuelle au Yémen. Toutes ces blessures non cicatrisées nous seront pour longtemps un rappel du caractère pernicieux de l'idéologie de l'exclusivité et de la volonté de décider du sort d'autres États et peuples.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que la déstabilisation des situations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a un effet très grave sur les chrétiens et les autres minorités religieuses qui vivent dans ces régions. Les extrémistes ont recours à la violence contre ces minorités religieuses afin d'inciter aux affrontements sectaires, ce qui contribue à garnir les rangs des extrémistes et leur permet de tirer profit des conflits persistants dans la région. Pour notre part, nous poursuivrons nos efforts pour prévenir les attaques contre les chrétiens et l'effondrement des relations entre les civilisations et les religions.

Dans ce contexte, nous devrions nous tourner vers la Déclaration commune du pape François et du patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie (voir A/70/796), qui appelle la communauté internationale à des actions urgentes pour empêcher que se poursuive l'éviction des chrétiens du Proche-Orient. Une réunion s'est également tenue à Tachkent le 7 avril, au cours de laquelle une déclaration commune a été adoptée par les Ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté d'États indépendants pour condamner la discrimination et l'intolérance qui prennent pour cible les chrétiens, les musulmans et les membres d'autres confessions. Nous espérons que nous pourrons servir d'exemple à d'autres États Membres de l'ONU.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie infiniment M. Nickolay Mladenov de son exposé. Comme il l'a expliqué, pour de nombreuses personnes, la paix au Moyen-Orient demeure un objectif lointain et un lointain souvenir.

Il y a deux semaines, nous avons été témoins d'une horrible attaque à l'arme chimique sur Khan Cheikhoun en Syrie. Les échantillons environnementaux prélevés sur ces sites ont été testés positifs au sarin. Nous sommes maintenant quasiment certains que le régime syrien a perpétré cette attaque en utilisant du sarin. Hier, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a confirmé que l'organisation avait la preuve irréfutable que les victimes avaient été exposées à du sarin ou à une substance assimilée à du sarin. Le Gouvernement britannique a appuyé la riposte des États-Unis, et nous espérons qu'elle permettra de dissuader une nouvelle attaque barbare à l'arme chimique. Mais lorsque le Conseil de sécurité a eu l'occasion de faire preuve de leadership après l'attaque, il n'a pas su la saisir. Nous en avons été empêchés par un membre du Conseil qui préfèrerait soutenir Al-Assad que chercher à ce que justice soit rendue aux victimes.

Nous ne nous laisserons pas dissuader par l'utilisation que la Russie fait du veto. Nous continuerons d'insister dans cette salle pour que les responsabilités soient établies. La communauté internationale doit bien cela au peuple syrien. Toute tentative d'empêcher les enquêteurs d'agir seront mises en échec, tout comme la proposition irano-russe à l'OIAC a été mise en échec aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, nous ne devons pas oublier les interactions entre les divers conflits en cours au Moyen-Orient. Pour

commencer, nous ne devons pas relâcher nos efforts pour triompher de Daech en Iraq, en Syrie et ailleurs. Le Royaume-Uni appuie le Premier Ministre iraquien, M. Al Abadi, et son gouvernement dans leur lutte contre Daech et dans leurs efforts pour bâtir un Iraq stable, sûr et unifié.

L'Iran continue de jouer un rôle déstabilisateur dans la région. C'est particulièrement manifeste en Syrie. L'Iran a violé ses obligations au regard du droit international humanitaire en Syrie lorsqu'il a refusé d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire dans la partie est d'Alep, alors assiégée. L'Iran continue de fournir un appui militaire et financier important au Hezbollah et au régime syrien. Comme l'indique clairement le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/244), le chef du Hezbollah a déclaré que la totalité des armes et des missiles de son organisation était fournie par l'Iran.

Plusieurs responsables iraniens de haut rang inscrits sur la liste des sanctions relative à la résolution 2231 (2015) continuent d'ignorer l'interdiction de voyager imposée par le Conseil. Par exemple, le général de division Soliman a été photographié en septembre à Alep, en signe d'appui au régime syrien. Ces actes prouvent que l'Iran a choisi de compliquer, et non d'éteindre, un conflit qui dure depuis bien trop longtemps.

Cela fait 50 ans cette année que la guerre des Six jours a eu lieu. Cette année, soit nous avançons vers la paix avec l'appui de la région et de la communauté internationale, soit nous nous trouverons confrontés à un avenir incertain et dangereux. À moins que les parties fassent preuve de leadership, notamment en montrant leur disposition à faire des compromis, le risque du terrorisme et de l'instabilité s'intensifiera. Les Israéliens et les Palestiniens ne peuvent pas se permettre d'y être confrontés pendant un autre demi-siècle.

La position de longue date du Royaume-Uni concernant le processus de paix au Moyen-Orient est claire : nous sommes favorables à une solution des deux États négociée, qui permette à Israël de vivre en sûreté et en sécurité aux côtés d'un État de Palestine viable et souverain, fondé sur les frontières de 1967, avec des échanges convenus de territoires, Jérusalem pour capitale commune des deux États, et un règlement juste, convenu et réaliste de la question des réfugiés. Toutefois, cette vision s'éloigne. Comme l'a dit le Ministre britannique des affaires étrangères le mois dernier, le Royaume-Uni condamne fermement la décision qu'a prise Israël de fonder de nouvelles colonies de peuplement au cœur de la Cisjordanie – la première décision de ce type en plus de 25 ans.

Ces annonces sont contraires au droit international et ont gravement compromis la perspective de parvenir à deux États pour deux peuples. En sa qualité de grand ami d'Israël, qu'il est prêt à défendre lorsque celui-ci est l'objet de préjugé et de critiques excessives, le Royaume-Uni exhorte Israël à ne prendre aucune mesure qui nous éloignerait de notre objectif commun que sont la paix et la sécurité.

C'est parce que nous appuyons la solution des deux États et que nous sommes attachés à Israël en tant que patrie juive que nous avons voté pour la résolution 2334 (2016), mais nous avons conscience que le conflit entre Israéliens et Palestiniens est extrêmement complexe. Les colonies ne sont pas le seul obstacle à la paix. Le peuple israélien mérite de vivre à l'abri du fléau du terrorisme et de l'incitation à la haine antisémite, qui, comme le rapport du Quatuor l'a souligné, a sapé les perspectives de la solution des deux États. Il est essentiel que les dirigeants palestiniens mettent en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Quatuor et qu'ils continuent de s'efforcer de lutter contre la terreur et l'incitation, de renforcer les institutions et de développer une économie viable.

Nous devons continuer d'inciter les Israéliens et les Palestiniens à s'abstenir de toute action qui rendrait plus difficile l'avènement de la paix. C'est parce que le conflit entre Israël et la Palestine est l'une des questions centrales au Moyen-Orient que le Royaume-Uni est favorable à une approche régionale de la paix. L'évolution du contexte régional, l'Initiative de paix arabe et la convergence des intérêts arabes et israéliens présentent des possibilités. Nous savons qu'un élan supplémentaire est nécessaire, et nous nous félicitons que le Président Trump se soit montré intéressé à œuvrer à un accord qui réponde aux exigences des deux parties. Le Royaume-Uni demeure d'avis que la solution des deux États est la meilleure façon d'atteindre cet objectif et est prêt à faire tout son possible dans ce sens. Nous ne sous-estimons pas les défis, mais, si les deux parties font preuve de volonté politique, la paix est possible.

M. Delattre (France) : Je remercie Nikolay Mladenov pour son engagement et sa présentation, qui met une nouvelle fois en lumière les risques que fait peser, pour l'ensemble de la région, l'absence de règlement du conflit israélo-palestinien. Ce conflit dure depuis près de 70 ans, et l'occupation des territoires

palestiniens dure depuis bientôt 50 ans. L'absence de règlement du conflit israélo-arabe, particulièrement grave en elle-même, constitue aussi une menace permanente pour la sécurité internationale. Par sa gravité, sa dimension symbolique et sa place dans l'imaginaire collectif, la portée de ce conflit non réglé revêt un caractère structurant et dépasse largement les frontières d'Israël et des territoires palestiniens. Toute escalade dans ce conflit est porteuse d'un risque de déstabilisation régionale incontrôlable. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous résigner à un faux statu quo, qui cache en réalité une régression quotidienne, sur le terrain comme dans les esprits. Le bout de ce chemin est clair, c'est la disparition de la solution à deux États, comme un mirage dans le désert, qui marquerait un saut dans l'inconnu et le risque du pire.

Cette situation est d'autant moins acceptable que nous savons tous que le meilleur gage de la sécurité d'Israël et de la région, c'est une paix juste avec les Palestiniens, qui passe par la solution des deux États, et donc par la création d'un État palestinien viable et indépendant. Ce constat n'est pas une posture idéologique : c'est un constat pragmatique et réaliste, car l'on ne peut nier ni les aspirations légitimes des Palestiniens à un État, ni les aspirations, tout aussi légitimes, des Israéliens mais aussi des Palestiniens, à la paix et à la sécurité.

C'est sur le fondement de ce constat que la France a engagé un processus international qui a conduit à l'adoption, à Paris le 15 janvier dernier, d'une déclaration conjointe à laquelle ont souscrit plus de 70 États et organisations internationales. Cette déclaration s'est nourrie de tous les efforts existants, notamment l'action du Quatuor, l'Initiative arabe de paix, les initiatives de la Russie et de l'Égypte, le rôle essentiel des États-Unis, bien sûr. Cette déclaration a permis de rappeler l'attachement unanime de la communauté internationale à la solution des deux États et les fondamentaux qui s'imposent à nous tous, c'est-à-dire le cadre international de tout futur règlement : les frontières de 1967 et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous avons tenu à réaffirmer, à l'occasion de la Conférence de Paris, cette priorité alors que la perspective d'une solution à deux États, je l'ai dit, est chaque jour mise en danger sur le terrain. L'absence de processus politique, les avancées de la politique de colonisation - qui est illégale au regard du droit international et morcelle depuis des décennies les territoires palestiniens –, la dégradation de la situation humanitaire et la destruction d'infrastructures palestiniennes en zone C, mais aussi la violence et l'incitation à la haine, le terrorisme, les tirs de roquettes : tous ces éléments nourrissent un cercle vicieux implacable qui menace les conditions mêmes d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. C'étaient les conclusions qu'avait tirées le Quatuor à l'occasion de son rapport de juillet 2016, et c'est le constat général qui a conduit à l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2334 (2016).

Depuis le début de l'année 2017, la situation sur le terrain s'est encore aggravée. Les annonces en matière de colonisation par le Gouvernement israélien se sont multipliées, comme celles portant sur plus de 6000 logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est pour les trois premiers mois de 2017. Le 6 février 2017, la Knesset a voté une loi ouvrant la voie à la régularisation des colonies sauvages, illégales même en droit israélien. Fin mars, le Gouvernement israélien a décidé, pour la première fois en deux décennies, d'établir une nouvelle colonie en Cisjordanie, et a déclaré « terres domaniales » de nouvelles terres palestiniennes privées. Quant à la politique de retenue en matière de colonisation annoncée, ce n'est qu'une limitation en trompe-l'œil, dont les conditions sont si vagues qu'elles reviennent en réalité à donner carte blanche à une poursuite de la colonisation tous azimuts dans les zones les plus sensibles : celles-là même qui suscitent le désespoir et l'escalade. Ces évolutions sont contraires au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 2334 (2016), qui exige l'arrêt par Israël de ses activités de colonisation et le respect par lui de ses obligations au regard du droit international. La France condamne également avec la plus grande fermeté tous les actes de violence et de terrorisme, qui restent une réalité quasi quotidienne et inacceptable. Je veux être sans ambiguïtés sur ce point, car la France ne transigera jamais avec la sécurité d'Israël.

Dans ce contexte d'extrême volatilité, il est plus important que jamais de rappeler notre position sur Jérusalem : dans l'attente d'un règlement négocié du conflit et en vertu du droit international, notamment de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, la France ne reconnaît aujourd'hui pas de souveraineté sur Jérusalem. Son statut devra être réglé par des négociations entre Israéliens et Palestiniens, qui devront permettre à Jérusalem d'être la capitale des deux États, Israël et le futur État de Palestine. Enfin, les éléments déclencheurs des trois guerres à Gaza ces six dernières années sont toujours présents aujourd'hui, et pourraient de nouveau mener, du jour au lendemain,

à un embrasement. La levée du blocus israélien sur ce territoire apparaît plus que jamais nécessaire dans la perspective d'un règlement durable.

Après des années d'impasse, il est de notre devoir de recréer les conditions de la reprise de négociations politiques crédibles. Le Conseil de sécurité a renouvelé, avec la résolution 2334 (2016), son engagement à soutenir les parties durant les négociations et la mise en œuvre d'un accord de paix. C'était également le message de la déclaration conjointe de Paris, dont l'objectif était de rappeler aux parties combien elles avaient intérêt à la paix et combien la communauté internationale pouvait, sans rien imposer, les y aider. Je le redis ici, la France soutiendra tout effort permettant de rouvrir un horizon politique crédible, car c'est la seule réponse au désespoir, à la radicalisation et à l'éloignement des parties. Nous continuerons à ne ménager aucun effort en ce sens.

Qu'il me soit permis de dire un mot sur la Syrie, qui constitue aujourd'hui l'un des plus importants foyers de menaces de la région. Soyons lucides : la cessation des hostilités n'existe plus, la situation humanitaire est catastrophique faute d'accès aux populations dans le besoin. Le 19 avril, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a indiqué disposer de preuves irréfutables que du gaz sarin avait été utilisé lors de la monstrueuse attaque chimique du 4 avril à Khan Cheikhoun, attaque constitutive d'un crime de guerre et dont les auteurs devront rendre compte devant la justice.

Les armes chimiques ne sont qu'une partie de l'œuvre d'anéantissement en cours en Syrie. Elles s'ajoutent aux sièges inhumains dignes du Moyen-Âge, aux bombardements indiscriminés aux barils d'explosifs, aux bombes incendiaires, comme l'ont encore rapporté les Nations Unies ces derniers jours, aux tortures, aux exécutions, aux déplacements de populations, et bien d'autres crimes. Ce bilan effroyable est, en premier lieu, celui de Bashar Al-Assad et porte sa signature en lettres de sang. Tant que ce régime se maintiendra au pouvoir par la terreur et la destruction, il n'y aura ni paix ni reconstruction de la Syrie ni victoire possible contre la menace terroriste, car cette menace continuera de se nourrir de la violence et de la misère qui l'ont fait naître et prospérer, comme nous l'a encore rappelé le terrible attentat d'Al-Rachidine le 15 avril.

Plus que jamais, une solution politique est donc urgente et inéluctable. Nous encourageons l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, à engager le prochain cycle de négociations à Genève sur le fondement d'un calendrier accéléré en vue d'une transition politique, sur le fondement du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2016). C'est la priorité des priorités, c'est un enjeu de sécurité nationale pour la France et un enjeu crucial de sécurité collective pour nous tous.

Enfin, je souhaite ajouter un mot sur la situation au Liban, ce pays lié à la France par une amitié si profonde et dont la résilience dans la tourmente force l'admiration. La communauté internationale devra continuer à se tenir aux côtés du Liban pour faire face à toutes les conséquences du conflit syrien, à commencer par la crise des réfugiés. Apporter le soutien et l'assistance humanitaire indispensables était le principal objectif de la conférence qui s'est tenue à Bruxelles, les 4 et 5 avril, à l'initiative de l'Union européenne.

Des progrès politiques et institutionnels ont été accomplis par les Libanais depuis l'élection du Président de la République, Michel Aoun, et la formation d'un gouvernement dirigé par Saad Hariri. Nous espérons que les parties libanaises sauront se mettre d'accord dans les meilleurs délais sur un cadre électoral qui permette des élections libres et justes, conformément à la Constitution. Il n'est pas possible, en effet, de proroger indéfiniment un parlement élu en 2009. La tenue des élections législatives est cruciale pour la stabilité du Liban et la préservation de sa tradition démocratique. La consolidation des progrès politiques est également primordiale pour le renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libanais et pour permettre au pays de faire face aux défis auxquels il est confronté.

À cet égard, la dissociation du Liban vis-à-vis du conflit syrien et la mise en œuvre des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) du Conseil de sécurité restent plus nécessaires que jamais, et nous invitons les parties à réaffirmer avec force leur engagement dans ce sens. C'est dans l'intérêt du Liban et de toute la région.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence d'avoir convoqué le présent débat et d'avoir préparé le document de réflexion (S/2017/305, annexe) dont nous sommes saisis. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, de son exposé. Ma déclaration portera aujourd'hui sur la région du Moyen-Orient dans son ensemble, et je mettrai l'accent sur certains problèmes qui caractérisent la situation actuelle au Moyen-Orient.

Le processus de paix au Moyen-Orient est une des questions centrales qui définissent les relations

internationales dans la région. Le conflit entre Israéliens et Palestiniens alimente la dynamique régionale et les coûts d'opportunité sont immenses. La paix créerait de nouvelles possibilités politiques, économiques, sécuritaires et culturelles dont la région ne serait pas seule à bénéficier.

Pour instaurer la paix, il faut éliminer les causes profondes du conflit, notamment les activités de colonisation et la violence. La position du Japon est claire et cohérente. Les activités de colonisation violent le droit international, et l'annonce récente par le Gouvernement israélien de la construction d'une nouvelle colonie est profondément préoccupante. Le Japon est également préoccupé par la persistance de la violence. Plusieurs instruments, notamment le rapport du Quatuor, et plus récemment la résolution 2334 (2016), marquent des avancées vers des négociations crédibles, qui sont le seul moyen de parvenir à une paix durable. Le Japon appelle les deux parties à prendre des mesures concrètes à cette fin, et il continue d'appuyer la solution des deux États afin de répondre aux aspirations des deux parties.

La propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent est un problème qui affecte durement la région. En Syrie, en Iraq, au Yémen et en Libye, la détérioration de la gouvernance, conjuguée au conflit et aux troubles politiques, bénéficie aux groupes terroristes, aggrave encore les tensions et exacerbe le conflit. Le conflit israélo-palestinien n'est par ailleurs pas exempt du risque de radicalisation. Les incidences des troubles régionaux se sont propagées bien au-delà de la source, comme l'ont montré les mouvements massifs de réfugiés et de migrants et l'extension de la menace terroriste en Afrique et en Asie.

Nous avons constaté certains progrès dans la lutte contre le terrorisme. Le Japon estime qu'à moins d'accentuer les efforts en vue de renforcer la gouvernance, il sera difficile de consolider les progrès accomplis et de lutter contre les problèmes sociaux, économiques et politiques qui alimentent l'extrémisme violent. Pour renforcer la gouvernance, il est nécessaire de faire avancer le processus politique. Comme l'a noté le Secrétaire général dans sa première déclaration au Conseil de sécurité (voir S/PV.7857), nous avons besoin d'un sursaut de diplomatie. Nous en avons certainement besoin en Syrie et au Yémen. La Libye a également besoin d'un appui international plus ample pour avancer sur le volet politique.

L'ONU, notamment le Conseil de sécurité, a un rôle important à jouer. Si le processus politique de chaque pays doit être différent, le Japon estime que la création de sociétés tolérantes et stables qui incarnent la coexistence et l'ouverture est un objectif commun à toute la région. De telles sociétés résistent à l'extrémisme violent, aux effets secondaires des conflits et à leur reprise. Cet objectif doit compléter le processus politique.

À cet égard, le Japon souligne la nécessité de mettre l'accent sur trois questions : l'aide humanitaire, notamment l'appui aux communautés d'accueil, la stabilité sociale et la gouvernance, et l'investissement dans le capital humain. Pour donner un exemple, le Japon contribue au Mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate en Iraq, qui relève du Programme des Nations Unies pour le développement, afin d'encourager le retour rapide des personnes déplacées dans leurs foyers et d'améliorer la résilience sociale. Au moyen de mesures telles que la reconstruction des infrastructures clefs et la création de revenus et de possibilités d'emploi, nous appuyons les efforts du Gouvernement iraquien visant à stabiliser les zones récemment libérées pour veiller à ce qu'elles ne retombent pas dans la tourmente.

En ce qui concerne le Yémen, le Japon souhaite renforcer la résilience des communautés urbaines et rurales, en partenariat avec les organisations internationales, en créant des microentreprises et des projets d'entreprenariat qui permettront d'autonomiser les femmes et les jeunes. Les efforts que nous déployons pour créer des sociétés ouvertes supposent de répondre aux besoins des personnes vulnérables en période de conflit. Le Japon fournit des carnets de santé maternelle et infantile aux communautés de réfugiés palestiniens. Ces carnets aident les femmes et les enfants à suivre l'évolution de leur santé afin de recevoir les soins médicaux appropriés au moment opportun. Récemment, nous avons lancé une application pour smartphone de ce carnet de santé en Jordanie, le rendant ainsi plus pratique et accessible. Nous voulons élargir la couverture de cette application dans les années à venir.

Pour terminer, le Japon réaffirme la nécessité de mener un vaste effort régional commun pour instaurer une paix durable. Les efforts visant à créer des sociétés tolérantes et stables doivent compléter le processus politique. Le Japon attache de l'importance à la reconstruction après les conflits en vue de consolider la paix dans le contexte d'un processus politique crédible, et il continuera de participer activement à ces efforts. Nous devons également garder à l'esprit le fait que la paix peut avoir des retombées positives. Le Japon

demeure convaincu qu'un processus de paix réussi au Moyen-Orient débloquera le potentiel nécessaire pour assurer la stabilité et la prospérité dans toute la région.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Comme l'ont fait mes collègues avant moi, je vous félicite, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public, et je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé instructif. Je réaffirme le plein appui de l'Uruguay à ses travaux.

Le Moyen-Orient reste l'épicentre de nombreux conflits armés d'une extrême complexité, avec notamment des aspects confessionnels et interreligieux. Les parties à ces conflits comprennent non seulement les pays de le région et des États extérieurs, mais également divers acteurs non étatiques, y compris des milices et des groupes armés qui revendiquent de prétendues affiliations religieuses avec des courants basés sur l'intolérance et le fondamentalisme, qui violent les droits de l'homme fondamentaux et les libertés les plus élémentaires. Nous avons également assisté à l'essor rapide de groupes terroristes tels qu'Al-Qaida, le Jabhat Fatah el-Cham - autrefois connu sous le nom de Front el-Nosra - et Daech, qui ont tous exploité le vide institutionnel dans divers pays de la région. Cette absence du pouvoir de l'État est le résultat dans plusieurs cas d'interventions militaires étrangères qui n'ont pas été autorisées par la Charte des Nations Unies ni par le Conseil et qui n'ont fait, ces dernières années, qu'apporter la mort et le chaos à la population civile de cette région.

Bien sûr, là n'est pas la seule cause du terrorisme, lequel se nourrit également des profondes divisions religieuses, confessionnelles, ethniques et tribales qui prédominent dans la région depuis des siècles, ainsi que l'évolution de ces sociétés, où nous voyons parfois un manque de liberté politique ainsi qu'une répression excessive qui alimente la radicalisation.

Nous ne saurions non plus omettre de mentionner une autre réalité évidente qui explique comment ces groupes extrémistes ont réussi à survivre et sont devenus une constante de l'histoire contemporaine du Moyen-Orient, en dépit de la sauvagerie de leurs actes et de leur mépris total pour la vie humaine. Cette réalité, c'est celle du soutien militaire, logistique, financier et politique que certains États de la région et au-delà apportent à ces groupes, qu'ils utilisent pour servir leurs propres objectifs et intérêts, comme c'est le cas pour les milices et groupes armés que j'ai mentionnée plus haut.

Plusieurs de ces groupes, qui tentent de se cacher derrière l'étiquette d'« opposition modérée », ont commis des actes qui sont tout aussi, voire plus, répréhensibles que ceux commis par les terroristes eux-mêmes, avec lesquels ils s'allient parfois, selon les circonstances.

Le conflit israélo-palestinien, en raison de sa durée et de ses répercussions sur le reste de la région, reste le plus important de tous les conflits qui secouent le Moyen-Orient. L'Uruguay réaffirme une fois de plus, comme il le fait depuis 1947, son appui indéfectible au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix, au sein de frontières sûres et reconnues, dans un cadre de coopération renouvelé et à l'abri de tout acte ou de toute menace qui viendrait rompre la paix.

De même, nous renouvelons notre soutien à la solution des deux États indépendants, convaincus que c'est la seule option qui permettra la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine. À cet effet, nous appelons une fois de plus à la reprise des négociations directes entre les deux parties, qui est la voie incontournable pour parvenir à cet objectif. Pour ce faire, il est impératif d'inverser les tendances actuelles sur le terrain recensées dans le dernier du Quatuor, faute de quoi il sera extrêmement difficile pour la Palestine de consolider son État.

L'adoption de la résolution 2334 (2016) témoigne clairement de l'importance que la communauté internationale attache à la conclusion pacifique et fructueuse de ce processus. Les annonces faites par Israël au cours des trois derniers mois concernant la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement contreviennent aux dispositions de cette résolution et de la résolution 242 (1967), qui souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force.

Ces mesures, ainsi que les récents épisodes de violence et attentats terroristes, de même que l'incitation à de tels actes et leur glorification, ne contribuent en rien à nous rapprocher de la paix et hypothèquent la réalisation de la solution des deux États.

L'Uruguay accueille favorablement toutes les initiatives internationales qui permettent de faire avancer la recherche de solutions dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, afin de parvenir à un règlement pacifique, juste, négocié et durable, conforme au droit international et qui prenne en compte les aspirations légitimes des deux parties.

Tout au long des débats publics sur le Moyen-Orient auxquels nous avons participé, nous avons insisté sur la

nécessité vitale de protéger les civils. L'aide humanitaire est déterminante pour leur permettre de survivre dans le chaos dans lequel ils sont plongés, et c'est encore plus vrai pour les groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants. La situation au Yémen, en Iraq et en Libye est particulièrement grave, puisque se conjuguent crise politique, crise de la sécurité, crise économique et crise humanitaire, et que les choses risquent de prendre une ampleur catastrophique si nous n'agissons pas immédiatement. Ainsi le Yémen, où la crise humanitaire pourrait être pire encore que celle en Syrie, est au bord de la famine, et la population continue d'être la cible d'attaques aveugles contre les hôpitaux, les écoles et les marchés.

Enfin, je voudrais mentionner une fois de plus le conflit en Syrie, le plus grave de notre temps et celui qui requiert le plus d'efforts afin d'y mettre un terme pacifique et immédiat. En plein XXIe siècle, nous continuons d'être témoins d'attaques à l'arme chimique, de sièges, du recours à la famine comme méthode de guerre, de l'utilisation de civils comme boucliers humains, d'exécutions publiques sauvages, de déplacements forcés de population, d'attaques contre des écoles et des hôpitaux, du recrutement d'enfants soldats et de la destruction du patrimoine historique et culturel de l'humanité, le tout ne suscitant que la paralysie décourageante du Conseil de sécurité.

Nous condamnons vigoureusement l'attaque à l'arme chimique qui s'est produite le 4 avril à Khan Cheikhoun et ne doutons pas qu'une enquête approfondie, impartiale et indépendante pourra être menée afin d'identifier les responsables de ce crime de guerre et de les traduire en justice. Nous appelons une nouvelle fois tous les acteurs dans ce conflit à faire preuve de calme et à éviter de prendre des mesures unilatérales sortant du cadre des Nations Unies et du droit international, qui pourraient compromettre les chances de trouver une solution pacifique à la crise et remettre en cause la stabilité de la région.

Le dernier chapitre de cette série d'horreurs a été écrit samedi dernier, lorsque lors de l'évacuation des villes de Fouaa et de Kefraya, un attentat barbare a tué près de 130 personnes, dont la moitié d'enfants. Il s'agissait de civils innocents qui, après avoir souffert pendant des années du siège et de la faim, espéraient commencer une nouvelle vie. En leur mémoire et à celle des centaines de milliers de morts en Syrie et des millions de victimes qui ont fui les conflits au Moyen-Orient, nous rappelons que seule une négociation politique permettra de trouver les accords nécessaires pour que, dans un avenir pas trop lointain, la région cesse d'être synonyme de guerre, de chagrin et de dévastation, et commence progressivement à entrevoir un avenir plus prometteur.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

La Chine a écouté attentivement les déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël. Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, sur le plan de partage de la Palestine et d'Israël. Soixante-dix ans plus tard, les Palestiniens se voient toujours privés de leurs droits et intérêts légitimes et continuent d'être soumis à un traitement injuste, une situation qui doit être corrigée sans délai.

La question palestinienne reste au cœur de la question du Moyen-Orient et revêt une importance fondamentale pour la région. Les derniers développements sur le terrain confirment le fait que la question palestinienne, si elle n'est pas résolue, va compromettre la sécurité et la stabilité de la région et au-delà. Dans ce contexte, la communauté internationale devrait assumer collectivement et avec un sentiment d'urgence renouvelé la responsabilité de défendre les droits et intérêts légitimes de la Palestine. La Palestine et Israël doivent d'urgence faire preuve de retenue et prendre des mesures concrètes pour relancer les pourparlers de paix.

Avant tout, les deux parties doivent mettre en œuvre avec sérieux la résolution 2334 (2016) en faisant cesser la violence contre les civils. Israël doit arrêter l'expansion des colonies de peuplement, lever les restrictions à l'accès de l'aide humanitaire à Gaza et faire la preuve de sa bonne volonté afin de permettre aux pourparlers de paix de reprendre. Parallèlement, il faut répondre aux préoccupations légitimes des pays de la région en matière de sécurité.

Deuxièmement, la Palestine et Israël doivent recommencer à se parler le plus rapidement possible et opérer des choix stratégiques qui servent les intérêts de leurs peuples. Régler le problème par des pourparlers de paix est le meilleur moyen de servir les intérêts de toutes les parties. Le recours à la force n'offre aucune solution. Plus le dialogue reprendra rapidement, mieux ce sera pour les deux peuples et pour ceux de toute la région. Chaque camp doit respecter le droit de l'autre de

disposer d'un État et d'exister. Les discussions doivent commencer, avec la possibilité de réaliser des avancées. Des efforts doivent être consentis afin d'obtenir des résultats positifs rapidement et de rétablir et de renforcer progressivement la confiance. Il est primordial de maintenir le dialogue en vue d'un règlement définitif et complet. La Chine appuie les efforts visant à régler la question sur la base, notamment, de la solution des deux États, de l'Initiative de paix arabe, du principe « terre contre paix » et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dans l'optique de la création d'un État palestinien pleinement souverain dans les frontières d'avant -1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Troisièmement, nous devons forger un consensus international et mobiliser toutes les forces qui travaillent activement pour désamorcer la situation. La Chine se félicite du fait que la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et les pays ayant une influence jouent un rôle plus énergique et intensifient leurs efforts en ce qui concerne la Palestine et Israël afin de consolider la volonté de pourparlers de paix et de favoriser les synergies. Le rôle de chef de file de l'Organisation des Nations Unies doit être pleinement mis à profit. Les résultats de ces efforts doivent être approuvés par le Conseil de sécurité.

Indépendamment de la question de Palestine, difficile à résoudre, d'autres problèmes sensibles au Moyen-Orient durent depuis des années et défient toute solution, et ils sont aggravés par la présence généralisée de forces terroristes, ce qui a entraîné une situation désastreuse en matière de paix et de sécurité dans la région. Le Moyen-Orient se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Il est confronté au risque d'une instabilité croissante tout en suscitant des espoirs de paix. Les pays de la région et la communauté internationale doivent œuvrer avec plus de rigueur à désamorcer les tensions et rechercher un moyen fondamental d'aller de l'avant.

Premièrement, nous devons rester attachés au dialogue et à la consultation et rechercher un règlement politique des problèmes brûlants. Les pays concernés ont une connaissance inégalée des réalités locales et des causes sous-jacentes du conflit et des tensions. La communauté internationale doit respecter pleinement leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance, reconnaître et promouvoir le processus politique qu'ils ont mis en place et contrôlent d'une manière qui réponde à leurs aspirations à parvenir à une solution viable qui satisfasse les intérêts de toutes les parties.

Deuxièmement, tous les pays de la région et au-delà, doivent jouer un rôle constructif. L'ONU reste l'un des principaux médiateurs du processus de paix au Moyen-Orient. Les pays ayant une influence à l'intérieur et à l'extérieur de la région peuvent imprimer un élan significatif à la paix. La coopération internationale doit être coordonnée pour aider les pays concernés à renforcer leurs capacités, en travaillant davantage avec les parties au conflit, et à régler les différends de manière pacifique par le biais de pourparlers et de négociations. Toutes les parties doivent en permanence rester fidèles aux principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux autres normes fondamentales régissant les relations internationales. Les tentatives visant à régler les conflits par des moyens non pacifiques ne sont guère souhaitables.

Troisièmement, nous devons renforcer nos campagnes de lutte contre le terrorisme. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité et un poison qui se propage dans tout le Moyen-Orient, au détriment des efforts visant à rétablir la paix et la stabilité dans la région. La communauté internationale doit créer un front uni contre le terrorisme, faire usage de tous les moyens à sa disposition et renforcer la coopération dans la lutte contre la propagation de matériaux terroristes via Internet grâce à l'échange de renseignements et à l'application des lois. Nous devons couper les sources de financement du terrorisme et la fourniture d'armes, bloquer les flux de combattants terroristes étrangers, freiner la propagation des idéologies terroristes et extirper les causes profondes du terrorisme. La Chine est bien préparée à continuer de jouer un rôle constructif, aux côtés de la communauté internationale, pour trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle au Moyen-Orient afin d'instaurer la paix et la stabilité dans la région pour le bien de ses peuples.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Nous allons essayer de répondre à ce que je considère être les questions clefs figurant dans le document de réflexion (S/2017/305, annexe). Elles sont au nombre de trois, et je vais essayer d'y répondre.

Nous remercions également M. Mladenov pour son exposé détaillé sur les derniers événements au Moyen-Orient. Nous apprécions les sentiments d'humanité qui sous-tendent sa présentation.

La situation en matière de paix et de sécurité dans cette région reste un grave sujet de préoccupation en raison de ses graves incidences manifestes sur la paix et la sécurité internationales. Dans l'intervalle, ce que nous constatons est, comme l'a souligné M. Mladenov, la dégradation continue de la situation humanitaire et le danger que des armes chimiques et biologiques ne tombent entre les mains de groupes terroristes. Il est indéniable que la situation, dans son ensemble, est préoccupante. Il nous semble très facile à cet égard de répondre très rapidement à la première question dans le document de réflexion qui est de savoir qui bénéficie de cette situation. Ce sont ceux qui pensent qu'ils ont peu à gagner de la paix ou de l'équilibre d'une vie normale fondée sur la justice et l'équité, et les terroristes qui sont déterminés à saper la confiance entre les peuples et les religions.

Il n'existe pas de solutions faciles aux défis multiples et complexes auxquels la région du Moyen-Orient est confrontée. Toutefois, la nécessité d'une approche globale et intégrée face aux défis et menaces multiples et complexes auxquels la région est confrontée n'a jamais été plus urgente. En fait, les événements qui se déroulent au quotidien indiquent clairement qu'il serait insensé de croire qu'il est possible de voir la lumière au bout du tunnel.

Nous disons souvent que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies échoueraient en l'absence d'un cadre et d'une stratégie politiques qui les guident et identifient l'objectif final. Ce problème est encore plus prononcé et de plus en plus évident au niveau mondial, notamment en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, et plus particulièrement en l'occurrence la question palestinienne. Il est impossible de contester l'affirmation que dans toutes les régions du monde, notamment au Moyen-Orient, ce n'est pas la primauté de la politique mais plutôt l'approche militaire qui occupe une place de choix dans le règlement des différends, des malentendus et des conflits.

Cela nous amène à aborder la deuxième question clef figurant dans le document de réflexion, qui demande quelles mesures peuvent être prises pour identifier et traiter les menaces à la paix et à la sécurité internationales. De toute évidence, comme nous l'avons déjà laissé entendre, les mesures à prendre doivent être politiques, diplomatiques et fondées sur la justice, et viser à répondre aux revendications et aux préoccupations légitimes de toutes les parties concernées. En effet, très rares sont les cas, hormis dans des circonstances exceptionnelles, où l'approche militaire a permis de jeter les bases d'une paix durable entre les États. Cela est d'autant plus pertinent aujourd'hui lorsque les effets dévastateurs de la guerre en font une menace aux proportions existentielles.

Par conséquent, il semble que la réponse à la deuxième question se trouve dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446). Cela signifie que nous devons investir davantage dans la diplomatie et assurer ainsi la primauté de la politique qui est et doit être la principale vocation de l'ONU et du Conseil de sécurité et est censée être le fer de lance de l'organe mondial chargé de garantir la paix et la sécurité internationales.

Cela s'applique à toutes les situations de conflit difficiles au Moyen-Orient. Nous ne pensons pas, s'il existait une volonté politique et un attachement sans équivoque à un résultat gagnant-gagnant fondé sur la justice et la sécurité pour tous, qu'il serait impossible de réaliser des progrès dans l'une ou l'autre des situations de conflit au Moyen-Orient, voire dans notre propre région, la Corne de l'Afrique. Mais il faut donner la priorité à un dialogue honnête. À cet égard, il est essentiel que le Secrétariat joue le rôle qui lui revient en fournissant des analyses des situations de conflit aussi objectives que possible, sans crainte ni favoritisme. Les différences dans l'interprétation des faits sont inévitables et plus ou moins acceptables, mais nous ne pouvons pas être autorisés à avoir nos propres faits. C'est un obstacle majeur au succès des efforts diplomatiques.

La réponse à la dernière question porte sur la nécessité d'unité au sein du Conseil de sécurité, surtout pour isoler, marginaliser et vaincre les ennemis de la paix, ce qui exige un engagement sans équivoque en faveur de la lutte contre le terrorisme. La Syrie est peut-être le meilleur exemple de l'impératif de faire davantage pour définir plus clairement l'objectif final, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Il nous semble que des efforts considérables doivent être faits sur ce plan.

Je voudrais terminer en réitérant ce sur quoi nous avons toujours insisté : on ne peut passer sous silence la question palestinienne. À cet égard, aucun effort diplomatique ne saurait apporter de solution durable tant que le conflit palestinien ne sera pas réglé sur la base de la solution des deux États. C'est également une condition absolument essentielle pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais commencer par vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir programmé ce débat public qui nous permet de nous pencher sur l'un des points les plus importants de l'ordre du jour du Conseil, à savoir la situation au Moyen Orient, y compris la question palestinienne.

Qu'il me soit permis également de saluer notre «briefer» du jour, M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Il vient de nous faire un tableau hélas peu reluisant de la région, avec des tendances lourdes, malheureusement négatives, constituant de puissants facteurs de déstabilisation non seulement pour la région névralgique du Moyen-Orient, mais aussi bien au-delà.

Les guerres, avec des combats au moyen d'armes sophistiquées, y compris prohibées, comme les armes chimiques, ont des conséquences dévastatrices affectant jusqu'à l'Afrique. Dans le même temps, le sectarisme, l'intolérance et même la discrimination religieuse divisent davantage des communautés nationales vivant naguère en paix dans bien des pays de la région. En outre, le terrorisme et l'extrémisme violent prospèrent dangereusement et se propagent partout, disséminés souvent par des combattants terroristes étrangers, y compris en Afrique, en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Afrique de l'Est. La propagation risque de s'aggraver à mesure que les organisations terroristes, comme l'État islamique/Daech et le Front el-Nosra, sont défaits en Iraq et en Syrie et tentent de se trouver de nouveaux repères dans des zones plus « clémentes ». C'est donc aussi à l'aune de ces menaces nouvelles qu'il convient d'examiner les voies possibles de solution pour les différents conflits qui agitent le Moyen-Orient, dont je vais évoquer quelques-uns seulement aujourd'hui.

Ces tendances lourdes sont venues s'ajouter au plus vieux conflit dont s'occupe le Conseil de sécurité, j'ai nommé le conflit israélo-arabe, dont nous sommes tous d'accord pour dire que la question palestinienne demeure le nœud gordien. Point n'est besoin de répéter les faits, la description objective, selon la délégation sénégalaise, que vient de faire M. Mladenov. Je voudrais donc simplement réaffirmer la conviction de la délégation sénégalaise sur l'impératif de la solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix, en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement garanties, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine. La délégation sénégalaise voudrait inviter Israéliens et Palestiniens, en dernier ressort, les seuls à pouvoir donner véritablement une chance à la paix, avec le soutien de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité et du Quatuor mais aussi des pays de la région, à œuvrer résolument en application du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016).

La délégation sénégalaise voudrait saluer les efforts diplomatiques entrepris par plusieurs pays, tels que la France, l'Égypte, la Jordanie et la Fédération de Russie, tout en appelant de ses vœux le succès de ceux en cours conduits notamment par votre pays, Madame la Présidente, dont l'observateur de la Palestine vient de nous dire que le Président, M. Trump, recevra incessamment le Président Mahmoud Abbas. Nous y plaçons beaucoup d'espoir. Dans cette même veine, nous nous félicitions de la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe lors du dernier sommet de la Ligue des États arabes, une initiative qui, au-delà d'une solution au différend israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États, préconise une paix globale entre Israël et les pays de la région. Cela mérite soutien.

Ma délégation encourage les activités menées par l'ONU en rapport avec les autorités palestiniennes compétentes et les parties en présence pour trouver une solution aux énormes problèmes récurrents d'eau, d'assainissement et d'électricité à Gaza, qui continue de faire face à des contraintes humanitaires et socioéconomiques des plus difficiles. Je voudrais saluer également le lancement, le 22 février, du Programme national de développement de 1a Palestine pour la période 2017-2022, centré sur les citoyens, car la dimension développementale du conflit est aussi importante que celle politique et sécuritaire.

En définitive, notre responsabilité à tous, au premier chef le Conseil de sécurité, mais aussi le Quatuor et les pays de la région, est d'intensifier pour les amplifier des efforts diplomatiques pour favoriser le retour à l'esprit du plan de partage afin qu'à l'instar des Israéliens, les Palestiniens puissent disposer d'un État viable et souverain, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, je répète, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Tournant mon regard vers le conflit syrien qui entre dans sa septième année, le Sénégal, par ma voix, réaffirme sa solidarité agissante avec le peuple syrien meurtri, dépassé par tant de destructions, tant de désolation. C'est la raison pour laquelle le Sénégal

réitère sa foi inébranlable en une solution politique négociée, globale, encore une fois, qui prenne en compte toutes les dimensions de cette complexe crise syrienne, en tant qu'unique voie de salut, pour parvenir, notamment sur la base du Communiqué de Genève et de la résolution 2254 (2015), à une issue définitive à ce conflit. Le retour d'une paix définitive en Syrie devrait aller de pair avec l'impératif de faire toute la lumière sur les allégations d'usage d'armes prohibées, y compris d'armes chimiques contre les civils.

En pareille circonstance, ma délégation renouvelle également ses encouragements aux autorités iraquiennes, avec le soutien de la coalition internationale et des autres acteurs, dans leurs efforts pour venir à bout de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Les importantes victoires militaires remportées contre cette organisation, notamment à Falloujah, combinées aux avancées remarquables auxquelles nous assistons à Mossoul, démontrent que le terrorisme et l'idéologie qui le sous-tend, peuvent être vaincus.

La priorité, à notre sens, doit rester la protection des civils et la reconstruction nationale, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des populations éprouvées par deux ans d'occupation, tout en tenant dûment compte de la nécessaire réconciliation entre les factions du pays. Je ne doute guère que les Nations Unies, en particulier la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, poursuivront leurs actions en faveur de ce pays, en suivant la triple dimension politique, sécuritaire et humanitaire.

Sur le Yémen, nous réaffirmons notre conviction que seule une solution politique négociée entre les parties, dans le respect de la légitimité du Gouvernement yéménite, et tenant compte de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité, permettra de parvenir à la paix et à la stabilité dans ce pays qui vit l'une des pires catastrophes humanitaires et aussi d'empêcher un ancrage des organisations terroristes, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida au Maghreb islamique et Al-Qaida dans la péninsule arabique.

C'est en prenant à bras-le-corps tous ces défis sur la base de la justice et des droits de l'homme et des peuples, de façon holistique, et en traçant un horizon politique dégagé, que nous, les membres du Conseil de sécurité, parviendrons à écarter le péril terroriste et extrémiste et à aider le Moyen-Orient à devenir un havre de stabilité, de paix et de sécurité.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie reste convaincue qu'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine passe par une solution des deux États, car il s'agit du seul objectif réalisable au terme de négociations directes entre les deux parties. Cela est également conforme à la position adoptée par l'Union européenne depuis des années. Outre les efforts déployés par tous les acteurs internationaux concernés, y compris ceux du Coordonnateur spécial et du Quatuor, nous avons pris note avec optimisme les efforts déployés récemment par les États-Unis pour aller au devant des parties, et nous espérons qu'ils ouvriront la voie à des résultats concrets.

Dans cet esprit, la participation constructive des acteurs régionaux est d'une importance primordiale, tout comme celle du reste de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous sommes favorables à ce que l'on envisage de nouvelles formules diplomatiques en vue de parvenir une solution négociée, dans le strict respect du cadre d'Oslo.

Toutefois, les efforts constructifs pourraient être sapés par des mesures mal avisées sur le terrain. En vue de rétablir la confiance mutuelle, toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales. En attendant, nous appuyons fermement une collaboration concrète entre les parties dans la mesure possible dans des domaines tels que l'accès à l'eau et à l'énergie, l'assainissement et la sécurité, afin d'améliorer les conditions de vie de tous les Palestiniens. Dans ce contexte, nous nous félicitons des initiatives qui profitent à toutes les parties concernées, comme le projet mer Rouge-mer Morte.

En ce qui concerne l'évolution de la situation au Liban, l'Italie encourage les autorités libanaises à continuer d'œuvrer à la consolidation des institutions et de l'économie. À la suite de l'élection du Président Aoun et de la formation du nouveau Gouvernement sous la direction du Premier Ministre Hariri, nous encourageons tous les partis politiques libanais à tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord en vue de la tenue des élections législatives d'ici la fin de 2017. Ce sera un pas important pour rétablir le plein fonctionnement des institutions de l'État. Je voudrais rappeler que l'Italie attache une grande importance à la pleine application des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) par toutes les parties au Liban, en tant que pierre angulaire d'une stabilité nationale et régionale durable.

Le processus progressif de consolidation des institutions libanaises exige toujours le plein appui de la communauté internationale, notamment la participation

active des Nations Unies. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est une illustration de l'importance de l'action des Nations Unies au Moyen-Orient. En cette période de conflit généralisé, la FINUL a pu assurer la stabilité et la sécurité dans sa zone d'opérations. De plus, en renforçant les contacts avec la population par le biais d'activités spécifiques, la FINUL a créé un climat de calme dans le sud du Liban, assurant à Israël une tranquillité à laquelle ce pays aspirait depuis longtemps au niveau de sa frontière septentrionale.

En outre, à mesure que le conflit syrien s'est intensifié, la FINUL et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ont contribué à protéger Israël et le Liban de la guerre et se sont révélées être un bouclier face aux acteurs non étatiques actifs dans la région, dont les activités posent toujours un grave risque d'escalade du conflit, notamment dans le Golan syrien. La communauté internationale doit continuer à s'attacher à prévenir une telle escalade. Des pays comme l'Italie, qui contribuent des effectifs aux missions de stabilisation des Nations Unies dans cette région y attachent une importance particulière.

La violence continue de ravager la Syrie et de causer d'énormes souffrances au peuple syrien. Il nous incombe collectivement de donner un nouvel élan aux perspectives de paix. À cet égard, les réunions du Groupe des Sept (G7) tenues la semaine dernière, auxquelles certains acteurs régionaux clefs ont été invités à participer, sont arrivées à point nommé. Au cours de ces deux réunions, qui ont été convoquées par le Ministre italien des affaires étrangères, M. Al Fano, tous les pays ont exprimé leur appui ferme au processus politique et aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, appelant à la mise en œuvre rapide de la résolution 2254 (2015).

Lors de ces réunions du G7, les participants ont également salué les efforts visant à établir un cessez-le-feu à l'échelle nationale et ont exprimé leurs préoccupations face aux violations du cessez-le-feu. Une cessation effective des hostilités, ainsi qu'un accès humanitaire sans entrave, doivent rester Notre objectif et notre priorité, car ils ont une incidence sur le processus de Genève en créant un environnement propice aux pourparlers politiques.

Il est également essentiel de garantir le respect du principe de responsabilité pour les violations flagrantes et systématiques commises en Syrie pour prévenir d'autres atrocités et le mépris des normes internationales. Tous ceux qui ont commis de telles violations du droit international seront amenés à rendre des comptes. Dans ce cadre, nous appuyons pleinement l'enquête menée par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne suite à l'attaque qui a pris pour cible la région de Khan Cheikhoun et nous demandons au Gouvernement syrien et à toutes les parties de coopérer pleinement avec l'OIAC pour qu'elle puisse conclure rapidement son enquête.

Je voudrais terminer en abordant deux questions qui ont une dimension régionale : la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Cham ou Daech et le sort des réfugiés et des migrants.

Daech est sur la défensive et est en train de perdre du terrain. Cependant, deux défis majeurs se posent aujourd'hui : stabiliser les zones libérées, ce qui est nécessaire pour prévenir la résurgence de Daech, et contrer les menaces qui subsistent sous forme de réseaux terroristes transnationaux, notamment le réseau de combattants terroristes étrangers.

Enfin, je voudrais aborder la question des déplacements de populations au Moyen-Orient. L'Italie, qui joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la crise migratoire en Méditerranée et fournit des ressources considérables pour apporter aux migrants et aux réfugiés une assistance vitale, salue les efforts importants consentis par les pays de la région, tels que le Liban et la Jordanie, qui ont assumé une lourde charge en accueillant des centaines de milliers de réfugiés et qui, par conséquent, ont besoin d'un appui sans faille de la communauté internationale. Toute solution visant à instaurer une paix durable au Moyen-Orient devra également prévoir une solution rapide et pragmatique s'agissant du sort de ces personnes, sur la base des deux piliers que sont la sécurité et la solidarité.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Moyen-Orient est secoué par des remous sans précédent dans l'histoire moderne, en raison des conflits et des différends qui perdurent et s'intensifient.

Nous avons beaucoup parlé et longuement discuté des moyens d'éviter le risque de glissement vers le chaos généralisé dans la région. Et nous n'avons cessé de mettre en garde contre le fait que l'injustice faite aux peuples arabes, du fait d'interventions étrangères ou d'occupation de territoires arabes en Palestine et en Syrie, concourt sans aucun doute à rendre les choses incontrôlables. Mais, durant toutes ces années, nos mises en garde n'ont pas reçu l'attention voulue; la situation a

été laissée sans règlement et la gestion des conflits est devenue un objectif en soi, sans changement d'approche ou tentative réelle de règlement.

Le fait que la question examinée aujourd'hui - la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne - soit restée inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pendant toutes ces années est lourd de significations et très révélateur. Il indique aussi que l'organe international chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure conscient du caractère central de la question palestinienne et de son incidence sur la région du Moyen-Orient dans son ensemble ainsi que de ce que cela a comme conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Malgré la multitude des conflits qui ont éclaté ces dernières années dans la région, l'absence de justice et la poursuite de l'injustice faite au peuple palestinien, qui vit sans patrie ou sous le joug de l'occupation depuis un demi-siècle, reste la crise la plus longue et la plus révélatrice de l'incapacité à réaliser la justice dans cette région névralgique.

Nous devons tous bien garder à l'esprit cette situation qui persiste depuis longtemps : celle d'un peuple qui souffre depuis des années, qui est privé de liberté, qui pâtit des activités de peuplement et des démolitions de maisons, et qui vit prisonnier derrière un mur de séparation en Cisjordanie ou sous blocus à Gaza. Nous devons bien nous l'imaginer afin que nous puissions prendre conscience des répercussions que cela a sur des générations entières qui ont vécu toute leur vie sans une perspective politique qui leur permettrait simplement de rêver d'un avenir meilleur. Le fait que la question du Moyen-Orient reste sans un règlement définitif est en contradiction avec la réalité des choses et avec le fait que la communauté internationale est consciente de son effet sur les paramètres clairs de règlement convenus dans les résolutions constitutives de la légitimité internationale, conformément au droit international et au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies, dont l'Article 1 proclame le droit des peuples à l'autodétermination, but le plus important pour lequel a été créée l'Organisation internationale.

Il importe donc de rappeler ici que l'action menée dans le cadre des Nations Unies ne vise pas et n'a jamais visé à soutenir un État ni à ôter la légitimité à un autre ni à imposer des solutions illogiques ou inacceptables au regard du droit international. Nous devons toujours garder à l'esprit que cette Organisation a été à l'origine de la création de l'État d'Israël et que si les Palestiniens recourent à elle ce n'est que le signe de leur attachement à la voie pacifique et juridique, et qu'ils ne visent qu'à faire valoir la justice en vue du parachèvement de la solution des deux États, que la communauté internationale considère comme étant la meilleure pour le deux parties : un État d'Israël et un État de Palestine, conformément aux choix des deux peuples et allant dans le sens de leurs intérêts. Un peuple palestinien qui aspire à recouvrer son droit à une vie digne et un peuple israélien qui aspire aussi à vivre en sécurité et dans le cadre de relations de bon voisinage dans sa patrie. La solution des deux États, conformément aux paramètres définis dans la résolution 3234 (2016), qui invite clairement à engager des négociations sur la base des frontières de juin 1967, y compris en ce qui concerne Al-Qods Al-Charif.

Certains ont eu tendance par le passé à gérer la question palestinienne par le biais d'aides et d'incitations, de peur- crainte infondée - de s'attaquer directement au cœur de la question et croyant à tort que le concept de gestion des conflits suffisait à pallier les douleurs ou à perpétuer le statu quo. Qu'il me soit permis ici de mettre de nouveau en garde contre l'inanité de ce concept. Ce que certains considèrent être un traitement palliatif des douleurs a perdu de son effet au fil des ans, et le statu quo est en vérité un recul progressif et une bombe à retardement, qui finira tôt ou tard par exploser. Nous serons alors incapables de maîtriser la situation.

L'Égypte en est tout à fait consciente et notre traité de paix avec Israël, qui a jeté les bases du concept de la paix dans la région, est là pour en témoigner. Cette prise de conscience arabe n'est pas restée au stade de la parole mais s'est traduite dans les faits, à travers l'Initiative de paix arabe qui consacre et pose les fondements d'une paix globale dans la région. C'est pourquoi nous invitons et encourageons toutes les parties concernées à aller dans ce sens et à s'attacher à adopter une approche sérieuse en vue d'un règlement et du recouvrement des droits de chacun, loin des idées d'apaisement temporaire qui n'ont plus d'effet dans la pratique.

Pour terminer, je voudrais rappeler le récent appel lancé au plus haut niveau par l'Égypte aux Palestiniens comme aux Israéliens afin qu'ils retournent à la table des négociations et qu'ils pensent aux intérêts de leurs peuples avant tout. La négociation reste la meilleure voie pour le règlement du conflit. Je voudrais aussi dire que nous saluons et apprécions à sa juste valeur la détermination perçue dernièrement chez les puissances mondiales, notamment les amis d'Israël, à parvenir à un règlement politique définitif qui consacre une paix

globale et juste dans la région. Et l'Égypte œuvrera avec les gouvernements palestinien et israélien et avec les puissances internationales pour atteindre cet objectif commun, conformément à la solution des deux États, au principe de la terre contre la paix et aux résolutions pertinentes constitutives de la légitimité internationales.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé de ce matin.

Les causes du conflit au Moyen-Orient sont difficiles à déterminer en raison de leur profondeur et de leur complexité, mais je vais essayer d'en énumérer quelques-unes. La première c'est le non-respect de leurs engagements par les puissances qui ont occupé le Moyen-Orient au titre d'un mandat de la Société des Nations au lendemain de la Première Guerre mondiale. La deuxième, c'est la mise en oeuvre de politiques visant à changer les régimes. La troisième, ce sont les invasions de la région sans autorisation du Conseil de sécurité et en violation du droit international. Le terrorisme est bien entendu une autre cause, comme l'est la course pour le contrôle des ressources naturelles.

Au dernier sommet arabe qui a eu lieu dans son pays, le Roi Abdullah II de Jordanie a aussi identifié les causes de la situation dramatique que connaît la région. Il a dit qu'

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « [i]l n'y a ni paix ni stabilité dans la région sans une solution juste et globale à la cause palestinienne, par le biais d'une solution à deux États ».

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Nous voudrions aussi faire écho aux paroles prononcées par le pape François lors d'une rencontre avec le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège : « Aucun conflit ne peut devenir une habitude dont il semble presque qu'on ne puisse se défaire ».

De même, le 29 novembre 2016, le Secrétaire général a déclaré :

> « Le conflit israélo-palestinien n'est pas seulement un des nombreux conflits de la région. À bien des égards, c'est une blessure béante de longue date, qui alimente les tensions et le conflit dans tout le Moyen-Orient. »

L'État plurinational de Bolivie participe à l'important débat public d'aujourd'hui animé de l'urgence d'obtenir des renseignements concluants de première main, qui nous tiennent informés de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) alors que, une fois de plus, nous assistons à des agissements qui compromettent la solution des deux États souhaitée depuis si longtemps.

Il y a quelques jours, le jeudi 30 mars pour être précis, la communauté internationale a appris que le Comité ministériel israélien chargé des affaires de sécurité nationale avait décidé de construire, pour la première fois en 20 ans, une colonie dans la zone d'Emek Shilo, en Cisjordanie occupée. Ces actions récurrentes de la part d'Israël défient le Conseil de sécurité, dont les vues ont été énoncées dans de nombreuses résolutions depuis 1967, notamment la résolution 2334 (2016) adoptée le 23 décembre 2016, et vont ouvertement à l'encontre de l'exigence qu'Israël arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Il peut sembler répétitif que, à chaque fois que nous débattons de questions liées à la situation en Palestine au Conseil, je revienne sur le fait que, depuis près de 50 années, la demande unanime que les peuples adressent à Israël pour qu'il cesse ses agissements expansionnistes et colonisateurs reste lettre morte. Cinquante années durant lesquelles le monde regarde, perplexe et impuissant, un gouvernement décider jour après jour d'agir avec la complicité de certains marchands de guerre contre une population qui ne demande qu'à exercer ses droits fondamentaux à la vie et à l'autodétermination.

Les États Membres de l'ONU doivent se concentrer sur cette problématique et sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Nous demandons à nouveau que le prochain rapport trimestriel soit présenté sous forme écrite et qu'il contienne le détail de l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016). De même, comme nous l'avons fait par le passé, nous réaffirmons la nécessité de veiller à ce que le rapport soit enrichi de cartes détaillées des colonies de peuplement israéliennes sur le territoire palestinien occupé. Nous considérons que les membres du Conseil de sécurité ont une responsabilité impérative d'agir sans plus tarder pour qu'Israël cesse ses activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, en s'abstenant de toute mesure à l'encontre du peuple palestinien,

notamment le blocus inhumain de la bande de Gaza. Le Gouvernement israélien doit démontrer sa volonté politique et son attachement à la solution des deux États.

Nous sommes d'accord avec certains de nos collègues qui ont pris la parole à l'importante séance d'aujourd'hui pour dire que la solution des deux États ne peut pas et ne doit pas devenir l'illusion de deux États. Il est absolument clair qu'il y a une Puissance occupante et un territoire occupé; c'est là la grande différence avec d'autres conflits dans la région, et en l'occurrence, il y a le droit international, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale adoptées sur cette question, les décisions de l'UNESCO, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et les résolutions du Conseil de sécurité. La Bolivie appuie naturellement tous les processus de paix visant à régler cette question d'une manière politique, négociée et fondée sur le dialogue. Nous convenons évidemment que les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe contribuent à cet objectif.

L'État plurinational de Bolivie réaffirme son appui à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit à disposer d'un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationalement reconnues d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il est impératif que le Conseil œuvre à garantir – et pas uniquement à reconnaître – le droit des peuples à la paix : le droit du peuple palestinien à la paix et le droit du peuple israélien à la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à informer toutes les personnes concernées que, compte tenu de la longue liste d'orateurs, nous poursuivrons ce débat public sans interruption pour le déjeuner. Je rappelle en outre à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés durant ce débat public trimestriel consacré à un sujet auquel les 120 États membres qui composent notre mouvement accordent une importance particulière – la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. C'est d'autant plus le cas que cela fait 62 ans aujourd'hui que s'est tenue la Conférence Asie-Afrique de Bandung, en Indonésie, qui a jeté les bases de la création de notre mouvement.

Tout d'abord, nous tenons à remercier de son exposé très utile le Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov..

À la dix-septième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu en septembre 2016 sur l'île de Margarita, au Venezuela, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur solidarité permanente avec le peuple palestinien, ainsi que leur appui inébranlable à sa juste cause, tout en appelant les États membres du Mouvement à renouveler leur engagement et à continuer de renforcer et de coordonner leurs efforts pour promouvoir la réalisation de la justice et des droits du peuple palestinien, compte tenu de la situation critique qui continue de prévaloir et des perspectives toujours plus lointaines d'un règlement pacifique.

À cet égard, nous soulignons qu'une solution juste et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects demeure au rang des priorités du Mouvement des pays non alignés. En outre, nous réaffirmons que l'occupation israélienne en cours et le conflit palestino-israélien tout entier continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, et exigent donc que l'on s'y penche et qu'on y remédie d'urgence, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et, bien sûr, à la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Mouvement est disposé à contribuer à la réalisation d'un règlement juste, durable et pacifique, aux fins duquel nous appelons à intensifier les efforts internationaux et régionaux, tout en rappelant les responsabilités du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur ce point précis, comme il a notamment été réaffirmé récemment dans la résolution 2334 (2016), qui établit les exigences et paramètres fondamentaux pour parvenir à ce règlement.

La résolution 2334 (2016) a été accueillie favorablement et soutenue par le Mouvement des pays non alignés dans son communiqué en date du 27 décembre 2016. Le Mouvement des pays non alignés

renouvelle ses appels à faire en sorte qu'elle soit respectée et appliquée, et souligne qu'elle reste indispensable pour remédier à la situation sur le terrain, apaiser les tensions et créer un climat propice à la recherche de la paix. À cet égard, nous saluons le premier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016), tel qu'il a été présenté oralement au Conseil de sécurité par M. Nikolay Mladenov (voir S/PV.7908). Cela étant, nous réaffirmons qu'il doit présenter par écrit un rapport de fond, conformément à ses responsabilités et en appui aux obligations du Conseil pour promouvoir les objectifs de ladite résolution, en particulier à la lumière de l'indifférence que continue d'afficher Israël vis-à-vis du Conseil de sécurité et de ses résolutions.

Le Mouvement se déclare profondément préoccupé par les événements récents sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier la poursuite et l'intensification des politiques et mesures illégales adoptées par Israël, Puissance occupante, pour étendre sa campagne de colonisation illégale et continuer de conforter l'occupation et l'invasion des terres palestiniennes auxquelles il se livre depuis un demi-siècle et de violer les droits du peuple palestinien. Au lieu de cesser ses violations, d'inverser les tendances négatives sur le terrain et de montrer son attachement à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, comme l'exigent le Conseil de sécurité et la communauté internationale, Israël continue de témoigner son mépris au Conseil et de violer ses obligations juridiques.

À cet égard, les États membres du Mouvement condamnent énergiquement la récente décision provocatrice prise par Israël, Puissance occupante, de poursuivre ses activités de colonisation, qui constituent une violation grave du droit international et une violation directe et délibérée des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. De même, nous sommes alarmés et profondément consternés de constater le mépris flagrant par Israël, Puissance occupante, de la décision sans équivoque prise par le Conseil à cet égard, qui réaffirme clairement que les activités de colonisation israéliennes n'ont aucune base légale et constituent une violation flagrante du droit international, et appelle Israël à cesser immédiatement et complètement toutes ses activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à respecter pleinement toutes ses obligations juridiques, notamment celles qui découlent de la quatrième Convention de Genève. Le Mouvement rappelle en outre l'appel lancé par le Conseil de sécurité à mettre fin à tous les actes de violence contre les civils, notamment les actes de terrorisme, les actes de provocation, d'incitation et de destruction.

En ce qui concerne Gaza, la situation reste une source de profonde préoccupation pour le Mouvement. Les obstacles constants à la reconstruction et le rythme extrêmement lent du relèvement de Gaza, qui est dû au blocus illégal imposé par Israël, ont contraint des milliers de familles à rester déplacées et sans foyer et empêchent la reconstruction des infrastructures vitales, ce qui a des profondes répercussions sur les conditions humanitaires, socioéconomiques, psychologiques et environnementales. À cet égard, nous réitérons notre appel à la levée complète du blocus israélien de la bande de Gaza, et nous soulignons qu'il faut aborder la crise à Gaza dans le cadre d'une approche intégrée, conformément au droit international, notamment au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'ONU, dans le contexte de la situation générale et de la poursuite de l'occupation étrangère israélienne, illégitime et agressive, du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, cela depuis 1967, dans le contexte aussi des appels sans équivoque à mettre fin à cette occupation qui dure depuis un demi-siècle.

De même, le Mouvement réaffirme qu'il condamne dans les termes les plus énergiques les violations systématiques par Israël des droits fondamentaux du peuple palestinien, qui comprennent les homicides volontaires et les préjudices causés aux civils, notamment aux manifestants pacifiques; les incursions militaires violentes, en particulier dans des camps de réfugiés, qui terrorisent la population civile; l'emprisonnement et la détention de milliers de civils palestiniens, y compris des femmes et des enfants; la confiscation de terres, de biens et la démolition de maisons palestiniennes; le déplacement forcé de Palestiniens, en particulier des membres des communautés bédouines; et le terrorisme des colons ainsi que la violence qui vise la population civile palestinienne. Nous rappelons au Conseil de sécurité les obligations qui lui incombentà cet égard

Le Mouvement réitère son appel à l'intensification des efforts internationaux visant à mettre fin sans plus tarder à l'occupation israélienne qui a débuté en 1967 et à trouver une solution juste, durable, complète et pacifique, et il réaffirme qu'il est prêt à coopérer et appuyer tous les efforts pertinents, conformément aux décisions adoptées au dix-septième Sommet de l'Ile

Margarita, durant lequel 2017 a été décrétée Année internationale pour mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine.

Les États membres du Mouvement condamnent également dans les termes les plus énergiques les actes d'agression commis par Israël contre la République arabe syrienne le 17 mars dernier, qu'ils considèrent comme de graves violations de la souveraineté syrienne et une violation du droit international, des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974. À cet égard, nous prions le Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité en condamnant clairement ces actes d'agression et en prenant les mesures nécessaires pour empêcher qu'ils ne se reproduisent, et de tenir Israël pour responsable de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour conclure, le Mouvement réitère sa condamnation de toutes les mesures adoptées par Israël, Puissance occupante, pour modifier le caractère et la situation juridique, géographique et démographique du Golan syrien occupé. À cet égard, conformément à notre position de principe, nous exigeons une fois de plus qu'Israël se conforme aux dispositions de la résolution 497 (1981) et se retire totalement du Golan syrien occupé, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je suis certain que vous, Madame la Présidente, et tous les membres du Conseil conviendriez avec moi que nous tous qui sommes présents dans cette salle partageons la même frustration d'aborder le point de l'ordre du jour relatif à la question palestinienne tous les trois mois. Nous aimerions tous que ce sujet, le plus ancien et toujours présent point de l'ordre du jour de cet organe depuis la création de l'ONU, soit retiré de notre programme de travail, et qu'un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient soit atteint et mis en œuvre, sur la base des nombreuses résolutions adoptées par le Conseil, en particulier le principe de l'échange de territoires contre la paix.

Malheureusement, il convient de reconnaître que cette perspective ne cesse de s'éloigner, et en conséquence la question palestinienne reste profondément enracinée dans le programme de travail de cet organe. De fait, comment trouver une solution juste et durable et créer un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant lorsque, premièrement, la construction de 6 000 nouveaux logements israéliens en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est a été approuvée par Israël depuis le début de l'année; deuxièmement, une loi qui légalise rétroactivement les colonies construites dans le territoire palestinien occupé a été adoptée en février; et, troisièmement, il y a seulement quelques semaines, Israël a approuvé la construction d'un nouveau site de colonisation?

En janvier, durant un débat sur la diplomatie préventive (voir S/PV.7857), ma délégation a rappelé au Conseil l'initiative que le Liban, sur la base de la Charte des Nations Unies et du paragraphe 10 de la résolution 1701 (2006), a prise en 2016 de faire appel aux bons offices du Secrétaire général pour délimiter la frontière maritime contestée des zones économiques exclusives entre le Liban et Israël, en soulignant que ne pas régler cette question revenait à entretenir une source de conflit qui menace la paix et la sécurité de notre région. Et, si nous attendions avec intérêt de recevoir, à cet égard, des informations concernant le résultat des efforts du Coordonnateur spécial pour le Liban, Israël, au mépris total du droit international et dans une tentative évidente de compromettre les bons offices du Secrétaire général, a menacé, dans une lettre datée du 2 février, de « ne pas permettre » ce qu'il décrit comme

> « des activités économiques non autorisées, notamment l'octroi de droits par un autre État à une tierce partie; les activités d'exploration, de forage ou d'exploitation des ressources naturelles des zones marines sur lesquelles Israël affirme exercer ses droits souverains et sa juridiction ».

Dans une lettre adressée au Secrétaire général, mon gouvernement a répondu à ces menaces en réaffirmant l'attachement de longue date du Liban au droit international, en particulier aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la délimitation des frontières maritimes.

Cependant, ces menaces ne sont pas les seules qu'a proférées Israël contre mon pays, car quelques semaines plus tard, Naftali Bennett, le Ministre israélien de l'éducation, a menacé, dans un entretien accordé au journal Haaretz le 3 mars, de lancer « une attaque de grande envergure contre toutes les installations civiles libanaises, en même temps que des opérations militaires terrestres et aériennes » visant « les institutions libanaises, les infrastructures, l'aéroport, les centrales

électriques et les intersections routières » ainsi que « les bases militaires », dans l'intention de « ramener le Liban au Moyen Âge ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces paroles sont inqualifiables. Rien n'est plus barbare que de menacer des civils. En ce qui concerne la menace scandaleuse de ramener le Liban au Moyen Âge, la seule chose à laquelle elle fait penser, c'est à l'obscurantisme du Moyen Âge.

Compte tenu de toutes ces menaces et des violations qu'Israël continue de commettre contre la souveraineté de mon pays, violations qui sont dûment détaillées et consignées dans les nombreuses lettres que ma mission a adressées au Conseil de sécurité, je voudrais ici demander s'il n'est pas plus que temps que le Conseil condamne ces actes qui sont des violations flagrantes et délibérées de la Charte des Nations Unies, des règles et principes fondamentaux du droit international et du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes des Nations Unies. Mon gouvernement demeure néanmoins fermement déterminé à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et, une fois de plus, invite instamment le Conseil à faire preuve de leadership et à obliger Israël à respecter ses obligations claires en vertu de cette résolution.

Enfin, dois-je rappeler au Conseil que le Liban a été salué pour sa lutte contre le terrorisme? Je tiens à remercier votre gouvernement, Madame la Présidente, ainsi que les nombreux autres représentés au Conseil, de leur volonté, très appréciée, d'aider mon pays et de renforcer la capacité de notre armée à relever les multiples défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée et qui vont de la lutte contre le terrorisme au maintien de la stabilité en passant par la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, pour votre brillant leadership à la tête des travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également remercier M. Nickolay Mladenov, Coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé très complet.

J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au Conseil au nom de mon pays, la Jordanie, et du Groupe des États arabes, puisque la Jordanie préside actuellement la vingt-huitième session du Sommet arabe.

Le débat public d'aujourd'hui intervient dans le sillage de la tenue à la fin du mois dernier à Amman du Sommet arabe, qui a envoyé un message de paix soulignant que les pays arabes ne veulent que la paix et le règlement du conflit israélo-palestinien comme indiqué dans l'Initiative de paix arabe, adoptée par le groupe des États arabes lors du Sommet de Beyrouth de 2002 et soutenue par l'Organisation de la coopération islamique. Cette initiative demeure le meilleur moyen et le plan le plus complet pour parvenir à une réconciliation historique entre les deux pays, sous réserve du retrait israélien de tous les territoires arabes et palestiniens occupés jusqu'aux lignes du 4 juin 1967. Elle aborde toutes les questions relatives au statut final et peut contribuer à garantir la stabilité dans le monde arabe. Le message envoyé à l'occasion du Sommet est une preuve supplémentaire que les pays arabes croient en une paix globale et durable en tant que solution stratégique. Il devrait susciter en réponse l'expression d'un vrai désir de paix de la part d'Israël, la Puissance occupante.

Nous tenons à souligner notre appui aux conclusions de la Conférence pour la paix au Proche-Orient, tenue à Paris le 15 janvier, au cours de laquelle la communauté internationale a renouvelé son engagement en faveur de la solution des deux États comme seul moyen de parvenir à une paix durable. Nous insistons sur notre rejet total des mesures unilatérales israéliennes visant à modifier la réalité sur le terrain et à rendre impossible la réalisation de la solution des deux États. Nous appelons Israël à appliquer les divers instruments internationaux légitimes, le dernier en date étant la résolution 2334 (2016), qui exige l'arrêt de toutes les activités de peuplement et demande de créer les conditions nécessaires à la paix entre Palestiniens et Israéliens.

La communauté internationale doit comprendre que la région ne connaîtra jamais la paix et la stabilité tant qu'il ne sera pas mis fin à l'occupation israélienne et que les aspirations légitimes du peuple palestinien à établir un État indépendant, souverain et viable sur le sol palestinien dans les frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale ne seront pas satisfaites. La cause palestinienne est la clef de la stabilité dans la région et au-delà, et mettre fin aux injustices subies par nos frères Palestiniens demeure une obligation morale pour la communauté mondiale. Nous condamnons toutes les violations commises par Israël et les mesures prises pour modifier le statut historique et juridique de Jérusalem-Est, ainsi que des lieux saints, chrétiens et musulmans, dans Jérusalem occupée.

Le Royaume hachémite de Jordanie est le Gardien des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem-Est, et nous continuerons donc à nous acquitter de notre responsabilité historique et religieuse à leur égard, en particulier la mosquée Al-Aqsa et l'esplanade des Mosquées, le Haram al-Charif. Nous appelons ici au respect de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur Jérusalem, en particulier les résolutions 252 (1968), 267 (1969), 465 (1980) et 478 (1980), qui considèrent nulles et non avenues toutes les mesures israéliennes prises pour modifier le statut et l'identité de Jérusalem-Est. Nous exhortons les États du monde à ne pas déménager leurs ambassades à Jérusalem et à ne pas reconnaître cette dernière comme capitale d'Israël, car imposer une nouvelle réalité géopolitique à Jérusalem aurait d'énormes répercussions sur les efforts pour parvenir à la paix et mettrait la région au bord de l'explosion, ce qui aurait des conséquences imprévisibles.

La situation actuelle dans la région ne peut plus souffrir aucun report ni une simple gestion des crises. Il est grand temps que nous prenions des décisions éclairées et que nous établissions des cadres communs réalistes qui traduisent la volonté des États et des peuples de la région de trouver des solutions durables et globales aux problèmes. À cet égard, les pays arabes soulignent une fois de plus la position de principe qui est la leur depuis le début de la crise syrienne, à savoir que seul un règlement politique qui réponde aux aspirations du peuple syrien et préserve la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays peut garantir un avenir prospère et stable pour la Syrie.

Il faut continuer de faire avancer les négociations de Genève, sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin que les quatre corbeilles du processus politique de transition commencent à se matérialiser sur le terrain. Nous soulignons l'importance des pourparlers d'Astana pour garantir un cessez-le-feu global en Syrie. Nous demandons également instamment à la communauté internationale de partager le fardeau que supportent les États qui accueillent des réfugiés syriens, en particulier les voisins de la Syrie, en leur apportant un soutien financier afin qu'ils puissent continuer à fournir les services dont les réfugiés ont besoin, comme par exemple la nécessité de les former et de les doter des compétences voulues pour qu'ils puissent contribuer effectivement à la reconstruction de leur pays lorsque le conflit sera terminé.

Nous réaffirmons notre appui total à l'Iraq, pays frère, dans ses efforts pour éliminer les groupes terroristes et libérer Mossoul de l'État islamique d'Iraq du Levant. Nous espérons que la communauté internationale continuera de soutenir l'Iraq dans ses efforts pour que la stabilité revienne durablement dans les zones libérées et pour parvenir à la réconciliation nationale grâce à un processus politique ouvert n'excluant personne. Nous appuyons également les efforts de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen en vue de mettre fin à la crise dans ce pays, sur la base de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, des résultats de la Conférence de dialogue national et de la résolution 2216 (2015). Par ailleurs, il est essentiel de restaurer la sécurité et la stabilité politique en Libye et de soutenir les institutions légitimes de ce pays. Enfin, nous appuyons également la Somalie dans ses efforts de reconstruction et de lutte contre le terrorisme.

Nous sommes profondément préoccupés par le phénomène croissant de l'islamophobie et les tentatives de lier l'islam tolérant au terrorisme. De telles tentatives, nous tenons à le signaler, ne font qu'aider les organisations terroristes et leurs mensonges qui n'ont rien à voir avec l'islam et sa tolérance. Le terrorisme est un fléau qu'il faut éradiquer au travers d'une approche inclusive afin de protéger nos populations, de défendre notre sécurité et de garantir le respect de la vie.

Nous tenons à souligner que nous nous efforçons d'établir des relations de bon voisinage et de coopération avec les États voisins du monde arabe. Cependant, nous rejetons toute tentative d'intervention dans nos affaires intérieure et condamnons toute tentative de déstabiliser notre région et d'attiser les affrontements sectaires et les conflits. Ces pratiques sont contraires aux relations de bon voisinage, aux règles régissant les relations internationales, aux dispositions du droit international et aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Les véritables progrès pour régler la crise et instaurer la sécurité de la région dépendent pour beaucoup du développement durable, et de sérieuses réformes doivent être entreprises pour promouvoir l'éducation, les droits de l'homme, la citoyenneté, l'égalité et l'autonomisation des femmes.

Si nos efforts portent leurs fruits et si nous assurons la coopération entre les différentes sphères, à savoir la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, notre société se trouvera à coup sûr protégée contre les pratiques raciales et discriminatoires

et répondra aux aspirations de notre population à vivre dans une région sûre et stable. Nous continuons à mettre l'accent sur certains facteurs, notamment l'autonomisation des jeunes, en assurant leur éducation, en leur fournissant des compétences et en augmentant leur confiance en eux-mêmes afin qu'ils deviennent des acteurs positifs de la société et contribuent à résoudre les conflits et à protéger et construire la paix au lieu d'être attirés par des idéologies obscurantistes et extrémistes. Nous ne pouvons pas nier que ces idéologies visent nos jeunes, qui sont la pierre angulaire de notre présent et de notre avenir.

Enfin, je remercie et félicite nos partenaires internationaux de leur soutien pour assurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Nous sommes prêts à continuer de coopérer avec ceux qui cherchent à trouver des solutions efficaces à la crise et à faire fond sur ce que nous avons en commun au travers d'efforts plus coordonnés et collectifs qui devraient répondre à nos objectifs et intérêts communs pour instaurer la stabilité, la sécurité et la prospérité au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion de parler dans le cadre de ce débat public de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Conseil doit aborder un certain nombre de questions critiques au titre de ce point de l'ordre du jour. Les perspectives d'une solution à deux États dans le conflit israélo-palestinien semblent disparaître, et les acquis en matière de sécurité obtenus de haute lutte pour les deux parties sont menacés tandis que les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés se poursuivent. Ces colonies sont illégales, en particulier au titre des Conventions de Genève, et le Conseil s'est exprimé en conséquence dans sa résolution 2334 (2016).

Le Liechtenstein craint, comme beaucoup d'autres pays, que nous nous éloignions d'un règlement pacifique du conflit. Nous appelons tous les acteurs concernés à respecter pleinement le cadre juridique international, y compris celui établi par le Conseil de sécurité, et à se réengager en faveur de la solution des deux États, seule voie viable et durable pour la paix dans la région.

La crise en Syrie a de nouveau occupé le Conseil tout au long de ce mois, encore une fois sans résultat, malheureusement, pour le peuple de ce pays qui continue de subir des atrocités massives sous les yeux du monde. L'incapacité du Conseil à mettre fin à ces atrocités, voire à en assigner une quelconque responsabilité, est en contradiction flagrante avec le rôle qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et notamment avec les responsabilités particulières confiées en la matière aux cinq membres permanents. Mais l'échec du Conseil à agir, aux dépens des Syriens, constitue également un sérieux défi politique et institutionnel pour les Nations Unies. Les efforts déployés récemment, notamment par des membres élus du Conseil, pour combler le fossé politique constituent une tentative positive d'aider à rétablir la fonctionnalité du Conseil, mais jusqu'à présent, hélas, sans résultats tangibles.

En signant le Code de conduite sur la Responsabilité, la cohérence et la transparence concernant les actions du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, 112 États, y compris la majorité des membres du Conseil, se sont engagés à prévenir et à faire cesser les crimes d'atrocités de masse. Cependant, le Conseil n'a pas été en mesure de formuler une réponse lorsque l'une des normes de guerre les plus anciennes et les plus fortes a été violée à plusieurs reprises - l'interdiction absolue d'utiliser des armes chimiques en tout temps et en toutes circonstances - sans même parler des nombreux autres cas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité bien documentés commis en Syrie. Le Liechtenstein poursuivra son plaidoyer en faveur de l'application du Code, que nous considérons comme une contribution importante aux efforts du Secrétaire général pour mettre la prévention au centre des activités des Nations Unies.

Depuis son origine, le conflit syrien a été caractérisé par une impunité omniprésente, et c'est cette impunité qui continue de l'attiser. Parmi les membres de l'ONU et au sein de la société civile, il existe une impulsion croissante pour - enfin - assigner la responsabilité des crimes commis en Syrie. L'Assemblée générale a fait montre de détermination en créant, le 21 décembre 2016, un mécanisme de responsabilisation pour la Syrie, le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables. La nécessité d'un tel mécanisme a été illustrée encore plus énergiquement la semaine dernière, lorsqu'un autre projet de résolution sur la Syrie n'a pas été adopté en raison d'un veto. Ce mécanisme offre la seule voie prometteuse en matière de responsabilité pour les crimes commis et vers la

justice pour les Syriens et une paix durable pour le pays. Nous appelons tous les États à poursuivre leur soutien politique et financier au Mécanisme.

La Présidente (*parle en anglais*) Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous remercie d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et je remercie également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour son excellent exposé.

Le Royaume du Maroc s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Royaume de Jordanie au nom du Groupe des États arabes.

La situation internationale a été caractérisée récemment par des événements survenus à une vitesse incroyable et qui ont eu un impact très délétère sur la question palestinienne, qui est le principal problème pour notre région. Les négociations pour un règlement ont connu une véritable crise. Sous les auspices des États-Unis d'Amérique, les négociations sont restées dans l'impasse depuis 2014, et les perspectives sont particulièrement sombres. La situation est bloquée et la politique israélienne d'expansion des colonies s'est poursuivie sur les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Dans ce contexte, la solution des deux États est gravement menacée et les négociations pourraient s'effondrer. C'est pourquoi les puissances principales du monde arabe et les amis de la paix, y compris le Royaume du Maroc, ont essayé, par le biais du Comité d'Al-Qods, présidé par S. M. le Roi Mohammed VI, de présenter une initiative arabe visant à mettre fin à l'occupation. Nous avons également fait tout notre possible pour promouvoir la paix et respecter le droit international. En effet, l'expansion des colonies empêche la réalisation de progrès concrets vers la solution des deux États, et cela a été le cas même après l'adoption de la résolution 2334 (2016) en décembre dernier, que le Maroc a accueillie avec satisfaction.

Ce n'est un secret pour personne que Jérusalem est extrêmement importante, non seulement pour ses habitants, mais pour tous les croyants des trois religions monothéistes. C'est pourquoi cette ville doit demeurer un symbole de tolérance. Il fut un temps où 1,5 milliard de musulmans se tournaient vers Jérusalem pour prier avant de se tourner vers La Mecque. En outre, c'est le troisième lieu saint pour les musulmans.

Il est regrettable que des violations du droit international, en particulier en ce qui concerne Jérusalem, aient suscité tant de haine et contribué au terrorisme que nous connaissons aujourd'hui. Sous les auspices de S. M. Mohammed VI, qui préside le Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, le Royaume du Maroc s'emploie à faire respecter les droits du peuple palestinien, notamment le droit de créer un État avec Jérusalem comme capitale, car c'est le seul moyen de parvenir à la paix au Moyen-Orient et de renforcer la paix et la sécurité internationales. S. M. Mohammed VI a appelé à maintes reprises, dans des cadres tant bilatéraux que multilatéraux, à mettre fin à la colonisation et à la judaïsation de Jérusalem. Il a également exhorté à la mise en œuvre des diverses initiatives qui permettraient de créer un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec deux États vivant côte à côte dans la paix.

À cet égard, la communauté internationale doit assumer pleinement ses responsabilités pour mettre fin au gel actuel des négociations entre les Palestiniens et les Israéliens, qui, à ce jour, n'a fait qu'entraîner un retour en arrière conjugué à des niveaux de violence sans précédent. Nous devons prendre l'initiative et faire preuve à la fois d'une réelle volonté et d'un esprit de créativité pour encourager les Palestiniens et les Israéliens à revenir à la table des négociation et œuvrer à la solution des deux États, qui doit se réaliser dans le cadre des frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine. Les différentes parties doivent s'armer des meilleures intentions possibles pour permettre un retour de la confiance et pour que l'État de Palestine soit viable dans le cadre de la légalité internationale.

Enfin, la position marocaine est bien connue. Nous appuyons l'Initiative de paix arabe et, surtout, les principes du droit international pour la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières du 4 juin 1967, vivant en paix aux côtés d'Israël. Comme nous l'avons toujours fait, nous ne ménagerons aucun effort pour aller de l'avant sur la voie de la paix afin de parvenir à un règlement qui mènera à la paix et à la sécurité dans toute la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Alors que le Moyen-Orient continue d'être assailli par des difficultés toujours plus redoutables et interdépendantes, je tiens à souligner que nous continuons de suivre l'évolution très préoccupante de la question de Palestine, qui ne peut pas et ne doit pas devenir une autre question oubliée à l'ordre du jour international. Nous sommes profondément préoccupés par l'approbation de ce qu'on appelle la loi de régularisation, ainsi que par la décision israélienne de construire une nouvelle colonie de peuplement en Cisjordanie occupée pour la première fois depuis des décennies. Nous nous associons au Secrétaire général, M. António Guterres, pour déplorer ces mesures, qui constituent de nouveaux obstacles au processus de paix. Comme le Conseil l'a réaffirmé le plus récemment dans sa résolution 2334 (2016), toutes les activités d'implantation sont illégales au regard du droit international et représentent l'un des principaux obstacles à la paix entre Israël et la Palestine.

Le Brésil a toujours plaidé en faveur de la mise en œuvre effective de la solution des deux États. Au cœur de cette formule se trouve la nécessité de mettre fin à l'occupation et d'œuvrer à la création d'un État palestinien pleinement souverain, économiquement viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues sur la base des frontières de 1967. Nous exhortons donc les parties et ceux qui ont une influence sur elles à rechercher un climat politique constructif propice à la reprise de véritables négociations.

Le conflit en Syrie continue d'être marqué par des événements dramatiques, dont certains ont été récemment portés à l'attention du Conseil. Le Brésil condamne dans les termes les plus vifs tout emploi d'armes chimiques, par quiconque et dans quelques circonstances que ce soit. C'est pourquoi nous avons exprimé notre inquiétude et notre plus vive préoccupation en apprenant que des armes chimiques auraient été utilisées à Khan Cheikhoun, dans la province d'Edleb. Ces allégations doivent faire l'objet d'une enquête internationale, impartiale et complète, qui doit d'établir les responsabilités.

Nous exprimons également notre préoccupation quant à l'escalade militaire en Syrie. Nous sommes convaincus que la clef pour mettre fin au terrible bain de sang en Syrie réside dans la poursuite d'un dialogue efficace entre les principaux acteurs et dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et des dispositions pertinentes du droit international en application du mandat clairement défini du Conseil de sécurité. Un dialogue efficace est également nécessaire au sein du Conseil lui-même. Nous exhortons les membres permanents à persévérer dans leurs efforts pour trouver un terrain d'entente. Leur coopération est un aspect essentiel de la recherche d'une solution politique en Syrie. Elle est également indispensable pour améliorer l'accès humanitaire et lutter contre la menace du terrorisme. À cet égard, nous saluons également les efforts déployés par certains membres élus du Conseil pour rapprocher les positions et promouvoir une coopération accrue sur cette question fondamentale.

La reprise tant attendue des négociations politiques entre Syriens à Genève a permis de faire des progrès modestes sur les quatre questions clefs de la gouvernance, des élections, de la Constitution et de la sécurité. Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts inlassables de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Il est temps pour l'ensemble de la communauté internationale d'envoyer un message unifié appuyant une solution politique sans exclusive à la crise syrienne sur la base des paramètres énoncés dans la résolution 2254 (2015).

Tout en reconnaissant que le cessez-le-feu actuel est peut-être menacé, nous soulignons l'importance du processus d'Astana pour réduire les tensions et mettre en place des conditions favorables à la poursuite des pourparlers de Genève. Nous saluons le rôle joué par les pays garants, à savoir la Russie, la Turquie et l'Iran, ainsi que le pays hôte, le Kazakhstan.

Les dimensions humanitaires de la crise ne doivent jamais être négligées. Le Brésil accueille des réfugiés touchés par le conflit depuis 2013 et a récemment fait don d'une importante cargaison de médicaments et de fournitures sanitaires à l'Organisation mondiale de la Santé en Syrie. Lors de la récente Conférence de Bruxelles sur l'avenir de la Syrie, nous avons exprimé notre appui aux mesures concrètes visant à atténuer les souffrances des réfugiés syriens dans les pays voisins, tels que le Liban, la Jordanie et la Turquie.

En ce qui concerne le Liban, nous prenons note des résultats de l'examen stratégique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban réalisée par le Secrétariat et présenté au Conseil le mois dernier. À cet égard, nous soulignons le rôle crucial joué par cette mission et son groupe d'intervention navale pour stabiliser une région très volatile.

Le Brésil réaffirme son appui indéfectible au Gouvernement et au peuple libanais sur la voie de la stabilité et du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé. Comme il l'a dit tout à l'heure, les perspectives de paix au Moyen-Orient restent sombres. Au cœur de cette évaluation peu réjouissante se trouve le sort du peuple palestinien, qui, depuis 70 ans, subit la spoliation, les déplacements et les privations aux mains des forces d'occupation israéliennes. Israël continue de défier le consensus international en toute impunité, poursuivant son occupation illégale du territoire palestinien.

Le règlement de la question palestinienne est essentiel pour instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient – pas un sous-produit accessoire – et les colonies de peuplement israéliennes illégales sont au cœur du problème. En adoptant la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a envoyé un message sans équivoque à Israël pour lui signifier que les colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé n'avaient aucune validité en droit et restaient le principal obstacle à la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Malheureusement, cette résolution a été condamnée par certains comme étant la preuve du parti pris traditionnel de l'ONU contre Israël. C'est un refrain familier que nous avons entendu trop souvent. Toutefois, il ne peut pas exonérer Israël de ses obligations internationales.

La décision prise par Israël de créer de nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie est une nouvelle provocation dangereuse. Le projet de loi dit de régularisation vise à donner une apparence de légalité à un acte reconnu internationalement comme étant illégal. Entre-temps, le blocus imposé à la bande de Gaza est entré dans sa dixième année. Il faut mettre un terme à ces actes inhumains. Les souffrances humaines ne doivent pas être utilisées en tant que moyen de pression à des fins politiques.

Nous sommes fermement convaincus qu'un État de Palestine viable, indépendant et d'un seul tenant, sur la base des paramètres convenus au niveau international, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, est la seule garantie viable d'une paix durable au Moyen-Orient. C'est la force de la paix et non la menace de la force qui représente le meilleur espoir d'enrayer la montée de l'extrémisme dans la région.

Le conflit fait rage en Syrie avec une furie indescriptible. L'ampleur des souffrances humaines en Syrie ne peut être quantifiée au moyen de simples statistiques. La voie vers la paix en Syrie passe par un processus inclusif de réconciliation politique dirigé et pris en charge par les Syriens. Ce processus doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Ceux qui visent des objectifs militaires risquent de réduire à néant cet espoir.

En Iraq, alors que les forces iraquiennes consolident les gains enregistrés dans leur lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et ses affiliés, nous sommes convaincus que pour jeter les fondements d'un État iraquien fort, il faut une vision de l'avenir qui n'exclut personne et qui prend en compte et concilie les intérêts de tous les Iraquiens.

Le conflit au Yémen s'est transformé en une véritable catastrophe humanitaire. En effet, 7 millions de personnes sont confrontées à la menace de la famine. Il faut mener une action humanitaire à grande échelle, en complément du processus politique. La Manifestation de haut niveau pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen, qui se tiendra à Genève le 25 avril, sera une excellente occasion de réajuster nos contributions, en faisant en sorte qu'elles soient adaptées aux besoins du peuple yéménite. Dans un esprit de solidarité avec nos frères et sœurs yéménites, mon pays a déjà contribué du blé d'une valeur de 1 million de dollars pour répondre aux besoins immédiats.

Le Pakistan appuie tous les efforts diplomatiques visant à instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Nous sommes confiants que les efforts déployés de bonne foi par la communauté internationale permettront de rendre à ce berceau de la civilisation la place qui lui revient en tant que cœur vibrant de l'humanité.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de cette occasion de discuter de la question palestinienne, qui est au centre de tous les conflits au Moyen-Orient, durant ce débat public trimestriel du Conseil de sécurité. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maldenov, de son exposé.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis longtemps, l'occupation israélienne est au centre des débats internationaux sur la question palestinienne au Moyen-Orient. En montrant du doigt tout le monde à l'exception de la Puissance occupante, les États-Unis cherchent à escamoter la question plutôt qu'à la régler. Les États-Unis et le régime israélien veulent escamoter la question palestinienne, qui est au cœur de tous les conflits au Moyen-Orient et sur lesquels portent ces débats publics. Les États-Unis et Israël sont opposés aux rapports des Nations Unies qui étayent, preuves à l'appui, l'apartheid et les politiques inhumaines d'Israël et les exposent au monde. Lorsque le dernier rapport a été présenté, ils ont réagi en faisant pression pour que celui-ci soit retiré et n'ont pas hésité à forcer son auteur à démissionner.

Aujourd'hui, nous avons entendu des allégations non fondées contre mon pays, que je rejette catégoriquement. En effet, elles s'inscrivent dans le cadre d'une campagne tendancieuse de propagande contre l'Iran et son rôle dans la région, conçue et mise en œuvre avec frénésie par Israël et certains pays de la région, dont certains ont apporté leur plein appui à l'agression de Saddam Hussein contre l'Iran.

Par le passé, le régime israélien s'est distingué par des actes d'agression contre les pays voisins, y compris d'autres pays au Moyen-Orient et au-delà. Nous pouvons énumérer au moins 14 cas depuis 1948. Israël continue de violer tous les régimes internationaux régissant les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux Conventions sur les armes chimiques et biologiques. C'est le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. En fait, les armes nucléaires aux mains du régime israélien constituent la menace la plus grave pour la sécurité de tous les États du Moyen-Orient et pour le régime mondial de non-prolifération, dont la responsabilité incombe au premier chef au Conseil de sécurité.

Le régime israélien a violé de façon flagrante au moins 86 des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en réponse aux actes d'agression et d'occupation illégale commis à maintes par le régime israélien. On peut également mentionner les atrocités dont les preuves sont abondantes, les politiques d'apartheid et les crimes de guerre visant le peuple palestinien. Israël a commis ces violations en commençant par la résolution 54 (1948) et elles se sont été étendues à la résolution 2334 (2016) portant sur les activités illégales de peuplement. Le régime israélien jouit d'une impunité totale.

La tragédie de Khan Cheikhoun s'est produite après le retrait par les Nations Unies, de manière vérifiable, de toutes les armes chimiques du Gouvernement syrien; L'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra n'ont pas fait l'objet d'un tel processus. L'opération militaire des États-Unis contre la Syrie a été menée sans aucune vérification, que ce soit par un mécanisme indépendant ou par les Nations Unies. Cette attaque est manifestement un acte d'agression contre un État Membre et une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. De tels événements fâcheux et gratuits ne servent qu'à envoyer un message clair et terrible aux terroristes, à savoir que s'ils commettent à nouveau des atrocités comme celles du 4 avril, ils en seront récompensés par les États-Unis, qui vont user de représailles contre le Gouvernement. Ils ont fait la même chose le 15 avril à Al-Rachidin, où au moins 126 personnes, dont beaucoup d'enfants, ont été tuées. Les auteurs, les organisateurs, les commanditaires et les sponsors de ces actes honteux seront-ils amenés à rendre des comptes? De tels actes coûtent la vie à des personnes innocentes et entravent le processus d'Astana.

En général, le monde, et en particulier le Moyen-Orient, continue de payer le prix de l'unilatéralisme catastrophique pratiqué par le passé, sur la base d'allégations intéressées. Le monde ne doit pas oublier les événements et les allégations de 2003 relatifs à la présence d'armes de destruction massive en Iraq et les conséquences de ces allégations, auxquelles il faut ajouter maintenant la création de l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui continue de peser sur le monde. Cela a fait le jeu des terroristes et déstabilisé toute la région. Ce qui est surprenant, c'est que ceux qui ont déstabilisé la région et ont contribué à la naissance de groupes terroristes s'en prennent maintenant à l'Iran, qui a joué un rôle important s'agissant d'endiguer et de combattre ces réseaux terroristes mondiaux. Ceux qui connaissent l'histoire savent qu'il ne peut y avoir de paix durable sans justice. Jouer les shérifs, avec arrogance, dans le cadre des travaux de l'ONU, revient à s'appuyer sur une puissance destructrice comme étant la seule option. Cela ne mènera à rien d'autre qu'à un cycle continu de violence.

Accepter une approche aussi imprudente et dangereuse mettrait en péril tous les principes fondateurs de l'ONU ainsi que la diplomatie multilatérale et ses réalisations indéniables au profit de l'humanité et de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Gertze (*parle en anglais*) : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais remercier les États-Unis de cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant le Conseil de sécurité relativement à la question du conflit israélo-palestinien de longue date, dont l'élément essentiel est la nécessité de régler la question des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris leur droit à l'autodétermination.

De toute évidence, le conflit israélo-palestinien fait toujours partie des menaces principales à la paix et à la sécurité internationales. Il représente un test décisif pour la crédibilité de l'ONU, et notamment du Conseil. De fait, bien que tout indique que le blocus de Gaza, qui dure depuis une décennie, n'est pas près d'être levé, cela fait 70 ans cette année que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale a mis fin au Mandat pour la Palestine et décidé le partage en deux États. Cela fait également 50 ans qu'a commencé l'occupation israélienne de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Mais le temps qui passe n'a atténué ni la gravité de la question, ni la nécessité urgente de son règlement. Combien de générations de Palestiniens et d'Israéliens devront encore payer le prix de l'occupation, et à quel moment mettrons-nous notre holà?

Le statu quo est intenable et des mesures urgentes sont nécessaires pour inverser les tendances négatives sur le terrain qui compromettent la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, solution que le Conseil a approuvée et qui constitue la seule voie viable pour que les Palestiniens et les Israéliens puissent concrétiser leurs aspirations nationales dans le respect du droit international. Le Comité prend acte des efforts déployés actuellement par l'Égypte, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, la Jordanie et d'autres États Membres, ainsi que du fait que la Ligue des États arabes a réaffirmé récemment, au Sommet arabe qui s'est tenu à Amman, l'importance de l'Initiative de paix arabe qu'elle a élaborée pour régler la question de Palestine. Le Comité souligne que les nouveaux efforts entrepris doivent préserver la solution des deux États.

Pour résister à l'épreuve du temps, une solution viable, quelle qu'elle soit, nécessite une paix juste : un ensemble de conditions aux termes desquelles les Palestiniens et les Israéliens pourront vivre côte à côte, dans une coexistence pacifique à l'intérieur de frontières sûres, et prendront en main leur propre destinée. Ces conditions exigent le respect des droits de l'homme fondamentaux – le droit de vivre dans la dignité, en jouissant des libertés de circulation et d'expression. Ni l'usage de la force ni la violence, quels qu'en soient la forme ou les auteurs, pas plus que les actes d'incitation, n'ont de rôle à jouer dans la quête de la paix, et ils doivent être rejetés. Le Comité croit en outre en l'impératif incontournable d'instaurer l'unité entre les Palestiniens.

Le Comité réaffirme le consensus international selon lequel les colonies illégales en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont un obstacle majeur à l'instauration d'une paix juste basée sur la solution des deux États. L'annonce, le 31 mars, par le Gouvernement israélien de la construction de la colonie d'Emek Shilo, au cœur de la Cisjordanie – première fois en deux décennies qu'une nouvelle colonie sera construite en Cisjordanie –, ne peut être considérée que comme un camouflet aux résolutions des Nations Unies et au droit international. Le Comité note à regret la forte augmentation du nombre de colonies illégales et d'autres activités mentionnées dans le rapport préparé par le Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) (voir S/PV.7908) et exprime l'espoir que les futurs rapports seront élaborés par écrit et incluront des recommandations susceptibles, entre autres, de demander des comptes à ceux qui violent la résolution et d'obliger à en respecter les dispositions.

Le Comité souhaite également appeler l'attention du Conseil sur la place de plus en plus réduite dont disposent les défenseurs des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, et notamment sur les restrictions d'accès imposées aux citoyens israéliens qui s'expriment en faveur de la paix, comme l'a indiqué le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (voir A/71/554). Compte tenu de la poursuite des transferts forcés – notamment des Bédouins –, des expulsions, des démolitions et de l'obstruction opposée à l'aide humanitaire dans le territoire occupé, le Comité engage Israël à honorer ses obligations de Puissance occupante et à s'abstenir de modifier de force la démographie du territoire palestinien occupé.

D'autres questions d'actualité nécessitant une attention imminente du Conseil ne doivent pas éclipser la nécessité urgente de régler la question de Palestine et de son occupation. Dans la résolution 71/23, l'Assemblée générale affirme que :

« un règlement juste, durable et global de la question de Palestine (...) est indispensable à l'instauration d'une paix et d'une stabilité globales et durables au Moyen-Orient » (*résolution 71/23, neuvième alinéa du préambule*).

L'appui écrasant manifesté par les États Membres de l'ONU aux efforts visant à réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien a résonné dans toutes les activités du Comité, notamment lors de la récente table ronde sur la question de Palestine qui s'est tenue en février à Managua avec des membres de la diaspora palestinienne en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

En cette cinquantième année de l'occupation illégale, nous devons non seulement au peuple palestinien, mais à nos propres concitoyens et aux générations futures, d'instaurer une paix juste en Palestine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la convocation de ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et je remercie par la même occasion le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé.

Nous observons avec une profonde préoccupation la détérioration continue de la situation sur le terrain et appelons toutes les parties directement impliquées à modérer leurs actions et à s'engager sur la voie d'un dialogue constructif, dans le respect du droit international et du droit international humanitaire. Le Pérou encourage toute initiative engagée par la communauté internationale pour parvenir à un règlement de la question de Palestine, telle la récente Conférence pour la paix au Moyen-Orient, tenue à Paris, dont la déclaration finale reflète l'appui international à la solution des deux États et aux recommandations du Quatuor.

Le fait que le statu quo n'est pas viable génère un large consensus, ce qui nous incite à intensifier nos efforts pour instaurer et pérenniser la paix. L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, doit faciliter la mise en place d'un cadre de compréhension a minima pour permettre la reprise des négociations directes entre les parties. Depuis 1947, année durant laquelle le Pérou était membre de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, nous avons conservé une position cohérente et claire sur cette question, axée sur la mise en œuvre de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Nous appuyons l'établissement, sur le territoire de Palestine, de deux États – deux voisins coexistant à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement reconnues. Sur cette base, nous insistons sur l'importance de respecter la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée en décembre dernier, qui condamne avec la même fermeté l'acquisition de territoire par la force et tous les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction, quels qu'en soient les auteurs.

À cet égard, nous renouvelons notre appel pour que cessent immédiatement les activités de peuplement, les démolitions de logements et les expulsions dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, de même que nous condamnons la persistance des tirs de roquettes et des actes terroristes et autres actes de violence commis contre les populations civiles. Nous reconnaissons sur ce point le droit inaliénable d'Israël de préserver sa propre sécurité et son existence, notamment par l'exercice de la légitime défense, mais nous insistons sur le fait qu'une telle politique doit systématiquement être menée dans le respect des principes de proportionnalité et de légalité.

Nous réaffirmons également notre ferme condamnation du crime de guerre et du crime contre l'humanité que constitue l'emploi récent, en Syrie, d'armes chimiques contre la population civile. Nous sommes consternés par la persistance du conflit et par ses répercussions dévastatrices sur la population civile. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à surmonter leurs divergences et à donner des preuves de leur efficacité, comme ce fut le cas par exemple avec l'adoption unanime de la résolution 2254 (2015), qui jetait les bases d'un dialogue entre les parties syriennes dans le but de promouvoir un règlement politique.

Nous exhortons en outre les membres permanents du Conseil de sécurité à se conformer au code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, dont le Pérou fait partie, ainsi qu'à l'initiative franco-mexicaine, et à s'abstenir de faire usage du veto dans les cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations flagrantes des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Enfin, le Pérou estime qu'il est urgent de reprendre les pourparlers de Genève et d'Astana, dans la perspective d'instaurer l'arrêt définitif des hostilités en Syrie. Nous appuyons résolument les efforts déployés

dans ce sens par l'Organisation, et en particulier le travail inlassable effectué par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M[me] Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba souscrit à la déclaration prononcée par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Palestine continue de subir l'occupation illégale et les activités de colonisation qui violent le droit international, notamment le droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé sont inacceptables, tout comme le sont la poursuite et l'intensification de la construction de ces logements, en violation de la résolution 2334 (2016). Il ne sera pas possible de parvenir à la solution des deux États ou à un règlement global, juste et pacifique de la question palestinienne tant que se poursuivent les violations des résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies.

Nous défendons le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à disposer d'un État libre, indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières d'avant 1967, et au retour de l'émigration palestinienne. Nous réaffirmons l'appui de Cuba à l'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière, et demandons au Conseil de sécurité de se prononcer sur cette question.

Le Conseil doit adopter sans tarder des mesures concrètes pour mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et d'autres territoires arabes par Israël, lever le blocus imposé à la bande de Gaza, stopper la construction et l'extension de colonies et du mur de séparation en territoire palestinien occupé, arrêter la destruction et la confiscation des terres et des biens palestiniens, et mettre fin aux déplacements forcés et au transfert de colons vers le territoire palestinien occupé.

Cuba réaffirme que toutes les mesures et actions qu'Israël a déjà prises ou prendra pour tenter de modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan syrien occupé, telles sa décision contraire au droit du 14 décembre 1981, ou les dispositions qu'il avait prises en vue d'y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et de nul effet.

Nous réaffirmons aussi que toutes ces mesures, y compris les activités illégales de construction et d'expansion de colonies de peuplement dans le Golan syrien occupé depuis 1967, constituent une violation flagrante du droit international, des conventions internationales, ainsi que de la Charte et des résolutions de l'ONU, et plus particulièrement de la résolution 497 (1981) et de la Quatrième Convention de Genève, ainsi qu'un défi à la communauté internationale.

Cuba exige qu'Israël se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Certains actes haïssables ont plongé dernièrement encore plus profondément certaines zones du Moyen-Orient dans une violence chaotique et franchi de nouveaux seuils de barbarie. L'emploi récent d'armes chimiques en Syrie constitue encore une fois une violation flagrante du droit international humanitaire et de la Convention sur les armes chimiques. Les attentats terroristes du Dimanche des Rameaux en Égypte et les attaques contre des réfugiés qui fuyaient ont été des attaques abominables contre des civils innocents rassemblés en prière dans des endroits sacrés ou essayant de fuir la violence; elles ont, en tant que telles, été des attaques contre le fondement même de la dignité humaine et des droits humains. Ma délégation adresse ses sincères condoléances aux familles dont des êtres chers ont été massacrés et nous offrons nos prières et nos meilleurs vœux à ceux qui ont survécu aux attaques et à leurs familles.

Le Liban porte héroïquement le fardeau d'accueillir des millions de réfugiés de pays voisins et de territoires en conflit. Outre l'impact de ce lourd fardeau, sa stabilité est aussi menacée par les groupes armés. Pour stabiliser le Liban, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions appelant au désarmement de tous les acteurs armés non étatiques. Pourtant, les milices et les groupes armés et financés par des sources extérieures restent actifs et échappent au contrôle des autorités libanaises.

Des situations parallèles existent dans les territoires et pays voisins, où opèrent des groupes terroristes et autres acteurs armés non étatiques, plongeant la région plus profondément dans l'ingouvernabilité, persécutant

les groupes ethniques et religieux minoritaires et foulant au pied les droits humains fondamentaux.

Le Saint-Siège ne cesse d'appuyer depuis 1947 la solution des deux États, avec l'État d'Israël et un État palestinien vivant côte à côte en paix. Le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens ne peut aller de l'avant que s'il est négocié directement entre les parties, avec l'appui ferme et efficace de la communauté internationale. Les dirigeants et les citoyens des deux côtés doivent faire preuve d'esprit de prévoyance et de courage et consentir des concessions justes, car aucun accord ne peut être conclu tant que subsistent des exigences mutuellement exclusives et impossibles à satisfaire.

Le Pape François a demandé aux deux parties d'écouter les voix appelant au dialogue, de faire preuve de bonne volonté et de faire des gestes de rapprochement pour donner à leurs peuples la paix que leurs cœurs désirent ardemment depuis longtemps.

Les revendications religieuses fallacieuses, couplées à des idéologies irrédentistes, contribuent à l'effusion de sang dans la région. Des actes d'une barbarie inimaginable sont actuellement perpétrés prétendument au nom de Dieu ou de la religion. Des groupes ethniques et religieux minoritaires qui vivent depuis des millénaires en paix aux côtés de communautés musulmanes majoritaires ont été ciblées par les extrémistes. Leur patrimoine culturel et historique a été détruit, ce qui menace d'effacer toute trace de leur longue présence dans la région. Le Saint-Siège prie instamment la communauté internationale, par le biais du Conseil de sécurité, de ne pas les oublier et de redoubler d'efforts pour les sauver de la folie génocidaire des groupes terroristes violents.

Le Saint-Siège demande instamment aux chefs religieux de dénoncer avec force cette terreur et d'agir afin de contrôler effectivement ceux de leurs fidèles qui affirment de manière répréhensible agir au nom de Dieu par la terreur. Aucun chef religieux ne doit tolérer que la religion soit utilisée comme prétexte pour mener des actions portant atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux de tous les hommes et de toutes les femmes, par-dessus tout, au droit à la vie et au droit de chacun à la liberté religieuse. À cet égard, en février dernier, Al-Azhar et le Saint-Siège ont organisé un débat au Caire sur la lutte contre le phénomène du fanatisme, de l'extrémisme et de la violence se recommandant de la religion.

Par ailleurs, le Saint-Siège demande aux fournisseurs d'armes d'agir en accord avec les normes convenues au plan international s'agissant de la vente d'armes. Le sang de civils innocents est là pour confirmer qu'il faut mettre fin au flux non maîtrisé des armes dans la région.

Ma délégation souhaite conclure ses observations en reprenant la prière prononcée par le pape François après les attentats perpétrés en Égypte et en Syrie :

> « Que le Seigneur convertisse les cœurs de ceux qui sèment la terreur, la violence et la mort »

et

> « qu'il donne aux dirigeants des nations le courage d'éviter l'extension des conflits et d'arrêter le trafic des armes ».

La visite prévue du Pape François en Égypte les 28 et 29 avril lui donnera une occasion de souligner une fois encore qu'il n'y a pas de meilleur antidote à la violence et à la haine que le dialogue et la rencontre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous saluons la convocation du présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle faite par l'Ambassadeur Neville Gertze, de la Namibie, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Gouvernement de la République du Nicaragua réaffirme son plaidoyer en faveur de la paix, de la solidarité et du respect mutuel entre les peuples, ainsi qu'en faveur du règlement pacifique des différends.

Le Nicaragua exprime son entière solidarité avec l'État de Palestine. Nous estimons qu'une solution juste et durable de la question palestinienne est essentielle pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient, paix et stabilité qui ne sont possibles que par la mise en œuvre intégrale des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité concernant la Palestine.

Nous voudrions insister tout particulièrement sur la nécessité urgente de mettre en œuvre la

résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité pour rendre viable la solution des deux États, solution qui, 70 ans après, restituera enfin au peuple palestinien ses droits inaliénables. Le Nicaragua appuie la solution des deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale de celui-ci.

Nous espérons que grâce au dialogue, à la négociation et à la poursuite des efforts visant à trouver un règlement politique et pacifique, et grâce à la bonne volonté de toutes les parties, les deux peuples pourront vivre durablement en paix, les deux États et leurs peuples ayant le même droit à la paix, à la sécurité et au développement durable.

À l'heure où la priorité est la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, la Palestine a le droit, comme tout le monde, de vivre dans la paix, de recevoir une aide au développement et de bénéficier de la coopération et des investissements pour parvenir au développement durable. Dans la lutte pour instaurer la paix mondiale, qui est un objectif constant du peuple et du Gouvernement nicaraguayens, le règlement de la question de Palestine, conformément aux résolutions de l'ONU, occupe une place tout à fait particulière.

Pour terminer, nous affirmons que la paix au Moyen-Orient nécessite de régler la question de Palestine, et qu'Israël doit se retirer du Liban, des hauteurs du Golan syrien, et en définitive, de tous les territoires arabes occupés. De même, il est impératif de mettre fin à l'ingérence et à l'intervention étrangères dans la région et d'instaurer enfin un Moyen-Orient pacifique et sûr pour tous les peuples de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Depuis de nombreuses années, nous avertissons les membres du Conseil de sécurité que toute tentative de modifier le contenu et les références du point de l'ordre du jour relatif au Moyen-Orient est très dangereuse. D'aucuns tentent de nous faire dévier de nos objectifs fondamentaux et de vider ce point de l'ordre du jour de son véritable contenu, à savoir la poursuite par Israël de son occupation de territoires palestiniens, syriens et libanais et de ses violations des résolutions du Conseil de sécurité qui l'appellent à se retirer des territoires arabes occupés pour revenir aux frontières du 4 juin 1967.

Néanmoins, ce qui nous interpelle et nous inquiète particulièrement est que le Représentant personnel du Secrétaire général suit lui aussi cette voie, et ce n'est pas la première fois qu'il sort des limites de son mandat et omet délibérément de parler de la situation dans le Golan syrien occupé alors que ce problème est au cœur de la question à l'examen et fait partie intégrante du mandat de M. Mladenov en sa qualité de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous le lui avons plusieurs fois signalé, précisant que la manière dont il présente des exposés au Conseil de sécurité est dangereuse car il évite de parler de la situation dans le Golan syrien occupé.

Mon pays réitère sa position de principe inchangée quant à la nécessité d'appuyer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur la totalité de son territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que le droit au retour des réfugiés palestiniens, en application de la résolution 194 (III). Toutefois, nous nous heurtons à un silence suspect de la part du Conseil vis-à-vis des politiques et pratiques israéliennes, ce qui encourage Israël à poursuivre sa politique d'occupation et de colonisation.

Cela encourage également Israël à violer l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au Golan et à la lutte contre le terrorisme. Israël en profite pour fournir un appui multiforme à divers groupes terroristes armés, notamment le long de la ligne de démarcation dans le Golan syrien. Cet appui concerne particulièrement le Front el-Nosra, entité que l'ONU considère comme une organisation terroriste, qui reçoit une aide de la part d'Israël. En outre, Israël facilite le passage des terroristes du Front el-Nosra par-delà la ligne de démarcation et les soigne dans ses hôpitaux. Ceux-ci retournent ensuite en Syrie où ils reprennent leurs activités terroristes. C'est évidemment le régime qatarien qui finance ces agissements scandaleux. Mais Israël ne se contente pas de soutenir ces groupes terroristes; il a également mené plusieurs frappes aériennes en violation flagrante de la souveraineté syrienne et de l'Accord sur le dégagement pour les épauler. Ainsi le 17 mars, il a effectué un raid aérien sur la ville de Palmyre, en Syrie, pour aider les terroristes de Daech, qui se trouvaient sur place à ce moment-là.

Ces événements montrent qu'Israël et le terrorisme sont les deux côtés d'une même pièce. Lorsque nous affirmons cela, nous parlons de la longue histoire du terrorisme sioniste, qui est fondé sur un programme extrémiste et fanatique reposant sur le rejet de l'autre, le meurtre, le déplacement forcé et le mépris des droits. L'objectif est de matérialiser la légende mensongère d'un État religieux mythique qui rejette totalement le droit international et les principes de liberté, d'égalité et de justice.

Le représentant d'Israël s'est demandé quelles étaient les causes du terrorisme et de l'effusion de sang au Moyen-Orient. À lui et aux autres parties qui utilisent délibérément cette tribune pour masquer la vérité et détourner l'attention des véritables menaces auxquelles est exposée la région, nous présentons des faits, preuves à l'appui. Une entité fondée sur l'occupation de territoires et le déplacement de population n'est pas en droit de parler de démocratie ou de respect des valeurs humaines, et les représentants d'une telle entité sont bien mal placés pour parler de chaos et de la présence d'armes de destruction massive dans la région. Ils continuent de déformer l'histoire, de voler des territoires et d'y implanter des colonies, mais aussi de commettre des massacres contre les peuples arabes qui vivent sous occupation. Israël est la seule partie de la région qui possède un arsenal d'armes nucléaires, biologiques et chimiques et bénéficie de la protection de membres permanents du Conseil, lequel a rejeté plusieurs tentatives de débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive.

Le monde n'a pas oublié que c'est sur la base de la Déclaration Balfour que cette entité a été créée, une déclaration qui a permis pour la première fois de l'histoire de l'humanité de créer une entité raciste et exclusive. En effet, cette entité raciste exclut les autres et se fonde sur une doctrine religieuse extrémiste. Elle continue de sévir dans la région d'une manière qui n'a rien à envier aux méthodes de Daech et bénéficie de l'appui de membres permanents du Conseil, qui prétendent œuvrer pour la paix et défendre les intérêts et les droits des peuples alors qu'ils continuent d'appuyer la pire des occupations.

C'est pourquoi nous insistons une fois de plus sur le fait que la souveraineté du Golan occupé revient à la Syrie, sur la base des frontières du 4 juin 1967. Ce droit n'est pas discutable; il est inaliénable et ne saurait faire l'objet d'aucun compromis. Notre territoire et nos droits légitimes nous ont été dérobés, et ils doivent nous être entièrement restitués. Les colons israéliens devront tôt ou tard quitter le Golan syrien. Le Gouvernement syrien exige que soient exercées des pressions sur Israël, Puissance occupante, pour faire libérer rapidement Sudqi al-Maqt, qui est surnommé le Mandela syrien, et le jeune Amal Abu Saleh. Tous deux sont détenus dans des conditions inhumaines dans les geôles israéliennes simplement pour avoir filmé des scènes qui prouvent qu'Israël collabore avec les terroristes du Front el-Nosra dans le Golan syrien occupé. Voilà la raison pour laquelle ces deux Syriens ont été arrêtés par Israël.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous exprimer, Madame la Présidente, les remerciements de la délégation indonésienne pour avoir convoqué ce débat trimestriel du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous remercions également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé détaillé sur les derniers faits nouveaux.

Nous souscrivons aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Ces dernières semaines, plusieurs évènements importants sont survenus dans la région, à commencer par la décision d'Israël de poursuivre ses activités de colonisation dans le Territoire palestinien occupé, en violation directe du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 2334 (2016). Dans cette résolution, adoptée en décembre dernier, le Conseil a réaffirmé que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 n'avait aucun fondement en droit et constituait une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. Ce faisant, le Conseil a exigé qu'Israël arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Il a également ajouté qu'il était essentiel de mettre un terme à toutes les activités de peuplement

israéliennes dans le Territoire palestinien occupé pour préserver la solution des deux États, et a donc demandé l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, telles les colonies de peuplement, qui mettent en péril la solution des deux États.

En guise de réponse et de manière assez cynique, le 31 mars, c'est-à-dire il y a trois semaines, le Gouvernement israélien a annoncé la construction de la première colonie de peuplement depuis deux décennies. Comme pour se moquer du Conseil, l'emplacement choisi par le Gouvernement israélien pour cette nouvelle colonie est Emek Shilo, soit au beau milieu de la Cisjordanie. La décision politique en soi et le site choisi traduisent bien le mépris pour le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité affiché par Israël depuis plusieurs décennies.

Dans la déclaration que nous avions faite à l'occasion du débat public de janvier dernier (voir S/PV.7863), ma délégation s'était jointe à ceux qui, tout en faisant l'éloge de la résolution 2334 (2016), avaient indiqué que le véritable défi résidait dans sa mise en œuvre. Nous avions prévenu – et nous renouvelons encore une fois notre avertissement - que la non-application de la résolution décevrait au final les espoirs de tous les Palestiniens, ainsi que de la majorité d'Israéliens qui veulent simplement vivre côte à côte en paix avec leurs voisins. La mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) est un véritable test pour l'engagement du Conseil en faveur de la paix au Moyen-Orient, car elle est la pierre de touche de son attachement à la solution des deux États.

Parmi les dates phares que nous marquons en 2017, il y a le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne de la Palestine. Nous appelons les membres du Conseil à reconnaître l'urgence de la question de la Palestine, qui ne peut plus être ignorée. Le Conseil a l'obligation d'être du bon côté de l'histoire, en se dressant avec courage et sens de sa mission pour mettre fin à cette occupation et à la grave injustice qu'elle incarne.

Qu'il me soit permis de souligner brièvement trois questions connexes dans le contexte de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, à savoir les situations en Syrie, au Liban et au Yémen.

L'Indonésie suit avec inquiétude la situation en Syrie et estime que la paix et la sécurité dans ce pays ne seront possibles que par le dialogue entre toutes les parties concernées en vue d'une solution politique et non militaire. Nous encourageons donc fortement les participants aux discussions en cours à Genève et à Astana à aboutir à des résultats et des accords concrets. Partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, l'Indonésie condamne l'emploi d'armes chimiques qui a été fait le 4 avril et estime qu'une enquête indépendante doit être menée de manière objective, impartiale et professionnelle. Il convient de souligner que toute action ou solution multilatérale concernant la Syrie doit être conforme à la Charte des Nations Unies.

Au Liban, ma délégation juge encourageant le fait que la situation dans le pays soit demeurée stable et félicite le Gouvernement libanais de sa coopération exceptionnelle avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui, selon nous, contribue grandement au maintien de la paix et de la sécurité, conformément aux résolutions 1701 (2006), 425 (1978) et 426 (1978). Nous croyons comprendre qu'un examen stratégique de la FINUL est actuellement en cours par le Département des opérations de maintien de la paix. À cet égard, l'Indonésie demande au Conseil de prendre en considération le rôle vital que joue la FINUL pour le maintien de la paix et de la sécurité dans un pays situé dans une région où les hostilités et les conflits persistent.

En ce qui concerne le Yémen, le Conseil doit accorder une attention particulière à la gravité de la situation humanitaire. Environ 18,8 millions de Yéménites ont besoin d'une aide humanitaire, et 2,2 millions d'enfants y souffrent de malnutrition sévère. L'Indonésie appuie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, dans ses efforts pour encourager les parties à s'engager en faveur du rétablissement rapide et durable de la cessation des hostilités.

En conclusion, l'Indonésie invite instamment le Conseil à rechercher la paix, et à la rechercher maintenant; à vouloir la justice et à la vouloir maintenant en abordant de manière impartiale les différents problèmes qui existent au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman.

M. Al Harthy (Oman) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je voudrais féliciter les États-Unis pour leur accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et remercier la délégation américaine d'avoir convoqué la présente séance.

Oman s'associe à la déclaration faite par la représentante de la Jordanie au nom du Groupe des États arabes.

Oman considère que la question palestinienne est fondamentale pour la stabilité du Moyen-Orient. Sans une solution juste et satisfaisante à cette question, il sera très difficile d'établir des relations normales entre les États et les peuples de la région. Malheureusement, nous avons le sentiment que la question palestinienne et d'autres questions relatives au Proche-Orient sont en train de perdre de l'importance dans l'ordre du jour de la communauté internationale du fait de l'attention accordée à d'autres problèmes potentiellement plus urgents. Cependant, nous ne devons pas oublier le sort des personnes qui vivent sous occupation depuis plus de 70 ans et espèrent toujours réaliser leur droit à l'autodétermination en créant un État indépendant sis dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem pour capitale, conformément aux décisions et résolutions internationales.

Israël profite de la situation extraordinaire qui règne actuellement dans la région pour installer et étendre ses colonies de peuplement. Cela va compliquer les efforts internationaux pour trouver une solution à la question palestinienne et tuer les espoirs de paix et de concrétisation de la solution des deux États. Nous appelons à des négociations sérieuses pour parvenir à un règlement global et durable respectant les droits de toutes les parties de vivre côte à côte et en paix. Nous invitons la communauté internationale à appuyer tous les efforts à même de contribuer à la réalisation de ce noble objectif, auquel aspirent tous les pays épris de paix.

À Oman, la paix et le dialogue sont des principes clefs depuis que le pays s'est ouvert au monde le 23 juillet 1970. Nous considérons que le dialogue est le moyen fondamental de régler tous les différends. Les pays peuvent parvenir au rapprochement grâce à une vision conjointe. Nous sommes pleinement convaincus que le dialogue est la meilleure manière de régler les différends de façon pacifique, par opposition à la confrontation et au conflit. Fort de ce principe, et dans le contexte des crises qui touchent actuellement la région, notamment au Yémen, en Syrie et en Libye, Oman œuvre en faveur de la convergence de vues et encourage tous les adversaires à mettre de côté leurs divergences et à rejoindre la table de négociation. Oman a organisé de nombreuses réunions à cet égard.

En ce qui concerne plus particulièrement le Yémen, il est clair pour nous que les évènements dans ce pays sont venus exacerber les conditions économiques et de sécurité déjà précaires dans lesquelles vivaient les Yéménites. Nous saluons les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le félicitons pour son travail en vue de ramener la paix et la stabilité dans ce pays frère. Nous appelons tous les partis politiques yéménites à soutenir ces efforts en engageant un dialogue véritable pour parvenir à une solution politique qui mettrait fin à la crise.

Je tiens à souligner qu'Oman est disposé à jouer un rôle dans la réalisation de cet objectif en dialoguant avec toutes les parties concernées. Je souligne également que mon pays continuera de fournir une aide humanitaire aux réfugiés et aux déplacés yéménites. Nous appelons toutes les entités et organisations régionales et internationales à soutenir ces efforts.

En conclusion, nous voudrions souligner que le Moyen-Orient souffre d'un grand nombre de crises et de nouveaux conflits. Il ne peut résister à aucune escalade. Nous croyons que le dialogue sur les solutions politiques et pacifiques est le meilleur moyen de trouver un règlement durable et permanent à toutes ces questions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil de sécurité ce mois-ci, j'aimerais commencer par vous féliciter, Madame la Présidente, pour vos efforts à la direction du Conseil en ce mois d'avril. Nous vous souhaitons plein succès. Je voudrais également féliciter le Royaume-Uni pour sa présidence du Conseil le mois dernier.

Le Koweït appuie les déclarations prononcées par le représentant de la Jordanie au nom du Groupe des États arabes et par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi que celle que fera le représentant de l'Ouzbékistan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Aujourd'hui, nous avons été informés des derniers faits nouveaux concernant l'une des questions clefs de l'ordre du jour de l'ONU - la question palestinienne. De nombreuses résolutions des Nations Unies ont été adoptées et des initiatives internationales ont été lancées mais non mises en œuvre en raison des positions intransigeantes d'Israël et de son refus flagrant et brutal de mettre en œuvre les résolutions de la légitimité internationale. Pour sa part, la communauté internationale est malheureusement incapable de

contraindre la Puissance occupante à les mettre en œuvre. Ce qui est plus préoccupant, c'est le mépris de la Puissance occupante pour le Conseil et ses résolutions, qui devraient être contraignantes pour tous.

Les politiques illégales et illégitimes d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est, continuent sans relâche. La meilleure preuve en est que ce sont les pratiques inhumaines d'Israël qui constituent de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces pratiques comprennent la confiscation et la destruction de biens et de maisons, ainsi que des activités de peuplement illégales menées à des niveaux sans précédent - de nouvelles colonies étant en cours de construction et celles qui existent déjà étant agrandies, ce qui entraîne le déplacement forcé des propriétaires fonciers palestiniens. Il est bien clair que les expressions de regret vis-à-vis des politiques de colonisation et les déclarations qui mettent en garde contre les conséquences de ces pratiques sur le processus de paix n'ont pas empêché Israël de les poursuivre. Au lieu de cela, Israël a affaibli l'ONU en ne mettant pas en œuvre la résolution 2334 (2016).

La continuation de ces agressions et de ces attaques, ainsi que le blocus inhumain de Gaza, est l'issue inévitable de l'échec du Conseil à demander à Israël de cesser ses agressions répétées et de respecter ses obligations internationales en tant que Puissance occupante au titre de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

La reprise de négociations directes futiles non assorties d'un calendrier précis ne mènera pas à une paix juste, durable et globale, pas plus que le silence sur les pratiques et les politiques israéliennes. La paix souhaitée doit être basée sur les résolutions de la légitimité internationale, le principe « terre contre paix», la Feuille de route pour une solution permanente à deux États et l'Initiative de paix arabe. Cela permettra au peuple palestinien d'exercer ses droits fondamentaux, y compris ses droits à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem comme capitale.

Le Koweït soutient le document final de la Conférence de paix de Paris sur le Moyen-Orient, qui a eu lieu le 15 janvier, au cours de laquelle la communauté internationale a renouvelé son engagement en faveur de la solution des deux États comme seule voie pour parvenir à une paix durable. À cet égard, nous appelons le Conseil à assumer sa responsabilité, en vertu de la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à une solution et à une paix durables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais féliciter l'Ambassadrice Nikki Haley pour sa nomination au poste d'Ambassadeur des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je ne doute pas que nos deux États pourront renforcer leurs relations bilatérales en fonction de nos intérêts communs. Je voudrais également féliciter les États-Unis d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous avons vu une perspective critique et nouvelle sur bon nombre des questions à l'étude, ce qui est louable.

Je remercie les États-Unis d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, et en particulier sur la question palestinienne - un problème qui est au cœur même des conflits au Moyen-Orient et une injustice très profonde et historique subie par le peuple palestinien. Cette injustice est devenue un mur de larmes utilisé et exploité par des terroristes pour jouer la carte palestinienne et poursuivre leurs propres fins. Il est également utilisé par certains régimes corrompus, tels que le régime iranien et le régime d'Al-Assad, ainsi que par le Hezbollah, qui les soutient.

L'Arabie saoudite réitère son plein appui aux efforts menés par le peuple palestinien pour recouvrer ses droits souverains, y compris le droit à un État indépendant dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous demandons à Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, les territoires libanais et toute autre terre arabe occupée.

Mon pays ne s'est pas simplement contenté de proclamer son soutien à ses frères palestiniens; il a également soutenu l'Initiative de paix arabe, adoptée lors du Sommet de 2002 de la Ligue des États arabes à Beyrouth, qui constitue la principale contribution arabe au processus de paix. L'Initiative a marqué un nouveau chapitre pour la réalisation d'une paix juste et durable, si seulement Israël et tous les autres États de la région qui recherchent la paix et la prospérité voulaient bien l'appuyer. Je signale également la Déclaration d'Amman,

adoptée lors du Sommet de la Ligue des États arabes en mars et qui renforce l'Initiative de paix arabe et pourrait permettre de véritables négociations. Mais le camp israélien doit également accepter cette offre de paix.

Un aspect dangereux du conflit en Palestine, ce sont les plans et les mesures israéliennes visant à judaïser la ville de Jérusalem et à changer sa démographie et son identité arabo-islamiques, ainsi que le statut des lieux saints chrétiens et islamiques en Israël. L'Arabie saoudite rejette tous ces changements. Jérusalem est la première ville – la première qibla – vers laquelle les musulmans se sont tournés pour prier. Nous ne pouvons pas accepter que le statut juridique de Jérusalem soit modifié. Jérusalem ne peut être reconnu comme la capitale d'Israël, et les pays ne doivent pas y transférer leur ambassade. Il faut respecter le droit international dans ce cadre et cesser toute tentative de manipulation politique.

La communauté internationale s'est réunie à Paris à l'occasion de la conférence de paix sur le Moyen-Orient, démontrant ainsi son attachement à la solution des deux États, qui est la seule solution qui nous permettra de parvenir à la paix. Ma délégation tient à préciser que la voie vers la paix est parfaitement claire. Nous devons continuer d'utiliser les mécanismes qui existent déjà pour mettre fin à l'occupation et créer un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières d'avant-1967.

Ces dernières semaines, nous avons été témoins d'événements extrêmement inquiétants dans le cadre de la tragédie syrienne. Nous avons vu que les autorités syriennes continuent d'utiliser des armes chimiques contre leur propre peuple, et que la Garde républicaine iranienne et les milices de différentes tendances, dont le Hezbollah, continuent de jouer avec la vie et la dignité du peuple syrien. Les Syriens sont tués, déplacés et assiégés d'une façon inacceptable, alors même que la communauté internationale a demandé à maintes reprises qu'il soit mis fin aux hostilités.

Le Conseil de sécurité n'a pu jusqu'ici faire rendre des comptes aux responsables de ces actes ni empêcher leur impunité qui prévaut aujourd'hui. Nous sommes, toutefois, convaincus que la justice finira par triompher. Pour y parvenir, nous devons appuyer le peuple syrien dans ses aspirations à la liberté et à la dignité. Nous parviendrons à restaurer la paix et la dignité, quel que soit le temps que cela prendra.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie les opérations militaires des États-Unis contre des cibles militaires en Syrie en réponse à l'attaque à l'arme chimique à Khan Cheikhoun. Le Royaume insiste sur la nécessité de mettre fin aux actes de barbarie, y compris les massacres et le nettoyage ethnique visant certains Syriens. Ces actes inacceptables des autorités syriennes offrent aux terroristes, tels que Daech et le Front el-Nosra, une occasion en or de s'engouffrer dans le vide laissé par les autorités. Nous insistons sur la nécessité d'intensifier les efforts internationaux qui visent à mettre fin à l'emprise de ces organisations terroristes sur de nombreuses parties du territoire syrien.

Ma délégation appuie les efforts de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ainsi que son mandat dans le cadre de la résolution 2254 (2015). Nous devons aller de l'avant et mettre en œuvre le premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) afin de progresser vers la création d'une autorité de transition en Syrie, une Syrie qui doit pouvoir accueillir l'ensemble de la population sans distinction et qui rejette le terrorisme, la violence et l'intolérance.

Nous avions espéré que l'accord nucléaire avec l'Iran permettrait de mettre un terme à son programme nucléaire et le pousserait à renoncer à ses ambitions nucléaires. Nous avions espéré que l'Iran allait enfin choisir une politique de bon voisinage, dans le strict respect du droit international, et cesserait toute forme de violence et d'ingérence dans les affaires des États voisins. Or, ce que nous voyons au quotidien, ce sont des preuves innombrables du fait que l'Iran n'a aucun respect pour ces principes ni pour les coutumes diplomatiques, en particulier. Vous l'aurez certainement vu, Madame la Présidente, les missions diplomatiques de l'Arabie saoudite ont été attaquées en Iran, ce qui est inacceptable.

Par ailleurs, l'Iran continue d'appuyer les milices en Iraq, en Syrie et au Liban, de même qu'au Yémen, ce qui constitue une forme d'ingérence inacceptable. Ce que nous voyons, c'est une tentative de reproduire le modèle du Hezbollah dans d'autres pays. L'Iran s'ingère également dans les affaires intérieures de mon pays et dans celles du Royaume de Bahreïn. Tout cela est inacceptable. L'Iran se doit de respecter le droit international au lieu de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité dans différentes régions du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation bangladaise remercie la présidence américaine d'avoir organisé le débat trimestriel d'aujourd'hui. Nous prenons note de l'exposé utile de M. Nickolay Mladenov, Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle que fera le représentant de l'Ouzbékistan, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le Bangladesh reste préoccupé par les conflits fratricides qui font rage dans de nombreuses parties de la région du Moyen-Orient avec de graves répercussions pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La participation croissante d'acteurs non étatiques, notamment des groupes terroristes, a aggravé la situation dans la plupart des cas, ce qui a eu des conséquences catastrophiques pour les civils. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité reste mobilisé face à ces situations de conflit, notamment s'agissant des volets politique et humanitaire.

Comme par le passé, nous tenons à nous concentrer sur la question palestinienne, qui, nous en sommes convaincus, demeure une préoccupation centrale pour la communauté internationale. Alors que nous sommes les témoins de provocations délibérées visant à réduire davantage les perspectives de la solution des deux États, on ne saurait trop insister sur la nécessité pressante de rétablir l'horizon politique pour permettre la reprise du processus de paix au Moyen-Orient. Les États Membres de l'ONU ont toutes les raisons de remettre collectivement en cause et de réexaminer le statu quo intenable sur la question palestinienne. La conférence internationale de paix tenue à Paris le 15 janvier a démontré clairement le sentiment d'urgence qui anime la communauté internationale. Le message en émanant a été sans équivoque : la recherche d'une solution juste, globale et durable à la question palestinienne doit être sérieusement poursuivie, en particulier compte tenu de l'instabilité de la situation sécuritaire dans la région.

La communauté internationale reconnaît presque unanimement que l'expansion continue des colonies de peuplement illégales, notamment par le biais des lois récemment adoptées et des annonces récemment faites, représente l'une des manifestations les plus flagrantes de l'injustice perpétrée contre le peuple palestinien et constitue un grave obstacle à la reprise et à la poursuite du processus de paix. En adoptant la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a réaffirmé l'illégalité des colonies de peuplement et en a appelé à Israël pour qu'il s'abstienne de toute nouvelle expansion des colonies et cesse d'essayer de légitimer celles qui existent. Nous exhortons le Conseil à rester saisi de la question et à poursuivre ses efforts afin d'assurer la cessation de toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est et alentour.

Le Bangladesh reste préoccupé par la poursuite du blocus de la bande de Gaza, qui a gravement compromis les efforts de relèvement et de reconstruction. Nous soulignons l'importance critique qu'il y a de s'attaquer aux violations systématiques des droits de l'homme qui sont commises contre le peuple palestinien par la Puissance occupante, ainsi que la nécessité de respecter les dispositions pertinentes du droit international humanitaire. Nous notons avec préoccupation les ramifications de la grève de la faim entamée par les prisonniers palestiniens et demandons que leurs doléances soient entendues, notamment en ce qui concerne la détention illégale d'enfants.

Lorsque le Président palestinien Mahmoud Abbas s'est rendu au Bangladesh en janvier, la Première Ministre Sheikh Hasina l'a assuré que le Gouvernement et le peuple bangladais ne cesseraient de défendre les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous continuons d'appuyer tous les efforts constructifs déployés par le Conseil de sécurité et le reste de la communauté internationale pour trouver des solutions politiques durables aux différentes situations de conflit au Moyen-Orient et pour s'attaquer aux divers facteurs et causes profondes des conflits afin d'instaurer une paix durable dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

M. Shadiev (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ma qualité de Président du groupe de l'OCI.

Cette réunion se tient dans un climat lourd en raison de la situation de plus en plus instable et précaire qui règne au Moyen-Orient et de la question palestinienne qui n'est toujours pas réglée, et qui est au cœur des troubles que connaît la région. L'OCI est

très préoccupée par le mépris qu'Israël, Puissance occupante, affiche pour les décisions et les exigences du Conseil de sécurité, en violation du droit international et en entravant toutes perspectives politiques de parvenir à une solution pacifique.

L'intensification par Israël de ses activités illégales de peuplement, ces derniers mois, par l'implantation d'une nouvelle colonie de peuplement et par l'adoption de la loi de régularisation – une manœuvre illégale visant à consolider les prétendus avant-postes - est une source de vive préoccupation et doit être condamnée. L'OCI réaffirme que la poursuite par Israël de sa politique de peuplement compromet l'intégrité territoriale, la viabilité et la continuité territoriale d'un futur État palestinien, sans oublier que les activités de peuplement sont des actes illégaux qui constituent des violations flagrantes du droit international et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), qui exige sans équivoque qu'il soit mis fin à toutes ces activités. Par conséquent, l'OCI demande au Conseil de sécurité de faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, s'acquitte pleinement de ses obligations juridiques au titre du droit international.

Le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités en mettant un terme aux activités de peuplement menées par Israël, qu'il a manifestement et délibérément intensifiées dans le territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est. En outre, nous appelons à une action soutenue de la part de la communauté internationale, comme l'exige la résolution 2334 (2016), ainsi qu'à son plein appui, durant cette période critique, à un processus politique multilatéral assorti d'échéances, qui permettrait de mettre en œuvre les résolutions de l'ONU visant à mettre fin à l'occupation des terres palestiniennes par Israël, qui date de 1967, et de concrétiser la solution des deux États, qui a été entérinée au niveau international et à laquelle l'OCI reste fermement attachée.

L'OCI demeure vivement préoccupée par les provocations et les attaques d'Israël visant des lieux saints, en particulier la mosquée Al-Aqsa, et par ses politiques visant à changer le caractère arabe, le statut, les principaux monuments et la composition démographique de Jérusalem-Est occupée, notamment par l'implantation de colonies de peuplement dans la ville, des fouilles sous la mosquée Al-Aqsa, la profanation des sites islamiques et chrétiens, notamment de la part des colons israéliens extrémistes et des fanatiques religieux, et par la démolition de maisons et les évictions de Palestiniens, en vue d'isoler Jérusalem-Est occupée des zones palestiniennes qui l'environnent.

Toutes ces actions continuent de créer des tensions et de froisser des susceptibilités et exacerbent de manière alarmante la situation précaire qui règne sur le terrain, au risque d'entraîner de graves conséquences. Le Conseil de sécurité doit exiger que tous ces actes illégaux cessent et qu'Israël, Puissance occupante, respecte ses obligations au titre du droit international et des résolutions de l'ONU concernant Jérusalem. À cet égard, l'OCI réitère son attachement ferme aux droits du peuple palestinien dans la ville de Jérusalem-Est occupée, qui fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967.

L'OCI reste fermement convaincu qu'il ne faut pas dégager le Conseil de sécurité de ses obligations à cet égard et qu'il doit agir pour garantir l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance dans un État de Palestine établi dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions de l'ONU et au droit international.

Je me dois également, à cette séance, de réitérer les préoccupations de l'OCI en ce qui concerne les graves souffrances humanitaires que connaissent les Palestiniens dans toute la Palestine occupée, notamment dans la bande de Gaza, où la population civile palestinienne continue de subir le blocus inhumain et illégal imposé par Israël, qui est maintenant dans sa dixième année. Nous demandons de nouveau qu'il soit mis fin à cette forme grave de peine collective imposée au peuple palestinien et que des efforts soient déployés de toute urgence en faveur de la reconstruction, de la réhabilitation et du relèvement de Gaza, qui fait également partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967.

Aujourd'hui, nous voudrions appeler de nouveau l'attention sur le sort des prisonniers politiques palestiniens dans les centres de détention israéliens. Nous appelons au respect de leurs droits, conformément à la Quatrième Convention de Genève et au droit international des droits de l'homme, et à ce qu'il soit mis un terme aux abus et à la détention dont ils font l'objet de la part de la Puissance occupante. La grève de la faim récemment menée par des milliers de prisonniers est un moyen d'attirer l'attention sur leur situation critique et de demander que des mesures soient prises pour y

remédier. Nous en appelons à la compassion et au sens des responsabilités de la communauté internationale à cet égard.

L'OCI est prête à aborder les nombreuses autres questions importantes qui se posent au Moyen-Orient, y compris les situations graves qui règnent dans la région, et à coopérer en vue de leur règlement, lors des séances du Conseil de sécurité consacrées à l'examen de ces situations spécifiques, en vue de mettre fin aux souffrances humaines et aux crises que connaissent ces pays et de contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

L'OCI est fermement convaincue qu'il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment l'occupation étrangère, l'absence de perspectives d'avenir, les actions menées à des fins politiques et l'aliénation et l'agression politiques, afin de créer des conditions propices au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que les conflits au Moyen-Orient, y compris cette tragédie qu'est la question palestinienne et le conflit israélo-palestinien, en ce moment où l'occupation entre dans sa cinquantième année et des divisions apparemment chroniques sévissent au Conseil de sécurité, ont fait que des menaces, tels que l'extrémisme violent et le terrorisme, ont pu se développer dans la région et prendre les proportions dont nous sommes témoins aujourd'hui, alors que nous essayons collectivement de trouver des solutions viables, qui demeurent hors de portée. Par conséquent, le caractère multiforme et les causes profondes des conflits qui sévissent dans la région doivent être abordés sans exception et dans le contexte du droit international, y compris le droit humanitaire et des droits de l'homme, et dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui sont les garants de la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Mme Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier la présidence américaine d'avoir convoqué ce débat public. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Nickolay Mladenov, de son exposé édifiant.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

À l'instar des peuples du monde entier, le Viet Nam est vivement préoccupé par la situation critique qui règne actuellement au Moyen-Orient. Le terrorisme et l'extrémisme, le conflit israélo-palestinien, le conflit prolongé en Syrie et au Yémen, les tensions et les violences en Iraq et ailleurs dans la région ont créé un climat de terreur et entraîné des pertes considérables en vies humaines, des violations généralisées des droits de l'homme, des déplacements de populations sans précédent, une crise de réfugiés et des destructions massives, y compris du patrimoine culturel, ce qui inflige des souffrances à des millions de personnes et fait peser une menace grave sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Malgré les efforts inlassables déployés par la communauté internationale, la coopération et l'action internationales face aux problèmes complexes que connaît la région ne sont toujours pas à la hauteur du danger. Il est regrettable que le Conseil de sécurité, un organe puissant des Nations Unies à qui revient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne fait toujours pas montre d'unité et de volonté politique pour rechercher une solution pacifique et globale aux conflits qui sévissent dans la région.

La question palestinienne reste au cœur de l'instabilité au Moyen-Orient. Le cycle incessant de violences, les activités militaires et de peuplement et la confiscation de terres portent atteinte au processus de paix israélo-palestinien toujours fragile. Des milliers de familles ont été forcées de quitter leurs foyer et se retrouvent sans abri. Le peuple palestinien connaît toujours des souffrances et des difficultés. Nous appelons à la cessation des activités de colonisation israéliennes. Nous exhortons toutes les parties concernées à mettre immédiatement un terme aux actes susceptibles d'exacerber les tensions, à s'abstenir de tout acte hostile, d'incitation à la violence ou de violence et à respecter strictement le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Le Viet Nam a toujours appuyé la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits fondamentaux, en particulier le droit sacré à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant. Nous appelons à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien qui dure depuis des décennies, au moyen d'un dialogue constructif et des négociations diplomatiques, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU,

notamment la résolution 2334 (2016), et à l'Initiative de paix arabe, en vue de parvenir à une solution juste, globale et durable et de préserver les intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Nous appelons à une reprise rapide des négociations et nous nous félicitons de l'intensification par les Nations Unies, le Quatuor, la Ligue des États arabes et les pays de région de leurs efforts pour parvenir à une solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et d'une vision de deux États – Israël et la Palestine - vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et se reconnaissant mutuellement.

Le Viet Nam suit l'évolution récente de la situation en Syrie avec une grande préoccupation. Nous condamnons fermement l'utilisation d'armes chimiques et sommes opposés à toute action visant des civils innocents. Nous exhortons toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver les tensions, à mettre rapidement en œuvre la résolution 2254 (2015) ainsi que le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe), et à collaborer pour trouver un règlement politique au conflit syrien par la négociation. Nous estimons que seul un règlement pacifique reposant sur les principes fondamentaux du droit international, en particulier tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Convention sur les armes chimiques, notamment le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le respect de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la Syrie, permettra d'instaurer une paix et une stabilité durables en Syrie et de mettre fin aux souffrances du peuple syrien.

Ayant enduré des pertes et des difficultés considérables dues aux guerres qui ont sévi dans son propre pays, le peuple vietnamien compatit profondément avec les populations du Moyen-Orient.

Je voudrais terminer en soulignant qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité ne ménager aucun effort pour assumer ses responsabilités et répondre collectivement aux graves problèmes de sécurité auxquels la région et le monde entier sont confrontés. L'union fait la force, et la division fait la faiblesse.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, saluer la présence du Coordonnateur spécial, M. Mladenov, et le remercier de son travail de qualité et de son exposé d'excellente facture ce matin.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. Le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, s'associent à la présente déclaration.

Le processus de paix au Moyen-Orient compte toujours parmi les premières priorités de l'Union européenne, et nos politiques sur la question demeurent claires et cohérentes. Nous pensons qu'il est plus important que jamais de faire respecter le consensus international sur les principes clefs qui sous-tendent le processus de paix au Moyen-Orient, lesquels sont les indispensables fondements d'une paix juste et durable pour les Israéliens et les Palestiniens, sur la base d'une solution à deux États par laquelle l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable vivraient côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Il n'existe pas d'autre option qu'une solution négociée à deux États, qui repose sur les paramètres définis dans les conclusions du Conseil européen de juillet 2014, qui réponde aux aspirations légitimes des deux parties – notamment aux besoins des Israéliens et Palestiniens en matière de sécurité et à l'aspiration des Palestiniens de créer leur propre État souverain –, qui mette fin à l'occupation commencée en 1967 et qui règle toutes les questions relatives au statut permanent. Le 23 décembre 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), laquelle énonce à nouveau certaines des principales menaces à la viabilité d'une solution des deux États, également identifiées dans le rapport de juillet du Quatuor (S/2016/595, annexe), comme la poursuite des activités de peuplement et les actes de violence, de terreur et d'incitation.

L'Union européenne tient à rappeler que, au regard du droit international, les colonies de peuplement sont illégales, constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre impossible la solution des deux États. L'Union européenne ne reconnaîtra aucune modification aux frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties. L'Union continuera de faire une distinction, dans ses échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Pour ce qui est de Jérusalem, l'Union européenne continuera à respecter le consensus international incarné par la résolution 478 (1980). Il faut, via des négociations,

trouver un moyen de régler la question du statut de Jérusalem comme capitale future des deux États.

Malheureusement, les actions sur le terrain continuent de mettre en péril les perspectives d'une solution à deux États. Depuis janvier, les autorités israéliennes avancent dans la réalisation de plans et d'appels d'offres concernant près de 6 000 nouveaux logements dans le territoire palestinien occupé. À la fin mars, le Gouvernement israélien a décidé, pour la première fois en plus de 20 ans, d'établir une nouvelle colonie en plein cœur de la Cisjordanie. Il a également proclamé terres domaniales des terres situées en pleine Cisjordanie. L'Union européenne est profondément préoccupée par la promulgation, en février, de la loi dite de régularisation, qui franchirait un nouveau palier, même au regard de la loi israélienne, dans l'entreprise de peuplement de la Cisjordanie. Nous exhortons Israël à mettre fin à toute activité de peuplement et à démanteler les implantations sauvages établies depuis mars 2001, conformément à ses obligations antérieures.

Par ailleurs, l'Union européenne est profondément préoccupée par la hausse significative du nombre de démolitions et de confiscations de structures palestiniennes par Israël, qui concernent également des projets financés par l'Union européenne dans la zone C, laquelle est essentielle à la viabilité et à la continuité territoriale d'un futur État palestinien. De nombreuses communautés touchées, telles que celle de Khan el-Ahmar, courent le risque imminent d'être expulsées et transférées de force. L'Union européenne reste déterminée à protéger les droits des Palestiniens, notamment leurs droits fondamentaux, et à fournir une assistance aux personnes qui, résidant actuellement dans la zone C, sont en situation vulnérable. Nous exhortons Israël à s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international, notamment au regard du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à permettre un acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et à accélérer l'approbation des plans directeurs et des permis de construire pour les Palestiniens dans la zone C.

L'Union européenne rejette avec force le terrorisme et tous les actes de violence qui coûtent la vie à des innocents, ainsi que toute incitation à la haine et à la violence, que nous considérons comme étant fondamentalement incompatibles avec la promotion d'un règlement pacifique. Restaurer la confiance mutuelle et éviter une nouvelle escalade passe impérativement par le respect des engagements à agir efficacement contre la violence et l'incitation. Les allégations de violences et de violations des droits de l'homme par toutes les parties doivent faire l'objet d'enquêtes conformes aux normes internationales. L'Union européenne tient à souligner qu'il est fondamental, pour la paix et la sécurité dans la région, que les États et les acteurs non étatiques respectent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que les mécanismes d'établissement des responsabilités.

Nous appelons les dirigeants palestiniens à condamner clairement et systématiquement les actes terroristes et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à l'incitation à la haine et à la violence. Nous exhortons également les factions palestiniennes à s'engager de bonne foi dans le processus de réconciliation, car c'est un jalon important pour parvenir à terme à la solution des deux États. L'Union européenne demande instamment à toutes les parties en Cisjordanie et à Gaza de faire progresser ce processus dans le but d'y tenir des élections démocratiques. Une autorité palestinienne unique, légitime et démocratique, qui contrôle pleinement Gaza, est essentielle à la création d'un État palestinien viable. À cette fin, l'Union européenne appelle toutes les factions palestiniennes à trouver un terrain d'entente et à coopérer pour répondre aux besoins du peuple palestinien.

Dernier point – mais non le moindre –, la situation à Gaza ne peut pas durer. Toutes les parties doivent agir promptement en vue d'une modification fondamentale de la situation politique, sécuritaire et économique dans la bande de Gaza, dans le respect de la résolution 1860 (2009), notamment en mettant un terme à la fermeture des points de passage et en les ouvrant sans restriction, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël concernant sa sécurité. L'UE est disposée à appuyer le renforcement des capacités de l'État palestinien et les efforts visant à renforcer l'économie palestinienne, en Cisjordanie comme à Gaza.

Pour aller de l'avant, nous voudrions que les parties prouvent, par leurs politiques et leurs actions, qu'elles sont réellement attachées à la solution des deux États pour éviter la perte irréversible de cette solution et ouvrir une nouvelle voie vers des négociations couronnées de succès sur le statut final. L'UE appuiera tous les efforts sérieux visant à rétablir la paix et elle continuera d'œuvrer étroitement avec les parties et les partenaires dans la région et au-delà, notamment dans le cadre du Quatuor.

Comme il est apparu dans les débats au Sommet de la Ligue des États arabes en mars, l'Initiative de paix arabe fournit des éléments clefs pour le règlement du conflit arabo-israélien ainsi qu'une occasion d'établir un cadre régional de sécurité. L'UE est fermement convaincue qu'un dialogue plus nourri sur cette base donnera des résultats. Un règlement global du conflit israélo-palestinien pourrait créer une nouvelle dynamique de paix et de sécurité partout dans la région, et il faut donc saisir cette occasion.

Je voudrais dire quelques mots sur la Syrie. La Syrie a été le lien géostratégique entre l'Europe et le Moyen-Orient. Elle a été au cœur de la civilisation méditerranéenne qui a façonné notre culture, nos traditions et notre mode de pensée. Ce rôle de pont entre les civilisations et les continents est ce qui a rendu ce pays si important tout au long de son histoire. Aujourd'hui la Syrie est en guerre – une guerre qui tue son peuple et détruit son patrimoine culturel. Nous condamnons les violations et les atteintes systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme et toutes les violations du droit international humanitaire par toutes les parties, en particulier par le Gouvernement syrien et ses alliés. L'UE continue d'appeler à un accès humanitaire complet et sans entraves ainsi qu'à l'application du principe de responsabilité pour toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Ce pont historique est en train de s'effondrer et nous ne pouvons tout simplement pas attendre que le conflit se termine alors que nous dépensons des milliards pour contenir la crise et assurer gîte et couvert aux réfugiés. Les Nations Unies – le Conseil de sécurité – peuvent jeter des passerelles et l'Europe est là pour aider. Voilà pourquoi l'Union européenne a approuvé la stratégie pour la Syrie au début d'avril, visant à promouvoir une solution politique conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). Nous sommes déterminés à peser de tout notre poids pour parvenir à un accord-cadre dans les pourparlers intersyriens menés sous l'égide des Nations Unies à Genève, qui sera assorti d'une série de mesures politiques pour qu'un processus politique transitionnel négocié puisse être mis en œuvre, conformément à la résolution mentionnée précédemment.

Au cours de ce mois, nous avons organisé une conférence à Bruxelles sur l'avenir de la Syrie et de la région, avec six coprésidents – l'Allemagne, le Koweït, la Norvège, le Qatar, le Royaume-Uni et les Nations Unies. La conférence s'est très bien passée et j'ai informé l'Assemblée générale hier de son déroulement.

L'UE condamne dans les termes les plus forts l'attaque chimique contre la localité de Khan Cheikhoun, dans le gouvernorat d'Edleb, le 4 avril, qui a eu d'effroyables conséquences, tuant et blessant des dizaines de civils, notamment des enfants et des secouristes, de nombreuses victimes montrant des symptômes d'empoisonnement par un gaz. L'utilisation d'armes chimiques ou de substances chimiques comme armes constitue un crime de guerre. leur utilisation, notamment par le régime et Daech, doit cesser, et les responsables de ces actes qui seront identifiés doivent répondre de cette violation du droit international.

Nous appuyons avec force l'enquête menée en Syrie par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui est en train de réunir et d'analyser l'information obtenue auprès de toutes les sources disponibles, en tant qu'étape préparatoire à d'autres enquêtes par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. L'Union européenne est unie pour appuyer son travail et déterminée à mettre fin à l'impunité.

Nous condamnons fermement l'attaque horrible perpétrée le 15 avril à Rachidine, qui a tué au moins 126 personnes, dont de nombreux enfants, et blessé des dizaines d'autres.

Il est capital d'appliquer le principe de responsabilité pour les violations flagrantes et systématiques commises en Syrie. Toute incapacité à faire répondre les auteurs de leurs actes peut conduire à de nouvelles atrocités et à un mépris continu des normes internationales. L'UE appelle toutes les parties au conflit à respecter les obligations qu'elles ont souscrites au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Avant de terminer, je voudrais aussi parler brièvement du Liban. L'Union européenne salue le progrès fait par le Liban pour sortir de l'impasse politique, avec l'élection d'un Président et la formation d'un nouveau Gouvernement. Le prochain important jalon dans le processus démocratique du Liban est un accord sur un nouveau cadre électoral avant l'expiration du mandat du parlement le 20 juin, et la tenue d'élections dans les délais. L'UE réaffirme son attachement à l'unité, à la souveraineté, à la stabilité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban. Elle réaffirme l'importance d'un attachement continu à la

politique de dissociation de tous les conflits régionaux, conformément à la Déclaration de Baadba.

L'Union européenne insiste sur l'importance que le Liban continue d'être attaché à la pleine mise en œuvre de ses obligations internationales, notamment des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006), 1701 (2006) et 1757 (2007). L'UE salue les efforts extraordinaires que déploie le Liban pour continuer d'accueillir plus de 1,1 million de réfugiés syriens jusqu'à ce les conditions du retour dans leur pays soient réunies, et souligne l'importance qu'il honore l'engagement pris de respecter les droits des réfugiés et d'assurer leur protection. Comme il a été confirmé à la Conférence de Bruxelles sur l'avenir de la Syrie et de la région, l'UE est déterminée à continuer d'appuyer la stabilisation et le développement du Liban et appelle les partenaires régionaux et la communauté internationale à faire de même.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Castro Córdoba (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Madame la Présidente, ainsi que la Mission des États-Unis d'Amérique, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous remercions aussi M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé qu'il a présenté.

Ils sont des millions d'êtres humains à vivre quotidiennement dans l'angoisse, le désespoir et le souvenir douloureux des conflits armés. Le Costa Rica regrette profondément l'aggravation des conflits au Moyen-Orient. Ces dernières années la situation s'est détériorée et il n'a pas été possible de parvenir à la paix et la sécurité dans la région.

Il est urgent de parvenir à mettre fin à la crise humanitaire à laquelle nous sommes confrontés et de trouver rapidement une solution politique. La crise s'est transformée en une tragédie humanitaire aux proportions scandaleuses, qui est un affront à l'humanité tout entière. C'est pourquoi nous demandons encore une fois au Conseil de sécurité d'exercer pleinement son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme cela est établi sans équivoque dans la Charte des Nations Unies.

Mon pays déplore les attaques terroristes récurrentes qui ont eu lieu au Moyen-Orient et condamne de manière absolue tous les actes, méthodes et pratiques terroristes et l'extrémisme violent dans toutes ses manifestations, où que ce soit, quels qu'en soient les auteurs et pour quelque motif que ce soit, ainsi que le soutien financier, matériel et politique donné au terrorisme, car ils sont injustifiables au regard du droit international applicable et ont des effets préjudiciables pour la jouissance des droits humains et les sociétés démocratiques. De tels actes constituent une menace pour l'intégrité territoriale et la sécurité des États et doivent être contrés et combattus dans le cadre du multilatéralisme et dans le respect absolu des principes du droit international et des droits de l'homme. Dans le même esprit, le Costa Rica condamne les actions unilatérales menées en violation de la Charte des Nations Unies.

Nous réaffirmons que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de prévenir et de lutter contre l'extrémisme violent, et nous appelons à ce que la lutte contre ce phénomène se fasse dans le respect des droits de l'homme et dans le cadre d'une démarche globale, avec la participation des gouvernements, de la société civile, des responsables locaux et religieux et du secteur privé.

Concernant le conflit palestino-israélien, le Costa Rica réaffirme combien il est urgent que les parties reprennent leurs négociations sur les questions au cœur de ce conflit, conformément à leurs obligations et aux accords précédemment conclus. Il est impératif de trouver une solution politique à ce conflit et de créer le plus rapidement possible une nouvelle architecture de paix pour aplanir les divergences et permettre d'atteindre l'objectif convenu par la communauté internationale, à savoir la coexistence harmonieuses entre un État palestinien indépendant et l'État d'Israël.

S'agissant du conflit en Syrie, face à la mobilisation insuffisante du Conseil de sécurité, le Costa Rica exhorte tous les États membres de l'Assemblée générale à assumer leur part de responsabilité et à jouer le rôle qui leur revient, conformément aux Articles 11, 12 et 14 de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale doit agir de manière décisive pour traiter les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est une responsabilité collective. Nous ne pouvons continuer d'ignorer la souffrance de millions de personnes qui sont victimes de ce jeu politique et militaire.

C'est pourquoi j'en appelle aux membres afin que nous fassions notre travail, que nous mettions en pratique un multilatéralisme dans le cadre duquel prévalent la solidarité et la volonté de défendre les intérêts de la communauté internationale, et non ceux

d'un petit groupe de pays. L'ONU doit jouer son rôle en tant qu'épicentre de la gouvernance mondiale, sur la base du respect et de la recherche de solutions communes.

Nous estimons qu'il est urgent d'unir nos efforts pour mener des enquêtes et sanctionner les responsables des crimes les plus atroces, afin de prévenir tout acte qui conduit à la mort d'innocents, pour rendre la justice et mettre fin à la souffrance et à la perte de vies innocentes. La seule chose qui soit pire que cette tragédie humaine serait que l'impunité l'emporte sur la justice.

Le Costa Rica réitère sa préoccupation au sujet de la tension croissante que suscitent les conflits au Moyen-Orient, et il appelle la communauté internationale à s'unir pour réaliser la paix dans cette région, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité pour qu'ils s'engagent, conformément au code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, à ne pas recourir au veto lorsque sont commis les crimes les plus atroces et pour que le Conseil de sécurité puisse réagir promptement afin de protéger les civils.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Yaakob (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat. Je remercie également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé approfondi et de son évaluation.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Venezuela et de l'Ouzbékistan au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique, respectivement.

Le mois dernier (voir S/PV.7908), nous avons écouté M. Mladenov présenter le premier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Nous regrettons que cet exposé concernant la mise en œuvre de cette résolution historique n'ait pas été officiellement publié et distribué par écrit selon la pratique établie. Nous estimons qu'il est crucial que ce compte-rendu soit consigné par écrit pour garantir un suivi et une responsabilisation efficaces des parties au conflit, conformément aux objectifs de la résolution 2334 (2016).

En tant que l'un des parrains de la résolution 2334 (2016), qui a été adoptée en décembre avec un appui écrasant des membres du Conseil et de la communauté internationale, nous rejetons toute tentative de compromettre sa mise en œuvre. Nous sommes également opposés à toute tentative de diluer ou d'écarter la question de Palestine au Conseil, notamment dans le cadre du présent débat public. Nous estimons que si le Conseil tient véritablement à s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il ne doit pas détourner les yeux des réalités indéniables sur le terrain. De fait, le Conseil doit prêter davantage attention au conflit israélo-palestinien prolongé et prendre des mesures efficaces.

Comme l'a signalé M. Mladenov, le Coordonnateur spécial, l'expansion des colonies israéliennes s'est poursuivie durant le premier trimestre de 2017. Ces activités sont menées au mépris total du droit international, de l'avis consultatif rendu en 2004 par la Cour internationale de Justice et de diverses résolutions du Conseil qui déclarent clairement illégales les colonies israéliennes. En outre, les activités de colonisation menacent la continuité territoriale d'un futur État palestinien et compromettent la solution des deux États, et, par conséquent, la paix dans la région.

Une semaine à peine après l'exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), Israël a annoncé sa décision de construire une nouvelle colonie dans le territoire palestinien occupé – la première nouvelle colonie depuis 20 ans. Nous saluons la prompte réaction du Secrétaire général, qui a condamné cette décision. Cette décision fait également suite à l'adoption, le 6 février par le Parlement israélien, de la dénommée loi de régularisation, qui légalise les implantations sauvages illégales établies sur des terrains privés appartenant à des Palestiniens, en violation du droit international pertinent. Une fois de plus, ces agissements remettent en question la sincérité d'Israël quant à sa volonté de coopérer avec la Palestine en vue de réaliser la solution des deux États. Toutefois, le Conseil de sécurité a gardé le silence en dépit de cette violation flagrante d'une de ses résolutions. La Malaisie appelle de nouveau le Conseil à s'acquitter de la responsabilité que lui a confiée la Charte des Nations Unies et à œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales en prenant des mesures efficaces pour lutter contre les activités de colonisation illégales.

Dans l'attente d'un rapport écrit sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), la Malaisie espère que sera établi un rapport objectif et indépendant, sans intimidation ou tentative de dissimuler des faits et des preuves sur le terrain. Le rapport doit être basé sur le

droit international, les normes internationales en matière de droits de l'homme et les résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi que sur les valeurs et principes consacrés par la Charte.

Enfin, étant donné que cette année coïncide avec un demi-siècle d'occupation illégale de la Palestine par Israël, la Malaisie souligne la nécessité impérieuse que le Conseil lutte contre les causes profondes du problème et mette fin à l'occupation plutôt que de continuer à se pencher sur les symptômes du conflit. Le Conseil ne doit pas se contenter de condamner les attaques sporadiques et les actes de violence; il doit avant tout se poser la question plus générale de savoir ce qui provoque, alimente et nourrit cette colère, cette frustration et ce désespoir – autant de facteurs qui menacent la paix et la stabilité internationales.

La Malaisie réitère sa ferme volonté de collaborer avec la communauté internationale pour promouvoir un règlement juste, global et définitif du conflit qui aboutirait à la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous tenons à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir convoqué cet important débat public. En effet, l'organisation de la présente séance durant cette période très délicate est une occasion que nous devons saisir pour avancer dans la voie de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Nous tenons également à remercier le Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé.

Les tensions mondiales sont en train de s'aggraver, et cela est particulièrement vrai pour le Moyen-Orient, ce qui a de profondes répercussions sur la région et le reste du monde. Nous voyons tous les jours des images effroyables et douloureuses qui sont la conséquence de la poursuite de ces crises et de la grande complexité des conflits, ainsi que du non-respect du droit international et des droits de l'homme. L'action internationale ne suit pas le rythme des événements, ce qui permet au terrorisme de se propager. Le Moyen-Orient le paye au prix fort, et le reste du monde en subit également les conséquences. C'est pourquoi nous estimons que la présente séance doit aider le Conseil de sécurité à avancer dans la voie de la paix au Moyen-Orient et qu'il est absolument nécessaire d'économiser les ressources de cette région et d'épargner ses populations, qui ont besoin de vivre dans la paix et la sécurité.

L'État du Qatar comprend parfaitement la responsabilité qui incombe à la communauté internationale. Nous agissons conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies pour renforcer la paix et la sécurité internationales et relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Ceci dit, les parties concernées doivent également s'engager, protéger et appliquer le droit international, le droit international humanitaire et la légalité internationale en général. La communauté internationale a en effet créé des mécanismes et des critères que nous devons respecter pour parvenir à un règlement juste et durable de la crise au Moyen-Orient.

Il ne fait aucun doute que les efforts visant à réaliser la paix doivent avoir une incidence positive s'agissant d'un certain nombre de crises, en particulier celle du terrorisme. Nous avons beaucoup à gagner si nous parvenons à vaincre le terrorisme. Or la crise persiste depuis plusieurs décennies et pour en sortir, il faut cesser de vouloir imposer certaines réalités et d'aller à l'encontre du droit international. De fait, ce type de démarche ne fait que miner les efforts internationaux pour parvenir à la paix au Moyen-Orient. Pour peu qu'on se conforme strictement au droit international, il sera possible d'aller de l'avant.

L'État du Qatar tient à manifester sa profonde préoccupation face à l'impasse actuelle du processus de paix au Moyen-Orient. Nous ne voyons aucun progrès alors que nous déployons des efforts considérables pour tenter de relancer des négociations sérieuses entre Israël et la Palestine afin que ces États puissent exister côte à côte, en particulier l'État palestinien, qui doit exister dans les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux diverses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe. Toutefois, pour ce faire, l'occupation israélienne des différents territoires arabes, y compris le Golan syrien, doit cesser. En outre, il faut que cessent la colonisation et le blocus de Gaza, et permettre le retour des réfugiés palestiniens, afin que le peuple palestinien puisse jouir de ses droits inaliénables.

Mon pays est conscient des complexités et des dangers liés aux conflits au Moyen-Orient. Nous croyons en la paix et en la nécessité de tout mettre en œuvre pour

y parvenir. Pour notre part, nous n'épargnerons aucun effort pour atteindre cet objectif.

L'attaque à l'arme chimique contre des civils à Khan Cheikhoun en Syrie n'a fait qu'aggraver la crise que vivent nos frères syriens depuis six ans. Les effets de cette attaque sont très graves et elle a prouvé une fois de plus que la communauté internationale était impuissante et incapable de renverser la tendance, alors même que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont commis quotidiennement. L'État du Qatar condamne dans les termes les plus forts cet acte inacceptable. Il faut mettre fin à cette barbarie, et nous appuyons les opérations militaires américaines contre des cibles militaires en Syrie.

Nous appelons la communauté internationale à prendre ses responsabilités et à mettre fin aux crimes commis par le régime syrien. Cette attaque à l'arme chimique montre clairement que la situation en Syrie constitue un danger pour la communauté internationale. Nous n'avons pas réussi jusqu'ici à trouver une solution à la crise syrienne, or le régime syrien poursuit ses violations graves du droit international, notamment en attaquant des populations et des infrastructures civiles. Il met aussi de nombreux obstacles à l'acheminement de l'assistance humanitaire et médicale aux Syriens. Cela a un impact grave sur la démographie et a également permis au terrorisme de se propager dans le pays.

Il y a un véritable problème d'impunité en Syrie et cela encourage les criminels à poursuivre leurs crimes. Cela pose un véritable problème étant donné que nous ne parvenons pas à empêcher ces criminels d'agir. C'est pourquoi la communauté internationale doit prendre toutes ses responsabilités. À cet égard, l'État du Qatar tente, avec l'aide du Liechtenstein, de créer un mécanisme international indépendant qui permettrait de poursuivre en justice les responsables des crimes graves commis en Syrie et représenterait un important pas en avant. Nous avons offert de verser 1 million de dollars pour la mise en place de ce mécanisme.

Au vu de la tragédie que vit le peuple syrien, et en particulier l'attaque de Khan Cheikhoun, notre constat est que cette population se retrouve à devoir faire face seule et de manière isolée à toutes ces violations graves. Notre objectif est donc de contribuer à atténuer cette crise. À ce propos, nous estimons que les attaques à l'arme chimique, et notamment celle perpétrée à Khan Cheikhoun, constituent un crime particulièrement grave. Le peuple syrien demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces violations très graves. Il faut parvenir à une solution pacifique à la crise syrienne afin de permettre aux Syriens de réaliser leurs aspirations légitimes, en particulier conformément au premier Communiqué de Genève qui prévoit la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire.

Enfin, le Qatar réitère sa position de principe consistant à appuyer tous les efforts internationaux pour parvenir à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et renforcer la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

Mme Zahir (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier les États-Unis d'Amérique, en leur qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué ce débat public trimestriel sur la question de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Après l'adoption de la résolution 2334 (2016) – une initiative importante et bienvenue du Conseil de sécurité en vue de remédier à la terrible situation du peuple palestinien –, c'est avec un sentiment de vive inquiétude que ma délégation participe au présent débat qui intervient à point nommé. Alors que la résolution 2334 (2016) exige d'Israël qu'il prenne des mesures pour arrêter toutes les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, la Puissance occupante continue de violer de manière flagrante le droit international et d'ignorer les résolutions du Conseil, en poursuivant l'expansion des colonies illégales et les démolitions à grande échelle sur le territoire occupé de la Palestine. Ce faisant, Israël entrave de manière flagrante le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, compromettant un peu plus toute solution crédible en faveur de la paix.

Les Maldives condamnent fermement la décision récente d'Israël, la Puissance occupante, de créer une nouvelle colonie à Geulat Tzion. Cette décision est extrêmement préoccupante, car elle menace la paix et risque d'exacerber les tensions sur le terrain. Le Gouvernement maldivien appelle la Puissance occupante à respecter ses obligations internationales, notamment en ce qui concerne la résolution 2334 (2016).

Par ailleurs, les Maldives se félicitent du récent rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), présenté oralement au Conseil par le Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov (voir S/PV.7908), et appuient l'appel à la préparation d'un rapport de fond écrit à l'appui

de l'obligation qui incombe au Conseil de promouvoir les objectifs de cette résolution. Nous croyons qu'il est essentiel de tirer parti de l'élan suscité par la résolution et de prendre d'autres mesures concrètes pour mettre fin à l'occupation israélienne et trouver une solution pacifique et durable à ce conflit qui continue d'éclipser la paix et la sécurité dans la région.

Le conflit syrien, le conflit le plus meurtrier que le XXI[e] siècle a connu jusqu'ici, est entré dans sa septième année. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées, des millions d'autres ont fui, les hôpitaux et les infrastructures de base ont été anéantis et les villes détruites, de même que le patrimoine culturel. Pourtant, la souffrance du peuple syrien ne semble pas vouloir prendre fin. Nous appelons la communauté internationale, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, à faire progresser la mise en œuvre des résolutions du Conseil sur les questions relatives au Moyen-Orient et à remédier de manière concrète aux problèmes afin de préserver la crédibilité du Conseil.

Les Maldives renouvellent leur appel en faveur de la solution des deux États, avec la reconnaissance d'un État de Palestine souverain et indépendant, sis dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. La paix au Moyen-Orient n'est possible que par la volonté politique, la coopération internationale et des actions concrètes, avec un Conseil de sécurité qui doit être uni. Les Maldives sont prêtes à soutenir les efforts collectifs de la communauté internationale en vue de garantir un avenir plus pacifique pour le Moyen-Orient et de préserver la paix et l'ordre dans le monde. Le droit de vivre en paix est un droit qui s'applique à tous, aussi bien à nous ici qu'aux personnes qui vivent ces conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé.

En cette période où le Moyen-Orient est secoué par l'oppression brutale des populations, des politiques sectaires et semant la division, le terrorisme et les catastrophes humanitaires, le conflit israélo-palestinien reste une source majeure d'instabilité. Il continue de saper les perspectives d'une paix régionale et globale durable. Faire fi de la triste réalité de 50 années d'occupation accentue le sentiment d'injustice, engendre le désespoir et crée un terrain fertile que les groupes extrémistes exploitent. La Turquie est déterminée à poursuivre ses efforts pour contribuer à une paix juste, globale et durable conduisant à la création d'un État indépendant de Palestine dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. C'est la seule façon d'assurer la paix et la sécurité pour les deux parties. À cet égard, nous avons salué les initiatives récentes visant à revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous savons tous que ces étapes ne feront de différence que si elles sont entièrement mises en œuvre de bonne foi. La résolution 2334 (2016) a pris acte une fois de plus de l'effet destructeur des activités de peuplement illégales d'Israël sur une paix durable. L'augmentation récente et notable de ces activités empêche non seulement la possibilité de créer une Palestine viable, mais élimine également l'espoir d'une éventuelle coexistence.

La Conférence de paix de Paris en janvier a permis à la communauté internationale de réaffirmer son ferme engagement en faveur de la solution des deux États fondée sur des paramètres établis, dont les résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe. Les Israéliens devraient écouter ces appels, saisir la main tendue par l'Initiative de paix arabe, mettre fin à l'occupation et s'engager vers un avenir d'harmonie avec leurs voisins. La préservation du statut historique et du caractère sacré du Haram al-Charif et la prévention de mesures provocatrices concernant Jérusalem revêtent une importance capitale à cet égard.

Bien consciente de la gravité de la situation humanitaire en Palestine, en particulier à Gaza, la Turquie poursuit ses efforts pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens grâce à des projets d'aide au développement et de reconstruction. Actuellement, nos équipes techniques travaillent en coopération avec les autorités de l'État de Palestine sur les moyens possibles de remédier à la grave pénurie d'eau et d'électricité à Gaza. En outre, nous soutenons le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en raison de son rôle essentiel dans la vie des réfugiés palestiniens. En février et en mars, la Turquie, de concert avec la Suisse, a mené de larges consultations sur le financement de l'Office en réponse à la demande du Secrétaire général. Nous espérons que les États Membres et les principales parties prenantes tiendront dûment compte des recommandations figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général (A/71/849), qui a été rédigé sur la base de ces consultations.

Depuis le début de la crise en Syrie, la Turquie a insisté sur la nécessité de traiter de la cause profonde du problème, c'est-à-dire le fait que le régime syrien livre une guerre contre son propre peuple. Cela n'ayant pas été fait, il s'en est suivi des atrocités de masse, le terrorisme et le déplacement forcé de millions de personnes. L'utilisation d'armes chimiques, un crime contre l'humanité et un crime de guerre, a été l'un des aspects les plus horribles du conflit. L'attaque brutale à Khan Cheikhounen est le dernier exemple. Malgré les rapports précédents du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies confirmant l'incapacité du régime à s'acquitter de ses obligations, l'absence d'une riposte rapide et décisive a encouragé le régime à continuer ses attaques implacables en toute impunité.

Nous suivons de près l'évolution de la situation au lendemain de Khan Cheikhoun. Nous avons offert une assistance médicale d'urgence aux personnes touchées par l'attaque chimique, avons facilité le travail de la mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Turquie et coopéré avec l'Organisation mondiale de la Santé. Conformément à la résolution 2235 (2015), nous avons partagé les résultats de notre analyse nationale sur les victimes des attaques, qui indiquent l'utilisation du gaz sarin, avec les autorités compétentes de l'ONU. Nous continuerons de soutenir l'enquête menée par l'OIAC, ainsi que les mesures visant à empêcher que ces attaques brutales se reproduisent. À cet égard, l'opération menée par les États-Unis contre la base aérienne de Shayrat a été une réponse proportionnelle et rapide aux actes épouvantables du régime.

La Turquie a mené des efforts importants pour mettre fin à la violence en Syrie et parvenir à une solution politique basée sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), comme indiqué dans la résolution 2254 (2015). Bien qu'une véritable transition politique soit le seul moyen de mettre un terme au conflit syrien, les négociations à cette fin ne porteront pas leurs fruits si les combats se poursuivent. C'est pourquoi nous avons été les facilitateurs et sommes devenus les garants d'un cessez-le-feu national convenu avec la Fédération de Russie et l'Iran. Les réunions d'Astana, complémentaires et favorables au processus politique général dirigé par les Nations Unies, visent à renforcer le cessez-le-feu et à adopter des mesures de confiance.

Cependant, le processus reste fragile et oblige tous les acteurs concernés à assumer leurs responsabilités et à user de leur influence. Il est essentiel de maintenir la dynamique imprimée lors de la dernière série de négociations de Genève. Il ne faut pas laisser les représentants du régime empoisonner les futures négociations soit par des violations sur le terrain, soit en proférant des menaces au cours de ces négociations.

Il faut une stratégie multidimensionnelle pour atteindre le double objectif d'éliminer le terrorisme et de stabiliser la Syrie. La volonté de la Turquie de combattre Daech et d'autres organisations terroristes en Syrie reste ferme. L'opération Bouclier de l'Euphrate - lancée le 24 août 2016, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies - a été conclue avec succès le 29 mars 2017. L'opération a non seulement éliminé les capacités de frappe de Daech dans le nord de la Syrie, mais elle a également contribué à préserver l'intégrité et l'unité territoriales de la Syrie. L'Armée syrienne libre, soutenue par les forces armées turques et les forces aériennes de la Coalition, a dégagé une superficie de 2 015 kilomètres carrés, créant concrètement une zone exempte de terreur. Près de 50 000 Syriens sont retournés dans les zones libérées par cette opération. Un plus grand nombre d'entre eux feront de même si leur sécurité peut être assurée.

La Turquie et ses partenaires poursuivront leurs efforts pour remédier à la condition du peuple syrien et trouver une solution au conflit qui réponde à ses aspirations légitimes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois thèmes : la situation en Syrie, la protection des minorités religieuses et le processus de paix au Moyen-Orient.

En Syrie, seule une solution politique peut assurer une paix durable. Le Conseil doit remplir son rôle dans la promotion d'une solution pacifique au conflit. Au cours des prochaines séries de pourparlers à Genève, nous soulignerons l'importance d'impliquer la société civile et les représentants des femmes. Lors de la Conférence sur la Syrie à Bruxelles, que nous avons co-organisée, les donateurs se sont engagés à poursuivre leur appui à la riposte adoptée face à la crise en Syrie. Nous encourageons les donateurs à honorer leurs promesses. La Norvège contribuera, sur quatre ans comme elle s'y est engagée, la somme de 1,16 milliard de dollars.

Deuxièmement, la Norvège est profondément préoccupée par la détérioration de la situation des minorités religieuses au Moyen-Orient. Les atrocités inacceptables contre les chrétiens, les yézidis et autres minorités religieuses en Égypte, en Iraq et dans d'autres pays de la région créent des divisions profondes au sein des communautés locales. Nous, la société internationale, devons faire notre part pour protéger les populations minoritaires. Les pays concernés doivent également faire le leur.

Il existe un fort consensus international sur la manière dont le conflit israélo-palestinien doit être résolu. Une solution négociée à deux États est le seul moyen d'obtenir une paix durable. Par conséquent, l'édification de l'État palestinien et le renforcement de l'économie palestinienne doivent se poursuivre. Ils sont essentiels pour la viabilité de la solution à deux États.

La Norvège préside le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. C'est le seul mécanisme international existant où les deux parties se réunissent régulièrement et engagent un dialogue sérieux pour résoudre les problèmes en suspens, avec l'aide des principaux pays donateurs. En tant que projet de construction de l'État, le Comité soutient activement la solution des deux États.

La prochaine réunion du Comité se tiendra à Bruxelles le 4 mai, sous l'égide de l'Union européenne. Il y a eu une baisse significative de l'appui budgétaire des donateurs, ce qui a entraîné un grave déficit financier pour l'Autorité palestinienne. La Norvège appelle les donateurs à reconsidérer leurs engagements d'aide et à débourser les contributions promises lors de la Conférence du Caire en 2014. En ce qui concerne la prochaine réunion, la Norvège appelle les parties à progresser sur le règlement des problèmes budgétaires en suspens et la mise en œuvre de l'accord sur l'électricité conclu à l'automne dernier. La Norvège encourage les parties et les bailleurs de fonds à faire preuve de davantage de célérité s'agissant des projets d'infrastructure clefs liés à l'eau et à l'énergie, en particulier dans la bande de Gaza.

Nous appelons également les parties à démontrer leur attachement à la solution des deux États et à prendre des mesures crédibles pour inverser les tendances négatives que nous constatons actuellement sur le terrain, notamment les activités de peuplement et les actes de violence. Les parties sont les seules à pouvoir régler ce conflit, mais la communauté internationale doit rester mobilisée et contribuer activement aux efforts de paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance, qui intervient alors que le Moyen-Orient fait face à de nombreux défis et crises qui ont de graves conséquences non seulement pour la région, mais aussi pour le monde entier.

Si nous voulons instaurer une paix juste et durable dans la région, le peuple palestinien doit recouvrer ses droits inaliénables, notamment celui de créer un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Il faut mettre un terme à l'occupation israélienne dans tout le territoire palestinien. Dans ce contexte, la résolution 2334 (2016) a constitué un tournant historique, appelant Israël à mettre fin à la politique de colonisation dans les territoires palestiniens occupés. Ce fut une véritable victoire pour le peuple palestinien, mais aussi la preuve d'un consensus, voire presque d'une unanimité internationale sur cette question. La seule manière de parvenir à la paix est de mettre en œuvre la résolution.

La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et obliger Israël à respecter le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est la seule façon de garantir un avenir pacifique et de tolérance pour toute la région du Moyen-Orient et le monde entier, car ce danger est un danger qui nous menace tous.

La crise syrienne, quant à elle, se poursuit sans relâche et la tragédie du peuple syrien va s'aggravant. Un crime a été récemment commis en violation du droit international, je veux parler de l'attaque à l'arme chimique à Khan Cheikhoun, qui a causé la mort de centaines de personnes et fait de nombreux blessés. Cette attaque doit amener la communauté internationale à trouver une solution pacifique au conflit en Syrie, afin de pouvoir répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien et de combattre le terrorisme, un problème qui touche diverses régions de la Syrie. Des crimes sont commis aujourd'hui, directement ou indirectement, empêchant le peuple syrien de réaliser ses aspirations.

Nous insistons ici sur la nécessité de faire respecter le cessez-le-feu dans tout le pays et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations civiles en Syrie afin d'alléger leurs souffrances.

J'en viens maintenant au Yémen, notre voisin, qui est aujourd'hui victime d'une grave ingérence dans

ses affaires intérieures de la part de certaines forces étrangères. C'est pourquoi des progrès doivent être réalisés dans le cadre de la coalition arabe qui intervient aujourd'hui dans le pays et dont Bahreïn fait partie. Nous devons donner au Gouvernement légitime, dirigé par le Président Mansour, les moyens d'exercer toutes ses fonctions. Qui plus est, tous les acteurs politiques et toutes les parties doivent travailler de concert pour réaliser les aspirations légitimes du peuple yéménite et parvenir à une paix durable. Il faut également apporter tout notre soutien à l'Envoyé spécial, M. Ould Cheikh Ahmed.

Nous appelons la République islamique d'Iran à respecter les principes de bon voisinage et la souveraineté des États de la région et à cesser de s'ingérer dans leurs affaires.

Enfin, les conflits qui font rage aujourd'hui dans la région et le recul du processus de paix montrent que la situation actuelle est intenable. C'est pourquoi le Royaume de Bahreïn continue d'œuvrer aux côtés de la communauté internationale pour relever les défis auxquels fait face la région du Moyen-Orient et pour lutter contre tous les dangers qui nous guettent. Nous voulons un avenir de paix, de stabilité et de prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé et de présider la présente séance consacrée au point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

Le Chili appelle de ses vœux la paix au Moyen-Orient, en particulier entre Israéliens et Palestiniens, et appuie la solution des deux États, afin qu'ils puissent vivre en paix et en sécurité dans des frontières internationalement reconnues. Les membres de la communauté internationale doivent encourager, individuellement et collectivement, le processus de paix en promouvant la reprise des négociations ainsi que des attitudes responsables des parties dans ces négociations.

Le Chili se félicite vivement de l'adoption par le Conseil de sécurité en décembre de la résolution 2334 (2016), qui condamne toutes les mesures visant à changer la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Nous convenons que la construction et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien mettent en péril la viabilité de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967. C'est pourquoi nous saluons l'adoption de la résolution 2334 (2016). Il s'agit maintenant de la mettre pleinement en œuvre, de même que les accords antérieurs.

Le Chili prend acte avec déception de l'annonce faite par Israël à la fin du mois de mars concernant la construction de nouvelles colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, ce qui, nous le répétons, est illégal au regard du droit international. Nous espérons que le Secrétariat nous informera par écrit et de manière détaillée des progrès accomplis dans l'application de la résolution et des violations éventuelles de ses dispositions.

Nous réaffirmons également qu'il est important que les parties promeuvent une culture de paix et de non-violence par des actions d'éducation et de sensibilisation du public, comme il est stipulé dans la résolution 61/271 de l'Assemblée générale.

Le Chili saisit cette occasion pour réaffirmer sa condamnation de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Les récentes images qui ont fait le tour du monde, montrant les souffrances d'enfants, de femmes et d'autres civils, sont choquantes et déchirantes. C'est pourquoi aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire que l'ONU et ses organismes compétents jouent le rôle irremplaçable qui est le leur. Toute réponse aux violations de la Convention sur les armes chimiques doit toujours être conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, seule une solution politique permettra de résoudre le conflit syrien, et c'est à cette solution que le Conseil doit contribuer dans le cadre de ses décisions. À cet égard, nous soulignons que le veto n'est pas un droit mais plutôt une grande responsabilité. C'est pourquoi le Chili réitère son appel en faveur d'une utilisation limitée du droit de veto, qu'il s'agisse de la Palestine, de la Syrie ou de tout autre conflit, conformément au code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, qui a été élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, ainsi qu'à l'initiative franco-mexicaine que nous jugeons complémentaire.

Enfin, le conflit syrien et ses conséquences, malgré leur extrême gravité, ne doivent pas détourner l'attention du Conseil de la question palestinienne ni de la nécessité d'appliquer pleinement la résolution 2334 (2016).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Gunnarsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence américaine du Conseil d'avoir organisé aujourd'hui le débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Je tiens aussi à remercier M. Mladenov de son exposé.

La région du Moyen-Orient demeure dans un état de grave trouble. Les complexes conflits internes ont abouti au déplacement et aux souffrances d'un très grand nombre, et le risque d'une famine se profile en de nombreux endroits, notamment au Yémen. Le programme de travail du Conseil de sécurité est surchargé par les problèmes de la région, des séances et des rapports distincts traitant des divers aspects que présentent la Syrie, le Yémen, la Libye et l'Iraq.

L'Islande a participé ce mois même à la conférence de Bruxelles sur la Syrie. Avec bien d'autres pays, nous nous sommes engagés à augmenter sensiblement les fonds destinés à atténuer l'impact humanitaire de la crise syrienne. Nous avons aussi accueilli des réfugiés syriens en Islande, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le ciblage permanent des civils et de l'infrastructure civile par le Gouvernement syrien et les forces rebelles, surtout le ciblage des installations médicales, est totalement inacceptable. L'emploi d'armes chimiques au début du mois, que de forts indices font imputer au Gouvernement syrien, soulève l'indignation. Les auteurs de cet acte, et d'autres actes, qui violent le droit international, doivent être traduits en justice. C'est pourquoi l'activité du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies revêt une importance décisive et pourquoi l'Islande soutient le mécanisme de responsabilisation de la Syrie.

Le Conseil de sécurité a la claire responsabilité de mettre fin au conflit en Syrie et de frayer la voie d'une solution politique – l'unique chemin ouvert. Toutes les parties au conflit ont la responsabilité d'assurer la bonne marche des négociations de paix. Cette responsabilité incombe en particulier au Gouvernement d'Al-Assad et aux États qui le soutiennent, la Russie et l'Iran. Les espoirs soulevés par le processus d'Astana, et l'énergie déployée dans le principal processus de paix, ouvert à Genève sous le patronage des Nations Unies, requièrent une volonté politique concertée. En cas d'échec à mettre en route un processus de paix véritable, le peuple syrien continuera de souffrir et la violence s'étendra encore davantage dans les États voisins, comme le Liban.

Malgré les sombres perspectives dans la plus grande partie de la région, il est un conflit qui devrait se prêter à une solution et dont il devrait être possible de prévenir la prolongation. Je veux parler du conflit israélo-palestinien. La création de deux États est l'unique plan de paix viable, et elle est envisagée depuis des années. Ce doit donc être une priorité clef pour le Conseil de sécurité de favoriser le mûrissement de la solution des deux États, même quand les deux parties au conflit semblent parfois s'acharner à détruire ce plan. D'un côté, des Palestiniens commettent des actes de violence contre les citoyens israéliens et lancent souvent des roquettes sur le territoire d'Israël : cela est totalement inacceptable. De l'autre côté, nous voyons qu'Israël mine constamment le fondement d'une solution des deux États avec ses colonies illégales.

Le Conseil de sécurité a pris d'importantes mesures pour limiter les dégâts en adoptant la résolution 2334 (2016) en décembre dernier. Cette résolution vise à préserver une condition préalable essentielle pour la solution des deux États – la possibilité de créer un territoire viable pour l'État palestinien. Nous nous félicitons du premier rapport trimestriel du Secrétaire général, présenté oralement le 23 mars. Il faut continuer de suivre l'application de cette résolution.

Enfin, conformément au paragraphe 9 de la résolution 2334 (2016), nous exhortons à intensifier et accélérer les efforts et l'appui diplomatiques visant à instaurer sans délai une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres États Membres pour exprimer notre gratitude aux États-Unis d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Néanmoins, ma délégation souhaite faire des observations sur six points critiques.

Premièrement, l'Afrique du Sud est d'avis que ce débat trimestriel ne devrait pas dévier de la question centrale Israël-Palestine qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus de 70 ans. Alors que plusieurs résolutions du Conseil ont déjà été adoptées – entre autres, tout récemment, la résolution 2334 (2016) en décembre dernier, qui condamne l'établissement de colonies israéliennes sur le territoire palestinien - le Conseil n'a pas su mener une action décisive sur cette question. Cela demeure une tache sur son bilan. C'est pourquoi, s'il n'y a pas eu de progrès sur cette question au Conseil de sécurité, le débat public d'aujourd'hui devrait à tout le moins offrir aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies une occasion d'exprimer leurs vues sur ce conflit.

Deuxièmement, le 3 avril, mon gouvernement a publié un communiqué de presse dans lequel il s'est déclaré profondément préoccupé par les plans israéliens de poursuivre la création de colonies illégales, au mépris de la résolution 2334 (2016). Cette résolution a affirmé que la création par Israël de colonies sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucune validité juridique et constitue une violation flagrante du droit international. Nous sommes d'avis que ce comportement d'Israël sapera les conditions requises pour le succès de négociations sur le statut final et pour la promotion de la solution des deux États à travers ces négociations.

Troisièmement, nous ne pouvons croire que 2017 marquera le cinquantième anniversaire de la conquête militaire par Israël de Gaza, de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Dans son discours devant l'Assemblée générale en septembre (voir A/71/PV.14), M. Abbas, Président de la Palestine, a exhorté la communauté internationale à s'efforcer plus que par le passé de créer un État palestinien véritablement indépendant et a appelé Israël à reconnaître l'État de Palestine et à mettre fin à son occupation, de manière que l'État de Palestine puisse coexister avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité et dans un climat de bon voisinage. Il l'a déclaré dans le contexte du cinquantième anniversaire, en juin prochain, de l'occupation israélienne. Selon les rapports, au cours de cette période, plus de 48 000 foyers et bâtiments dépendants ont été démolis en Cisjordanie et à Gaza; 234 400 hectares de terres palestiniennes ont été confisqués et 300 000 réfugiés palestiniens ont été créés. L'Afrique du Sud demeure déterminée à travailler avec Israël et la Palestine, ainsi qu'avec la communauté internationale, à trouver une solution juste et durable au conflit selon les paramètres du droit international.

Quatrièmement, ma délégation est d'avis qu'il est sans doute utile de noter au cours de ce débat que, tandis qu'on se préoccupe davantage d'appliquer plus efficacement la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, les rapports du Secrétariat au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient devraient aussi inclure régulièrement une section traitant spécifiquement de l'impact du conflit sur les femmes, auxquelles l'occupation lance des défis spécifiques.

Cinquièmement, faisant référence à la prise de position centrale du document de réflexion (S/2017/305, annexe), la multiplication des actes de terrorisme, partout et notamment au Moyen-Orient, confirme que le terrorisme continue de menacer non seulement la paix et la sécurité internationales, mais aussi les libertés et droits fondamentaux. L'Afrique du Sud condamne dans les termes les plus forts les actes terroristes, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs. Nous soutenons l'approche qui continue de placer les Nations Unies au centre des efforts multilatéraux de lutte contre le terrorisme. Nous demeurons convaincus qu'aucun pays ne peut affronter seul ce défi et cette menace complexes et que le terrorisme ne sera pas et ne peut être vaincu par des moyens militaires.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, nous souhaitons mettre en lumière l'épreuve des détenus palestiniens, en particulier à ce moment où, selon les rapports, 1 100 sur un nombre complet de 6 200 observent dans huit prisons israéliennes une grève de la faim, pour protester contre les conditions imposées dans ces prisons. Ils demandent une amélioration de ces conditions, notamment des visites régulières de leur famille, de meilleurs soins médicaux, et qu'il soit mis fin à la pratique de détenir des centaines de personnes sans inculpation.

Pour terminer, ma délégation est fermement convaincue que le dialogue et la négociation demeurent l'unique moyen de trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien. En outre, je tiens à réaffirmer que ma délégation est déterminée à continuer de travailler, au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres structures multilatérales, à rechercher les moyens de contrer efficacement la menace que posent les actes terroristes à la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al Musharakh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom des Émirats arabes unis, je félicite les États-Unis de leur accession à la présidence du Conseil et leur sais gré de présider le présent débat trimestriel. Je tiens à remercier M. Nikolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé qu'il nous a présenté au début du débat.

Les Émirats arabes unis s'associent à la déclaration prononcée au nom du Groupe des États arabes. Je voudrais à présent ajouter les brèves observations suivantes à titre national.

Les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par la violence et les représailles qui sévissent dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que par l'absence d'un règlement juste, qui permette au peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables. Le situation tragique du peuple palestinien perdure depuis près de 70 ans, et cela doit cesser. À cette fin, nous appelons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de la solution des deux États. Un tel résultat doit pourvoir à la création d'un État palestinien indépendant, à l'intérieur des frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes, à l'Initiative de paix arabe et au mandat de la Conférence de Madrid. Le règlement de la question palestinienne demeure une priorité fondamentale des Émirats arabes unis. C'est pourquoi nous nous faisons l'écho de l'appel lancé dans la résolution 2334 (2016) pour qu'Israël arrête toutes ses activités de peuplement illégales, qui constituent un obstacle majeur à la solution des deux États.

L'objectif primordial des Émirats arabes unis est la promotion de la sécurité et de la stabilité dans notre région. En Syrie, nous sommes particulièrement préoccupés que le régime syrien continue de recourir à l'emploi odieux d'armes chimiques, et nous exprimons notre plein appui aux activités militaires des États-Unis contre des cibles militaires en Syrie. Nous appelons toutes les parties à veiller à ce que les acteurs non étatiques et les milices extrémistes ne prennent pas le contrôle du pays. La communauté internationale doit s'employer à créer un espace qui permette au peuple syrien de décider de son propre avenir. Dans ce but, nous exhortons les parties concernées à contribuer au succès des pourparlers de paix qui se tiennent sous l'égide des Nations Unies.

Au Yémen, les milices houthistes mettent en danger la paix et la sécurité non seulement dans le pays, mais également dans toute la région, en particulier du fait des attaques qui partent de l'intérieur des frontières d'Arabie saoudite. Le seul moyen de régler le conflit au Yémen passe par le processus de paix dirigé par l'ONU, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et des résultats du Dialogue national. Tant qu'une paix durable n'aura pas été instaurée au Yémen, la priorité doit être de garantir un accès humanitaire aux populations civiles.

Les conflits en Syrie et au Yémen ont un dénominateur commun : l'Iran. L'Iran provoque de plus en plus de tensions et d'instabilité dans notre région, faisant peser une menace sur l'existence même du Moyen-Orient, en menant des politiques expansionnistes, en exportant sa révolution dans d'autres pays, en perpétrant des violations flagrantes de la souveraineté internationale et en s'ingérant constamment dans les affaires intérieures des pays voisins. Nous insistons sur le fait que l'Iran soutient le terrorisme dans notre région, qu'il s'agisse du Hezbollah au Liban et en Syrie, des milices houthistes au Yémen ou encore de groupes et cellules terroristes à Bahreïn, en Iraq, au Koweït ou en Arabie saoudite – et cette liste est loin d'être exhaustive.

Les Émirats arabes unis énoncent les trois propositions suivantes pour promouvoir la sécurité dans tout le Moyen-Orient.

Premièrement, à la lumière de l'ingérence effrénée de l'Iran dans la région, et de son mépris affiché pour nombre de résolutions pertinentes, nous exhortons le Conseil de sécurité et ses comités de sanctions à poursuivre tous leurs efforts pour enquêter sur les violations des régimes de sanctions par l'Iran, les recenser et prendre les mesures qui s'imposent.

Deuxièmement, nous demandons qu'une attention particulière soit accordée à titre prioritaire à la difficile situation des jeunes dans la région. Compte tenu de l'absence de débouchés économiques, les jeunes de la région sont exploités par des organisations terroristes. C'est particulièrement vrai des jeunes Palestiniens, qui représentent l'avenir et qui donneraient un nouveau souffle à la paix à laquelle nous aspirons tous.

Enfin, dans le but de mettre en place la dynamique nécessaire à un processus de paix, nous appelons à une intensification des échanges avec les organisations et acteurs régionaux, en particulier dans les instances multilatérales telles que l'ONU. À cet égard, le respect du droit international est la clef de la stabilité, et nous appelons tous les États Membres à respecter les décisions

du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, les Émirats arabes unis insistent sur l'importance de ces débats trimestriels et sur la nécessité urgente d'efforts pour ramener la paix dans la région. Je souhaite plein succès aux États-Unis dans la conduite des travaux du Conseil jusqu'à la fin du mois.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Itegboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui nous donne l'occasion de réfléchir à la situation au Moyen-Orient. Nous félicitons le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé très lucide et de nous avoir fait part de ses perspectives s'agissant de la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Le Nigéria souscrit aux déclarations prononcées par les Représentants permanents de l'Ouzbékistan et du Venezuela au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Depuis trop longtemps, la situation au Moyen-Orient est un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Le débat d'aujourd'hui a lieu dans le contexte d'une situation tendue à Gaza, où une nouvelle crise énergétique est actuellement en cours. Le Nigéria est conscient qu'il est indispensable de réformer la société de distribution d'électricité de Gaza pour en améliorer le recouvrement des recettes et la transparence, dans le respect des normes internationales. Les autorités de Gaza doivent veiller à ce que les taux de recouvrement progressent et que les recettes perçues à Gaza soient utilisées judicieusement pour permettre la poursuite de l'approvisionnement en carburant et en électricité.

De fait, les répercussions sociales, économiques et politiques de l'imminente crise énergétique ne devraient pas être prises à la légère. Les Palestiniens de Gaza, qui vivent dans un contexte de crise humanitaire permanente, ne peuvent plus être les otages des désaccords, des divisions et des bouclages. Il est impératif que toutes les parties, communauté internationale comprise, agissent de concert et veillent à ce que la question de l'énergie, qui est vitale pour Gaza, soit réglée rapidement. L'ONU doit jouer un rôle primordial pour atteindre cet objectif.

Notre message sans équivoque, aujourd'hui comme toujours, est simple. Un État de Palestine indépendant devrait exister aux côtés d'un État d'Israël vivant dans la sécurité, à l'abri des menaces et de l'intimidation. Je suis convaincu que l'ensemble du Conseil est uni sur ce point. Il est important que, d'une seule voix, le Conseil appelle à nouveau les parties à reprendre sans plus tarder les négociations directes sur toutes les questions relatives au statut final, notamment les frontières, la sécurité, le statut de Jérusalem et le retour des réfugiés palestiniens.

Chacune des parties est à même de jouer un rôle important dans la promotion de la paix. À cette fin, nous appelons Israël à prendre des mesures concrètes pour geler toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, à titre de mesures de confiance. Pour leur part, les dirigeants palestiniens doivent eux aussi manifester leur volonté de revenir à la table des négociations en déployant des efforts accrus pour créer l'unité et pour régler la question du militantisme, ainsi que d'autres problèmes de sécurité intérieure. Il ne fait aucun doute que ni la force militaire ni le militantisme ne permettront de résoudre ce conflit prolongé.

Il est évident que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient n'est ni idéale ni viable. Les deux parties doivent prendre des mesures concrètes pour reprendre les négociations sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la feuille de route du Quatuor, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et des accords pertinents conclus entre elles. Le Nigéria appuie les efforts de la communauté internationale visant à créer un environnement favorable à la reprise de négociations constructives pour mettre fin à l'occupation et régler ce conflit qui dure depuis longtemps.

Un autre phénomène qui aggrave la situation au Moyen-Orient c'est la menace du terrorisme. Elle s'étend et s'intensifie, touchant un plus grand nombre de pays dans la région. Les groupes terroristes ont pris le contrôle de territoires et y ont établi des structures administratives. Il ont accès à d'importantes sources de financement, qu'ils utilisent aux fins de leurs activités déstabilisatrices.

Ériger en infraction le financement de terroristes et d'organisations terroristes, empêcher la circulation des combattants terroristes étrangers, appliquer le régime de sanctions pertinent des Nations Unies et mener une action multilatérale sont certaines des armes les plus puissantes de l'arsenal de la communauté internationale dans la guerre contre l'extrémisme et le terrorisme. Il est impératif de renforcer la coopération internationale afin de lutter efficacement contre l'État islamique d'Iraq et

du Levant et d’autres groupes terroristes. Il est essentiel d’apporter une approche globale dans le cadre de l’état de droit et le respect des procédures régulières et de tous les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international des droits de l’homme et du droit international humanitaire. Cela appelle une action urgente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d’Haïti.

M. Régis (Haïti) : Qu’il me soit permis, au nom du Gouvernement haïtien, de féliciter le Conseil de sécurité d’avoir pris l’initiative de ce débat public, qui fait écho au sentiment d’urgence que suscite la situation existant actuellement au Moyen-Orient. J’ai noté avec le plus haut intérêt les thèmes abordés dans le document de réflexion (S/2017/305, annexe) de la présidence américaine du Conseil pour ce mois d’avril, ainsi que les points de vue fort pertinents soulevés par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, et les intervenants qui m’ont précédé.

D’un sommet à l’autre, d’une conférence à l’autre, les appels à l’action s’élèvent de partout pour que soit imprimé un nouvel élan aux efforts de paix au Moyen-Orient. L’espoir d’un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien qu’avaient fait naître les Accords d’Oslo de 1993, s’est graduellement estompé au fil des années, battu en brèche par la méfiance grandissante entre les parties, et la tentation du fait accompli et de l’unilatéralisme. Sur cette toile de fond, marquée par l’absence totale de toute avancée politique et diplomatique, se sont agrégés de nouveaux foyers de crise, la montée en force de l’extrémisme violent, les guerres civiles et régionales, avec leurs terribles bilans humains - plus de 500 000 morts en Syrie –, leurs cortèges d’horreurs et leurs défis humanitaires. La situation actuelle sur le terrain n’est plus tenable, soulignait à juste titre le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Manifestement, le processus de paix israélo-palestinien est dans l’impasse. La solution des deux États paraît de jour en jour plus menacée. De surcroît, de la Syrie au Yémen en passant par l’Iraq et la Libye, la région est en proie à une succession de crises qui, par leur ampleur et leur gravité, ont pour effet d’éclipser le conflit israélo-palestinien et de faire perdre de vue la menace continue qu’il représente pour la paix dans le région et dans le monde.

La République d’Haïti, fidèle à la position cardinale qui a été constamment la sienne depuis 1947, réaffirme son soutien à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, estimant que la seule voie d’y parvenir réside dans une solution négociée, avec deux États vivant en paix et en sécurité à l’intérieur de frontières internationales sûres, reconnues et garanties. C’est pourquoi elle joint sa voix à toutes celles qui s’élèvent en faveur d’initiatives novatrices visant à replacer la question israélo-palestinienne au cœur des préoccupations internationales, de manière à permettre un relance rapide des négociations dans l’esprit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale des Nations Unies.

Cette séance spéciale a certes pour objet de mettre en relief l’enjeu fondamental de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient pour l’ensemble de la communauté internationale. Mais elle pose aussi, du même coup, la question de la capacité de l’Organisation des Nations Unies et, par conséquent, celle de la responsabilité du Conseil de sécurité, principal garant de la paix et de la sécurité internationales, d’en assurer la préservation, singulièrement dans la région du Moyen-Orient.

En effet, c’est devenu presque un lieu commun d’évoquer le blocage du Conseil de sécurité, du fait notamment de l’utilisation abusive du droit de veto. Cette paralysie est souvent perçue comme étant l’un des principaux obstacles institutionnels aux efforts internationaux de paix au Moyen-Orient. On en a eu une illustration éclatante lors du récent débat au Conseil suite à l’utilisation de gaz chimiques contre des populations civiles en Syrie. C’était une preuve supplémentaire, s’il en était encore besoin, de la nécessité de remédier à ce blocage récurrent et d’apporter des solutions novatrices au mode de décision du Conseil, de manière à lui permettre de s’acquitter pleinement de la mission qui est la sienne : s’attaquer aux causes profondes des conflits, déceler les menaces potentielles et agir avec la célérité voulue lorsque les circonstances exigent une intervention urgente.

C’est dans cet esprit d’ailleurs que la République d’Haïti a apporté son soutien à la récente initiative française – dont le bien-fondé demeure incontestable –, qui visait à encadrer le droit de veto, notamment en cas d’atrocités de masse. Il nous faut ici saluer les démarches constantes du Liechtenstein et du Mexique en ce sens. Car, il faut le souligner, au-delà du privilège qui s’y rattache, le veto implique avant tout pour ceux qui

l'exercent un devoir et une responsabilité particulière à l'égard de la communauté internationale.

Dans le contexte explosif qui est aujourd'hui celui du Moyen-Orient, où les souffrances infligées aux populations civiles par l'extrémisme, le terrorisme et les guerres civiles atteignent une ampleur incommensurable, le Conseil ne peut se dérober à l'ardente obligation qui lui incombe de s'attaquer aux causes profondes des conflits qui, en Syrie, au Yémen, en Iraq, déchirent la région, déciment des minorités religieuses et ethniques, menacent la paix et la sécurité internationales. En ce qui concerne plus particulièrement le conflit israélo-palestinien, le temps est venu de reprendre l'initiative et de créer les conditions propices à une reprise des négociations entre les parties à la lumière des convergences qui se dégagent des résolutions pertinentes du Conseil ainsi que des démarches entreprises par diverses instances, dont le Quatuor ou la récente Conférence de Paris sur le Moyen-Orient. Le statu quo ne peut tenir lieu de solution.

Il est temps de faire revivre le processus de paix au Moyen-Orient. Chacun doit prendre ses responsabilités. Il revient en particulier à chaque État membre du Conseil de sécurité de s'élever au-dessus des partis pris et de transcender ses propres intérêts afin d'aider les parties en cause à reprendre le chemin des négociations et à progresser sur la voie d'une solution durable et globale sur la base d'un cadre mutuellement agréé.

La République d'Haïti a toujours condamné le recours à la guerre comme option de règlement des conflits. Elle considère que, face au risque d'engrenage de la violence et d'embrasement généralisé, une recherche opiniâtre de la paix au Moyen-Orient s'impose. La capacité du Conseil à jouer adéquatement son rôle d'acteur irremplaçable dans ce processus dépend étroitement de l'engagement individuel de chacun de ses membres à l'égard des idéaux de paix, de sécurité, de solidarité, de coopération et de développement sur lesquels s'est bâtie l'Organisation.

La réunion d'aujourd'hui peut être le signal d'un nouveau départ, susceptible d'inverser la dynamique destructrice qui prévaut sur le terrain et d'enclencher un authentique processus de paix, fondé sur le droit, la justice, la sécurité et le respect mutuel au Moyen-Orient. Puissions-nous saisir cette occasion.

La séance est levée à 16 h 30.